

# **CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRRTE)**

**pour le territoire de la  
Communauté de communes  
d'Erdre et Gesvres  
2020-2026**

# SOMMAIRE

Préambule.....	4
Article 1er - Objet du contrat.....	5
Article 2 - Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain.....	5
2.1 Le diagnostic territorial partagé.....	5
2.2 La contractualisation existante.....	6
2.3 Les orientations stratégiques.....	6
Article 3 - Mise en œuvre des actions / plan d'actions.....	7
Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	8
Article 5 - Engagements des partenaires.....	9
5.1 Dispositions générales concernant les financements.....	9
5.2 Le territoire signataire.....	9
5.3 Les engagements de l'État : accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence.....	10
5.3.1- L'accompagnement des porteurs de projets.....	10
5.3.2- L'accompagnement technique et financier.....	10
5.3.3- L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'État.....	11
5.4 Engagements de la Région.....	11
5.5 Engagements du Département.....	12
5.6 Engagements des opérateurs publics.....	13
5.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	13
5.8 Éléments financiers du CRRTE.....	13
Article 6 - Gouvernance du CRRTE.....	13
6.1 Le comité de pilotage.....	14
6.2 Le comité technique.....	14
6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	14
Article 7 - Suivi et évaluation du CRRTE.....	15
Article 8 – Communication.....	15
Article 9 – Résultats attendus du CRRTE.....	15
Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRRTE.....	16
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRRTE.....	16
Article 12 – Résiliation du CRRTE.....	16
Article 13 – Traitement des litiges.....	16

# CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRRTE)

## ENTRE

- **La communauté de communes d'Erdre et Gesvres**  
Représentée par Yvon LERAT, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021,  
Ci-après désigné par « la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres »,  
d'une part,

## ET

- **L'État,**  
Représenté par Pierre CHAULEUR, Sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, par  
délégation de M. le préfet de Loire-Atlantique  
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique,**  
Représenté par M. Michel MENARD, Président  
Ci-après désigné par « le Conseil départemental »,  
d'autre part,
- **Le Conseil régional des Pays de la Loire,**  
Représenté par Mme Christelle MORANÇAIS, Présidente  
Ci-après désigné par « le Conseil régional »,  
d'autre part,
- **La Banque des territoires,**  
Représentée par Mme Claire-Anne DAVID-LECOURT, Directrice territoriale de Loire-  
Atlantique, par délégation de M. le directeur régional  
Ci-après désigné par « la banque des territoires »,  
d'autre part,

en présence de

- Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté de  
Communes d'Erdre et Gesvres

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que *« d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables »*.

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, *« car c'est elle qui détient une large part des leviers du sursaut collectif »*. En effet, cette pandémie a entraîné un fort ralentissement de l'activité économique.

Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de pouvoir soutenir l'ensemble des Français et le tissu économique de notre pays. Il a été complété en septembre, par un plan France Relance de 100 milliards d'euros dont l'objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan, quatre fois supérieur à celui mis en place après la crise de 2008, mise sur une territorialisation accrue afin d'optimiser la consommation des crédits.

Sans attendre la signature du contrat, l'État a déployé un programme de relance 2020-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et selon trois axes prioritaires (transition écologique, cohésion sociale et territoriale, compétitivité). Cet engagement pour la relance décrit pour le territoire est annexé au présent contrat.

De plus, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE).

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) constituent ainsi une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales. Ce nouveau contrat est fondamentalement un outil de simplification des politiques publiques.

Le CRRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

## Article 1er - Objet du contrat

Ainsi que le protocole d'intention de signer le CRRTE le prévoit, le CRRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et le territoire.

Le CRRTE est en effet un contrat cadre qui formalisera un partenariat de court, moyen et long terme entre l'État et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), et qui a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État, les collectivités membres et l'intercommunalité.

L'objet du CRRTE est de définir ce cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des signataires.

Comme le contrat État-Région, dont il déclinera les orientations sur ce territoire, le CRRTE proposera un cadre permanent de référence pour les élus du territoire intercommunal, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale...), ainsi que le Conseil régional et le Conseil départemental.

Il identifiera les projets et actions pertinentes en matière de développement durable et de biodiversité, d'éducation, de sport, de santé, d'accompagnement des publics les plus vulnérables, de culture, de revitalisation urbaine et de politique de la ville, de mobilités, de développement économique et de formation, de cohésion et d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement et d'économie numériques et de réseaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des projets et actions opérationnels pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le contenu du Contrat de Transition Écologique (CTE) d'Erdre et Gesvres et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRRTE prend effet à la signature du CRRTE par les parties prenantes au contrat.

## Article 2 - Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain

### **2.1 Le diagnostic territorial partagé**

Définir la stratégie et les priorités d'action sur ce territoire demande au préalable la réalisation d'un diagnostic territorial, réalisé au moment de la signature du CRRTE, permettant d'identifier les enjeux partagés entre l'État et les collectivités du territoire intercommunal.

De ce diagnostic, les orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRRTE ont été identifiées. Les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, SDAASAP, SCoT, PLH, PCAET...) existants, ainsi que l'agenda rural, l'Opération de Revitalisation des Territoires, petites villes de demain de Nort sur Erdre.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le diagnostic partagé du territoire figure en annexe 1 du CRRTE.

## 2.2 La contractualisation existante

Le CRRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire et regroupe les démarches contractuelles, de planifications et de schémas existants.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

L'ensemble des contrats et démarches contractuelles sur ce territoire est répertorié dans l'annexe 2 du CRRTE, qui sera actualisée après validation par le comité de pilotage du CRRTE.

## 2.3 Les orientations stratégiques

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, une ambition pour le territoire, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Le projet de territoire d'Erdre et Gesvres a été initié grâce à deux séminaires fondateurs en septembre 2020, associant les Maires et les Vice-présidents dans le but de réfléchir à la manière de mieux coopérer et les communes et l'intercommunalité, au bénéfice des habitants mais aussi de construire collectivement, avec les communes, un projet de territoire qui devrait induire une profonde transformation écologique et sociale compte tenu de la crise que nous traversons.

Ce projet de territoire prend en compte la place majeure des communes et le rôle des Maires dans la définition des orientations stratégiques du territoire ainsi que les attentes de la population. En effet, il prend en compte l'avis de la population exprimé dans une étude sociologique réalisée en 2018 et le conseil de développement a été sollicité pour donner un avis sur le projet de territoire. Chaque remarque du Conseil de développement a été prise en compte et intégrée dans le projet de territoire.

Ce travail de coopération a abouti à la définition d'ambitions et d'objectifs stratégiques tout en prenant en compte l'ensemble des documents stratégiques déjà validés et en cours d'exécution :

- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec une stratégie Développement Durable approuvés en 2019
- la Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GTPEC) qui a validé le développement des filières écoconstruction, agricole et sanitaire-sociale est engagée depuis 2016
- le Projet Alimentaire Territorial (PAT), approuvé en 2018
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable approuvé en 2019
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) CCEG approuvé le 18 décembre 2019
- le Plan Local de l'Habitat (PLH) CCEG approuvé le 06 mai 2015
- le Plan Global de Déplacement (PGD) CCEG approuvé le 10 mai 2017
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) approuvé en septembre 2009 dans sa première version, le SAGE Estuaire de la Loire est entré en révision en 2015, afin d'être mis en compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

- le Contrat Local de Santé qui couvre la période 2018-2020
- le Projet Culturel de Territoire signé en 2019
- le Contrat de Transition Ecologique signé en 2020
- le contrat territorial eau des bassins versants Chère-Don-Isac 2020-2020
- le contrat territorial eau du bassin versant de l'Erdre 2020-2022

Cinq ambitions ont été identifiées :

1. Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité
2. Un territoire riche de la diversité et de la complémentarité de ses communes, qui coopèrent librement entre elles, avec l'appui de l'intercommunalité et en relations avec les territoires voisins, pour bâtir un niveau de services comparable pour tous les habitants.
3. Un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
4. Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques
5. Un territoire qui conduit localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire.

Les orientations sont détaillées en annexe 5 du présent contrat. Chaque orientation stratégique fera l'objet d'une fiche descriptive, jointe en annexe, afin de préciser les objectifs – chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs – qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent également la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage du CRRTE, sans nécessité d'avenant.

## Article 3 - Mise en œuvre des actions / plan d'actions

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en projets et actions à conduire, qui seront concrétisés sous forme d'opérations, le cas échéant cofinancées par l'État et/ou les signataires du présent CRRTE au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRRTE avec deux participations financières.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les projets, actions du CRRTE sont décrites dans des fiches annexées au présent contrat. (annexe 6)

### 3.1 Validation des actions

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par l'instance de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Chaque année, sera également ajoutée au contrat, une annexe financière (annexe 3) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions validées et conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

### 3.2 Modalités d'intégration des nouveaux projets et actions au CRRTE

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat et les projets à venir pourront intégrer le contrat postérieurement à sa signature.

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 6.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

## Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des territoires, les chambres consulaires...), les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales (CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

En tant que de besoin, le préfet, délégué territorial de l'ANCT en Loire-Atlantique, pourra solliciter le comité local de cohésion territoriale afin de mobiliser les acteurs de l'ingénierie

locale et les partenaires, afin d'apporter tout élément d'éclairage sur les modalités d'accompagnement possibles.

## **Article 5 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1 Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Certains engagements sont annexés au présent contrat (annexe 4).

### **5.2 Le territoire signataire**

En signant ce CRRTE, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Cette concertation avec les acteurs du territoire sera particulièrement utile au moment de la définition des orientations et des actions du projet de territoire. Elle a également pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire est chargé d'organiser cette concertation.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est

maître d'ouvrage.

## **5.3 Les engagements de l'État : accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence**

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

### **5.3.1- L'accompagnement des porteurs de projets**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

### **5.3.2- L'accompagnement technique et financier**

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Il sollicitera les différents partenaires et services afin d'optimiser et de mettre en cohérence les soutiens financiers.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont précisées en annexe.

### 5.3.3- L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'État

Les politiques publiques prioritaires de l'État concernent la relance dans les territoires, la transition écologique, le développement économique et l'emploi, la sécurité, l'éducation et la jeunesse, la santé, le logement, la culture, les sports, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

S'agissant du territoire d'Erdre et Gesvres, et les communes de l'EPCI, l'État accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront particulièrement dans les axes :

#### - La protection des espaces naturels et l'aménagement du territoire

- Améliorer la qualité des masses d'eau et protéger durablement les ressources en eau.
- Protéger les zones humides, les espaces naturels et la biodiversité.
- Répondre aux besoins de développement dynamique du territoire tout en limitant l'artificialisation des sols et en favorisant la renaturation.
- La préservation et le développement de l'agriculture dans une démarche de montée en gamme participative.

#### — Un territoire qui doit continuer à se structurer

- Engager une démarche de réciprocité avec la Métropole (particulièrement dans les domaines de la mobilité et de l'économie).
- Poursuivre la Stratégie locale de Développement Durable vers une approche transversale et intégrée des différentes politiques publiques.
- Soutenir et maîtriser le développement des énergies renouvelables sans porter atteinte à l'économie agricole.
- Développer des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme en renforçant les mobilités douces et les infrastructures.

#### — La revitalisation et le dynamisme économique de la communauté de communes

- Mener une stratégie économique permettant de renforcer le rôle de polarité des centralités, notamment sur le volet commercial (Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), Petites villes de demain (PVD) de Nort sur Erdre)
- Travailler sur une identité et une image attractive de la CCEG en favorisant une qualité des opérations d'aménagement (urbanisme durable, démarche écoquartier, Bimby)
- Mettre en œuvre des projets transversaux créateurs de synergies territoriales : Fabrique des transitions et de coopération permettant une mise en réseau des Tiers-Lieu, Micro-folies, France services.

L'État pourra ajouter compléter cette liste au cours de l'exécution du contrat, en informant chaque année le comité de pilotage de la liste actualisée.

## 5.4 Engagements de la Région

Le CRRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

## 5.5 Engagements du Département

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 (Dispositif du soutien aux territoires), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnections écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO<sub>2</sub>, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

## 5.6 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

## 5.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision des orientations stratégiques.

La dynamique d'animation du projet de territoire vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 5.8 Éléments financiers du CRRTE

L'annexe financière (annexe 3) a pour objet de présenter les soutiens financiers accordés par l'État auprès du territoire de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres dans le cadre du plan de relance venus en complément des dispositifs existants, notamment la DSIL et la DETR.

Deux annexes financières figurent au contrat :

La première récapitule les montants déjà accordés au titre du plan de relance.

La seconde annexe mentionne les actions validées pour lesquels un financement des dispositifs existants du droit commun DETR/DSIL a été accordé.

## Article 6 - Gouvernance du CRRTE

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CRRTE au nom de l'État.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance, et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire

intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

## 6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président du territoire ou son représentant.

Il est composé du comité de suivi des contrats de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, représenté par le Vice-président délégué aux finances et aux politiques contractuelles de la communauté de communes, des représentants des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire d'Erdre et Gesvres. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRRTE, sur le modèle de l'annexe 6. Le comité de pilotage pourra également constituer et signer l'annexe financière fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## **Article 7 - Suivi et évaluation du CRRTE**

Un tableau de suivi du CRRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE (annexe 7).

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

## **Article 8 – Communication**

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

## **Article 9 – Résultats attendus du CRRTE**

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des

objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Une présentation annuelle sera effectuée en comité de pilotage.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action annexée au présent contrat.

Les indicateurs de suivi sont ou seront précisés dans les fiches actions chapeaux. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRRTE**

Le CRRTE entre en vigueur à la date de sa signature. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRRTE**

Compte tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CRRTE, a minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau.

Le corps du CRRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du comité de pilotage. Toutes les modifications seront répertoriées en annexe 8 du présent contrat.

## **Article 12 – Résiliation du CRRTE**

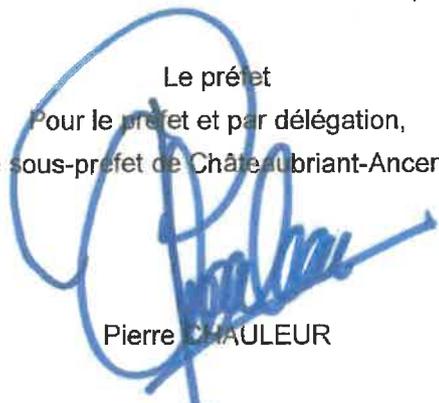
D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE, après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

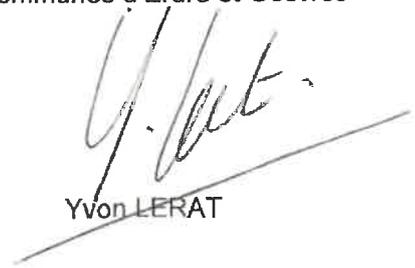
Signé le 21 octobre 2021 à Grandchamp des Fontaines

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis



Pierre CHAULEUR

Le président de la Communauté  
de Communes d'Erdre et Gesvres



Yvon LERAT

La présidente du Conseil régional  
des Pays de la Loire



Christelle MORANÇAIS

Le président du Conseil départemental  
de la Loire-Atlantique



Michel MENARD

Pour le directeur régional  
de la Banque des Territoires  
par délégation, la directrice territoriale de  
Loire-Atlantique



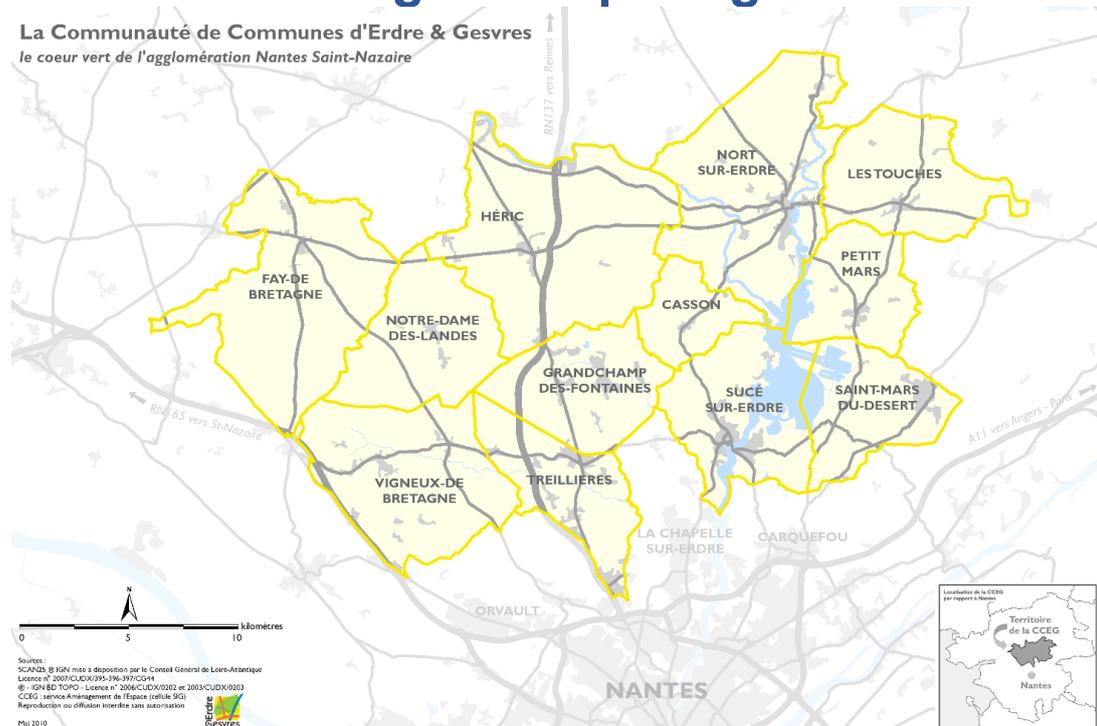
Claire-Anne DAVID-LECOURT

## Annexes

ANNEXE 1	Diagnostic partagé du territoire
ANNEXE 2	Contractualisations existantes avec le territoire
ANNEXE 3	Annexe financière
ANNEXE 4	Engagement des partenaires
ANNEXE 5	Orientations stratégiques
ANNEXE 6	Calendrier prévisionnel de programmation des actions et des projets (suivi de réalisation, fiches)
ANNEXE 7	Évaluation du CRRTE (Indicateurs de suivi, bilan)
ANNEXE 8	Tableau de mise à jour des annexes

# Annexe 1 – Diagnostic partagé du territoire

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres  
le cœur vert de l'agglomération Nantes Saint-Nazaire



## Un territoire périurbain aux portes de la métropole nantaise

L'armature urbaine d'Erdre & Gesvres se compose de 12 communes sur un territoire de 500 km<sup>2</sup> dont 320 km<sup>2</sup> dédiés aux espaces naturels et agricoles

- **2 pôles structurants : Nort-sur-Erdre, Treillières / Grandchamp-des-Fontaines**  
Situés à proximité des principaux axes de transports, ils se caractérisent par leur rayonnement sur leurs territoires proches, jouent un rôle de maillage du territoire et concentrent par conséquent les enjeux de développement (lieux privilégiés d'implantation des services publics, commerces, définition de projets urbains...).
- **4 pôles intermédiaires : Sucé-sur-Erdre, Héric, Saint-Mars-du-Désert et Vigneux-deBretagne.**  
Ces pôles viennent compléter le maillage territorial, en appui aux pôles structurants, notamment en termes d'offre d'équipements, de logements...
- **5 pôles de proximité : Fay-de-Bretagne, Casson, Les Touches, Petit Mars et Notre-Dame-des-Landes.**  
Ces pôles visent à répondre de façon cohérente, à une échelle plus locale aux besoins des habitants.

Commune	Population 2018	Taux d'évolution 2013 - 2018
Casson	2 331	1,97 %/an
Fay-de-Bretagne	3 647	1,15 %/an
Grandchamp-des-Fontaines	6 182	2,61 %/an
Héric	6 168	1,73 %/an
Les Touches	2 476	0,38 %/an
Nort-sur-Erdre	8 925	1,53 %/an
Notre-Dame-des-Landes	2 223	2,01 %/an
Petit-Mars	3 676	0,6 %/an
Saint-Mars-du-Désert	5 009	2,65 %/an
Sucé-sur-Erdre	7 087	1,46 %/an
Treillières	9 459	2,83 %/an
Vigneux-de-Bretagne	6 097	1,61 %/an

#### ⇒ Population

- **63280** habitants (+ 1.8 %/an depuis 2013)
- **23 %** ont moins de 15 ans
- **43 %** des habitants ont entre 30 et 59 ans
- **23 %** ont +60 ans
- **31 150** actifs
- **10 %** des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté

#### ⇒ Économie – Emploi

- 5 pôles d'emploi majeurs : Grandchamp des Fontaines, Héric, Nort sur Erdre, Treillières et Vigneux de Bretagne
- 14 773 emplois tournés à 73 % vers le secteur tertiaire
- 29 % des habitants travaillent sur le territoire ; 58 % sur Nantes Métropole
- 4107 établissements, dont 75 % relèvent du secteur tertiaire
- 73 % des établissements n'ont pas de salariés
- + de 1600 personnes conseillées chaque année dans les Maisons de l'Emploi et de la Formation

#### ⇒ Habitat

- 25 275 logements, dont 80 % en résidences principales
- 5.6 % des résidences principales sont des logements sociaux
- 570 logements neufs construits chaque année
- 90 logements locatifs sociaux construits par an

#### ⇒ Mobilité

- 4500 élèves transportés chaque jour en car scolaire
- 221 000 déplacements quotidiens effectués par les habitants
- 87 % des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture
- 62 % des ménages disposent de 2 voitures ou plus

#### ⇒ Environnement

- 3500 ha d'espaces protégés et inventoriés au titre du patrimoine naturel (soit 7 % du territoire)
- + de 1000 élèves sensibilisés chaque année à la prévention des déchets
- 539 kg de déchets ménagers et assimilés collectés/hab/an (64 % sont valorisés)
- 833 installations solaires photovoltaïques
- 3 sites éoliens
- 14 % des consommations électriques sont couvertes par la production éolienne et photovoltaïque.

I. **La Communauté de Communes a initié en 2018 une étude auprès des habitants d'Erdre & Gesvres\* afin de mieux appréhender :**

- ⇒ leurs pratiques territoriales,
- ⇒ leur perception du territoire
- ⇒ leurs attentes en matière d'équipements et de services et, plus globalement, d'actions publiques.

*\*Étude qualitative et quantitative réalisée sur un échantillon de 1037 habitants*

• **La pratique de territoire :**

- 3 bassins de vie sous influence métropolitaine
  - le bassin de Grandchamp des Fontaines-Treillières, fortement orienté vers la métropole pour toutes les fonctions
  - le bassin de Nort sur Erdre, partiellement polarisé par le Pays d'Ancenis,
  - le bassin de Notre Dame des Landes, partiellement attiré par la Région de Blain.

⇒ **Des lieux de travail et d'étude tournés vers la Métropole**

- 60 % des actifs travaillent dans la Métropole
- Seuls 18 % exercent dans leur commune de résidence (34 % au niveau national)

⇒ **Erdre & Gesvres, un territoire bien achalandé pour les courses du quotidien**

- 72 % des courses alimentaires sont réalisées sur Erdre & Gesvres, mais 44 % des répondants fréquentent également les communes de la métropole.
- 60 % des habitants du Bassin de Notre Dame des Landes se tournent cependant vers la Région de Blain.

⇒ **Des achats d'équipements majoritairement effectués sur Nantes métropole**

- 81 % des achats d'équipements réalisés sur l'agglomération nantaise
- 20 % sur Erdre & Gesvres
- Le bassin de Nort sur Erdre fréquente également le Pays d'Ancenis (28 %), celui de Notre Dame des Landes vers le Pays de Blain (32 %).

⇒ **Une pratique partagée pour les lieux de loisirs**

- Nantes Métropole : 68 %
- Erdre & Gesvres : 62 %

⇒ **Erdre & Gesvres, un territoire autonome pour les soins du quotidien (95 % de habitants se soignent sur le territoire communautaire)**

⇒ **Nantes Métropole, premier territoire ressource pour les soins spécialisés (89 %).**

• **La perception du territoire**

**Erdre & Gesvres reconnu pour la qualité de vie**

- 98 % des habitants plébiscitent ce territoire où il fait bon vivre
- 87 % considèrent que le territoire est animé et convivial
- 66 % ont un vrai sentiment d'appartenance et sont attachés au territoire
- Seulement 13 % des répondants affirment que le territoire est économiquement dynamique et qu'il est facile d'y trouver un emploi (47 % plutôt d'accord).

**Une évolution jugée positivement**

- Une majorité considère que la qualité de vie s'est améliorée (47 %) ou demeure identique (44 %) alors que 18 % jugent qu'elle s'est dégradée.

⇒ **Les 2 principaux atouts du territoire :**

- Sa situation géographique et sa proximité des grandes villes (Nantes, Saint Nazaire) et les opportunités d'emploi qu'elles génèrent
- Ses aménités et notamment son côté campagne, la proximité de la nature, le calme, la tranquillité, la sécurité, ainsi que le niveau d'équipements et de services.

⇒ **Les 2 grandes faiblesses du territoire :**

- Les difficultés de déplacements, qu'il s'agisse de l'insuffisance de transports en commun, mais aussi d'infrastructures routières, ou des problèmes de circulation
- L'insuffisance des commerces de proximité, la suppression de certains services publics et la crainte de dévitalisation des bourgs
- Autres « signaux faibles » : crainte d'une augmentation trop forte de la population et d'une urbanisation excessive du territoire.

**Le nouveau paradigme identifié par les habitants :**

Plutôt que favoriser le développement du territoire, être vigilant aux conséquences de ce développement sur les qualités intrinsèques, l'équilibre et l'identité du territoire.

• **La perception de l'action publique**

⇒ **Une action publique jugée globalement satisfaisante (8 % très satisfaits/79 % assez satisfaits)**

⇒ **Des équipements et services plébiscités :**

- Les activités et équipements sportifs (88 %)
- Le soutien aux associations et aux manifestations sportives et culturelles (85 %)
- Les services de sécurité et de secours (84 %)
- Les déchèteries (82 %)
- Les services d'accueil pour la petite enfance (78 %)
- Les actions à destination des personnes âgées (78 %)

⇒ **3 politiques emblématiques de la CCEG obtiennent des scores moyens :**

- Les actions en faveur de l'économie et l'emploi (68 %)
- L'action en faveur du développement durable (65 %)
- Les démarches d'association des habitants (65 %)
- Autre signal faible : les inquiétudes concernant l'urbanisation et leur impact éventuel sur la qualité de vie, premier atout du territoire

⇒ **La mobilité, maillon faible de l'action publique sur le territoire**

- 48 % satisfaits des déplacements doux
- 47 % satisfaits des transports en commun vers la métropole
- 40 % satisfaits de l'offre en transports en commun à l'intérieur du territoire

• **// L'organisation des services**

- L'accès à la mobilité, une condition pour bien vivre dans le territoire
- Une demande d'accessibilité des services publics (par des créneaux d'ouverture élargis notamment) typique d'une population qui ne vit pas en continu dans le territoire
- Près de la moitié des citoyens interrogés prêts à s'investir et à donner de leur temps pour participer à la production des services publics existants afin d'assurer leur pérennité.
- Une implication citoyenne dans la production des services
  - o pour le maintien des services existants
  - o pour le développement des nouveaux services= une proportion importante de citoyens prêts à s'investir

• **// Les attentes et enjeux du territoire**

- L'amélioration de l'offre de services en matière de mobilité constitue un enjeu majeur pour le territoire.
- Apparaît également clairement la nécessité de maîtriser le développement du territoire et les conséquences de ce développement sur le capital naturel du territoire, son équilibre et sur le compromis entre opportunités et aménités.
- Le maintien des équipements, services et commerces de proximité constitue aussi
- une condition pour faire d'Erdre & Gesvres un véritable territoire de vie.

- **Trois autres enjeux apparaissent de manière transversale :**
  - La nécessité de **maintenir le lien et la cohésion sociale du territoire** et de ne pas organiser pas de territoire à deux vitesses
  - La nécessité **d'intensifier la transition du territoire vers un modèle plus durable** et plus en lien avec les ressources du territoire (stratégie alimentaire) et de rompre avec des politiques publiques dominées par une logique de croissance.
  - La nécessité **d'associer les citoyens** à définition et même à la production de services et politiques publiques et de **soutenir les initiatives citoyennes**

## Annexe 2 – Contractualisations existantes avec le territoire

Le CRRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. A l'échelle du territoire de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, le CRRTE met en lien les contrats suivants :

### **Le Contrat de Ruralité 2017-2020 : stratégie et bilan**

La Communauté de Communes bénéficie d'un contrat de ruralité depuis 2017. Décliné en quatre priorités d'intervention, l'égalité d'accès aux services, le développement des territoires ruraux, la mise en réseau des territoires et l'accompagnement des collectivités et des territoires, ce contrat de ruralité est la déclinaison locale de la stratégie de l'État concernant le développement des territoires ruraux dans de nombreux domaines. Les enjeux identifiés étaient les suivants pour le territoire d'Erdre et Gesvres :

- L'accessibilité aux services et aux soins : Le principal enjeu du territoire d'Erdre et Gesvres en matière de services publics et marchands et d'accès aux soins était de rattraper et s'adapter aux évolutions en cours en termes de croissance démographique et de changements des modes de vie (modalités d'accès aux services, modes de consommation, usages du numérique). L'État a soutenu plusieurs communes afin qu'elles puissent faire face à la croissance d'une population jeune avec enfants et les besoins en matière de structures et équipements petite enfance et scolaire (9 projets de rénovation/extension/création d'école ont été financés entre 2017 et 2020).
- La revitalisation des centres-bourgs : l'objectif d'aménagement était, d'une part de conforter les bourgs-centres comme pôle de vie de proximité et de référence pour les habitants du territoire à travers des principes d'urbanisme, des méthodes de travail et des types de projets partagés par les 12 communes, et déclinées par elles de manière adaptée à leurs spécificités. D'autre part, sur ce canevas d'un développement équilibré, il s'agissait de conforter les pôles structurants tout en redynamisant les petits commerces des 12 communes.
- L'attractivité du territoire :
  - o sous l'angle du développement économique en soutenant les commerces de proximité, la création d'entreprises, les filières émergentes, etc., sous l'angle de la formation, en développant l'offre de formation mais aussi l'accès à la formation et enfin, sous l'angle du tourisme en association avec Blain et Nozay afin de valoriser les atouts du territoire et d'accompagner les acteurs de la filière tourisme.
  - o Grâce à l'agriculture et notamment par le soutien à la filière agricole et aux exploitations directement impactées, la valorisation des richesses et productions agricoles locales durables, la promotion d'une gestion équilibrée et durable des milieux naturels et agricoles. La validation du Projet Alimentaire Territorial en 2018 a permis de structurer cette politique publique sur le territoire.
  - o Par les équipements structurants et notamment la création du Lycée et de la médiathèque à Nort sur Erdre et en soutenant les projets urbains novateurs.
- Les mobilités : Portée par le Plan Global de Déplacement, le développement des mobilités alternatives à la voiture se développent de manière ambitieuse sur le territoire. La réalisation d'itinéraires cyclables, soutenus par l'Etat, l'achat de vélos à assistance électrique et toutes les actions mises en place pour changer les pratiques des habitants contribuent au développement des mobilités douces.
- La Transition écologique. Les objectifs étaient de :
  - o con-construire un programme d'actions en faveur de la transition écologique et énergétique qui s'est matérialisé par l'élaboration et la validation du PCAET en 2019
  - o massifier les projet de rénovation de l'habitat en accompagnant les habitants grâce au PIG et à SERENHA

- favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics (rénovation de l'école Henri Rivière à Fay de Bretagne, rénovation énergétique d'un salle polyvalente au Touches par exemple)
- La cohésion sociale :
  - Le Projet Culturel de Territoire prévoit un schéma des équipements culturels intercommunaux, des projets de requalification de lieux pour en faire des lieux culturels et lieux mixtes ont d'ailleurs été définis, de même que d'éventuelles constructions de nouveaux lieux comme la rénovation du cinéma d'Héric.
  - En matière d'action sociale, la Communauté de Communes soutient une politique active en matière de logements social, avec des objectifs inscrits dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) mais aussi en termes de production de logements sociaux, de diversification de l'offre d'habitat notamment pour les personnes âgées, de logements adaptés, etc. Le Contrat de ruralité a permis d'accompagner l'extension et la rénovation des Terrains d'accueil des Gens du voyage de Treillières et de Nort sur Erdre.

### **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) 2015-2020**

La Communauté de Communes s'est inscrite rapidement dans les priorités de l'État en matière de transition écologique en étant signataire d'une convention TEPCV afin de s'engager en faveur de la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.

Le dispositif TEPCV s'articule autour de trois thématiques à fort enjeu pour le territoire :

- La mobilité durable : réalisation de liaisons douces intercommunales (dont un système de pierres lumineuses solaires sur une ligne expérimentale), d'un réseau intercommunal de bornes de recharge pour véhicules électriques, d'un système de recharge pour véhicules électriques par panneaux photovoltaïques et de l'acquisition de véhicules électriques pour la Communauté de Communes.
- La biodiversité : restauration de continuités écologiques dans la vallée du Gesvres : restauration d'un cours d'eau à Treillières, réfection de berges et restauration d'un cours d'eau à Vigneux-de-Bretagne.
- La construction et rénovation énergétique : rénovation énergétique d'un espace culturel à Saint Mars du Désert et rénovation énergétique de la mairie de Petit Mars (visant le BBC rénovation).

La Commune de Sucé sur Erdre a également été labellisée TEPCV. Elle s'est ainsi engagée à réduire les besoins en énergie des habitants de la commune, des constructions, des activités économiques des entreprises, des transports et des loisirs en proposant un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Les objectifs de la commune sont les suivants :

- une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030,
- une atteinte de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030,
- une division par deux de la consommation énergétique à horizon 2050.

Pour atteindre ces objectifs, la commune s'est engagée à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Rénovation énergétique de bâtiments (Salle des fêtes, École publique et restaurant scolaire Descarte, Salle des sports/complexe sportif de la Papinière, Mairie Aile Est, Mazerolles)
- 2<sup>e</sup> réseau de chaleur (École publique, restaurant scolaire, Petite enfance, Gymnase et ses extensions),
- Plan solaire (École Descarte, Gymnase Levant, Gymnase de la Papinière, Mazerolles et extensions)
- Acquisition de véhicules électriques pour la commune,
- Acquisition de vélos à assistance électrique et de triporteurs électriques pour les citoyens

### **Le Contrat de Transition Ecologique (CTE) – 2020-2024**

Dans la continuité des politiques nationales en faveur de la croissance verte et de la transition écologique et des dispositifs existants, la Communauté de Communes s'est engagée dès 2019

à la définition d'enjeux dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat de Transition Écologique. Le CTE vise à accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique des territoires.

La transition écologique est en effet au cœur des préoccupations de la CCEG qui a souhaité continuer, via le CTE, à mener des politiques publiques ambitieuses en la matière.

Cinq orientations ont été retenues dans le cadre du CTE :

- Développer une offre de mobilité durable,
- Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique des secteurs résidentiels et tertiaires,
- Développer la production et la consommation des énergies renouvelables
- Développer l'agriculture et l'alimentation durable
- Développer les coopérations et soutenir les initiatives en faveur des transitions

Onze actions ont ainsi été déterminées et constituent la traduction opérationnelle de ces orientations stratégiques :

- Fabrique de territoire :
  - o Soutien aux initiatives en faveur des transitions
  - o Fondation pour soutenir les initiatives en faveur des transitions
- Agriculture et alimentation
  - o Élaboration d'un guide des producteurs
  - o Animation d'une démarche de concertation avec les agriculteurs
- Énergies renouvelables
  - o Développer le photovoltaïque et le solaire thermique à partir d'un cadastre solaire
  - o Accompagner et faire émerger des projets collectifs de production et/ou de consommation d'énergie renouvelable
- Bois et éco-construction
  - o Définir et mettre en œuvre un programme d'actions en faveur d'une gestion durable de la forêt et de la haie (charte forestière)
  - o Sensibiliser et accompagner la maîtrise d'ouvrage publique vers la construction et la rénovation durable
- Mobilités
  - o Accélérer la réalisation des continuités cyclables d'intérêt communautaire
  - o Plan de Mobilité Interentreprises
  - o Expérimentation – outil de récompense des comportements vertueux, covoiturage en lien avec Ouestgo

### **Le Contrat Local de Santé 2018-2021 (avenant de prolongation en cours d'élaboration)**

Dans le domaine de la santé, la Communauté de Communes a signé en 2018 un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS, la Maison des adolescents, l'Éducation Nationale, le Centre Hospitalier de Blain, des représentants d'usagers, etc. Le diagnostic local de santé a établi les priorités suivantes :

- Développer la prévention et les comportements favorables à la santé dans le domaine de la parentalité, l'enfance et la jeunesse
- Faciliter l'accès aux droits et à la santé des publics en situation de précarité et/ou de vulnérabilité
- Promouvoir le bien vieillir
- Développer des cadres de vie favorables à la santé

Ce CLS permet de construire une politique territoriale de la santé avec une meilleure mise en réseau des acteurs.

### **Contrats Territoriaux Eau 2020-2023**

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres agit depuis 2008 dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en collaboration avec les syndicats des bassins versants intervenant sur son territoire, et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Pays-de-la-Loire et du Département de Loire-Atlantique.

La signature des deux Contrats Territoriaux Eau en 2020 marque la volonté de mettre en place des contrats uniques réunissant tous les acteurs en lien avec l'Eau (État, Agence de l'Eau,

Région et Département) afin de reconquérir la qualité de l'eau et d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité de l'eau via :

- Un contrat territorial eau des bassins versants Chère-Don-Isac 2020-2020
- Un contrat territorial eau du bassin versant de l'Erdre 2020-2022

### **La reconnaissance de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial de la CCEG depuis le 19 mai 2021 et pour une durée de 5 ans**

Un projet Alimentaire Territorial a été validé en 2018 par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres. Ce projet a été co-construit avec les partenaires qui agissent dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation durable (CAP 44, le GAB 44, la Chambre d'Agriculture 44, la Fédération Départementale des CIVAM et le conseil de développement d'Erdre et Gesvres) et valorisé dans le Contrat de Transition Écologique de la CCEG signé en février 2020.

Les objectifs du PAT de la CCEG sont les suivants :

- Développer l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuise pas à l'environnement
- Faciliter le lien entre l'offre alimentaire de proximité et la demande (restauration collective, consommateurs du territoire)
- Faire évoluer les comportements sur cette thématique et notamment réduire le gaspillage alimentaire

Le demande de reconnaissance porte sur les mêmes objectifs que ceux définis en 2017 mais avec l'ajout de l'enjeu des cuisines centrales et de l'approvisionnement par la protection des sièges d'exploitations tout en accélérant l'installation de production à destination de la restauration collective. Un nouveau plan d'actions est en cours d'élaboration.

### **Groupe d'Action Local (GAL) Canal Erdre et Loire 2014-2020**

#### **Programme de développement local avec les EPCI voisins**

La Communauté de Communes Erdre et Gesvres bénéficie d'un programme de développement local LEADER au sein du Groupe d'Action Local (GAL) Canal Erdre et Loire avec les intercommunalités de la Région de Blain, d'Estuaire-et-Sillon et de la Région de Nozay, pour 2014-2020. Il s'agit d'un programme de développement local public-privé financé par des fonds européens dans une approche intégrée et favorisant l'innovation. Le Comité de Programmation LEADER est composé d'élus et de membres des Conseil de Développement des territoires qui sélectionnent des projets portés par des acteurs publics ou privés du territoire, contribuant à mettre en œuvre la stratégie du GAL « Anticiper et utiliser les mutations en cours sur le territoire pour construire un espace attractif et à taille humaine au sein de l'aire urbaine ». La stratégie est déclinée en 5 axes :

1. Favoriser l'implantation d'actions créatrices d'emplois et développer les filières d'avenir
2. Préserver et mettre en valeur l'environnement
3. Améliorer l'offre culturelle, touristique et de loisirs et son accès pour tous
4. Développer la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi
5. Développer la coopération interterritoriale et transnationale.

### **Petites Villes de Demain (PVD) 2021-2022**

La commune de Nort sur Erdre a été lauréate du dispositif Petites Villes de Demain.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Dans le cadre de ce programme, la commune de Nort sur Erdre réalise actuellement un diagnostic territorial afin de rédiger son projet de territoire et à terme de mettre en place un Opération de Revitalisation du territoire (ORT) et la mise à jour de son Plan Guide opérationnel visant la requalification du centre-ville dans les secteurs à enjeux.

### **Contractualisations transversales avec les partenaires supra**

La Communauté de Communes Erdre et Gesvres va disposer d'un contrat intercommunal avec le Département à partir de 2021, sur des thématiques qui seront définies par le Département. Le Communes bénéficie du soutien du Département via l'AMI Cœur de Bourg 2020-2026. Ainsi 11 communes sont déjà lauréates de cet AMI sur le territoire.

La Communauté de Communes bénéficie également d'un Contrat Territoire Région 2017-2020 qui accompagne des projets structurants ainsi que des projets favorisant le développement équilibré du territoire avec une attention particulière pour les projets en lien avec la transition énergétique. En complémentarité, les communes ont mobilisé le soutien régional du Pacte de la Ruralité, notamment sur la santé, le numérique et la mobilité ou encore l'éducation.

Les nouvelles orientations relatives à la nouvelle politique contractuelle de la Région seront connues ultérieurement en lien avec le volet territorial du CPER.

La Région est en cours d'adoption de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce document s'appliquera aux schémas de niveau infra.

La Communauté de Communes est également concernée par

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 – adopté en 2019 et révisé en novembre 2015, préparation du SDAGE 2022-2027 en cours,
- le Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, dont la révision a été engagée en 2013, a été approuvé le 19 décembre 2016. Il est exécutoire depuis le 21 février 2017.

Les communes, sont, par ailleurs engagées dans des Plan d'Action Communaux pour la Mobilité Active (PACMA). Dans le cadre de son Plan Global de déplacement, la Communauté de Communes a pris en charge la réalisation d'un Plan d'Action Communal pour les Mobilités Actives (PCMA) par commune dès 2017. Ainsi, chaque commune s'est engagée dans la réalisation des plans d'actions qui en découlent.

## Annexe 3 – Annexe financière

**Le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique** accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

Cette annexe liste les actions engagées pour les années 2020/2021 et a pour objet de présenter les soutiens financiers accordés par l'État auprès du territoire d'Erdre et Gesvres. Dans le cadre du plan de relance des aides ont été attribuées en complément des dispositifs existants, les montants attribués pour les 2020 et 2021 pour la communauté de communes et les communes du territoire.

Ces actions engagées pour les années 2020 et 2021, sont déclinées en annexe 3.1. au titre du plan de relance, et en annexes 3.2 et 3.3 au titre des dispositifs de droits communs. Ces engagements financiers ont été notifiés par arrêté préfectoral.

Pour les années suivantes, les actions inscrites au CRRTE pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles celles-ci seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Une annexe financière établie chaque année ne dispensera pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la sous-préfecture via la plateforme démarches-simplifiées, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de l'année concernée s'exercera donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles.

Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Le comité de pilotage du contrat de ruralité de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

### 3.1 Dotations PLAN DE RELANCE 2020-2021- pour le territoire d'Erdre et Gesvres

ACTION	PORTEUR	PROJET	ANNEE	MONTANT
DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	HERIC	Installation de panneaux photovoltaïques sur 2 bâtiments communaux	2021	61 560,00 €
DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	NORT-SUR-ERDRE	Rénovation énergétique de l'École de musique	2021	450 427,00 €
DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	NOTRE-DAME DES LANDES	restructuration de l'école publique	2021	669 872,00 €
DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	SUCE SUR ERDRE	Réhabilitation de l'ancienne gare et création d'un tiers-lieu et d'un espace de co-travail	2021	296 838,00 €
DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	SUCE SUR ERDRE	chaudière de mazerolles	2021	59 300,00 €
DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	VIGNEUX DE BRETAGNE	Travaux de mise aux normes des salles du Grand Calvaire : PMR et performances énergétiques	2021	117 136,00 €
DSIL Relance 2021	GRANDCHAMP DES FONTAINES	Réalisation d'une liaison douce Curette - Le Bon Bézier	2021	63 604,50 €
DSIL Relance 2021	HERIC	Aménagement de pistes cyclables, trottoirs et liaisons douces sur le secteur des Frenouelles	2021	176 686,00 €
DSIL Relance 2021	NORT-SUR-ERDRE	Création de deux liaisons douces : rue des Écoles / rue F. Dupas et Centre-ville vers la Buissonnière	2021	145 351,00 €
DSIL Relance 2021	SAINT MARS DU DESERT	Liaison douce Bérangerie - Bourg	2021	70 000,00 €

Total 2 110 774,50 €

### 3.2 Soutien financier 2020 – pour le territoire d’Erdre et Gesvres

EPCI	COLLECTIVITE	INTITULE DU PROJET	Si Dossier 2019	Tranche	Contrat Etat	CATEGORIE DE L'OPERATION	DEBUT opération	FIN opération	COUT de l'opération	SUBVENTION sollicitée	DETR RETENUE
CCEG	CASSON	Rénovation du multi-accueil		non	NON	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	01/04/20	31/08/20	48 390	24 194	24 194,00 €
CCEG	CC ERDRE ET GESVRES	Etude pour la création d’une Fondation pour soutenir les initiatives en faveur des transitions		non	CTE	4-Transition écologique, énergétique, numérique et mobilité	01/02/20	31/12/20	60 000	20 000	20 000,00 €
CCEG	CC ERDRE ET GESVRES	Rénovation et Extension de l'aire d'accueil de gens du voyage de Nort-sur-Erdre		non	NON	5-1 Structures d'accueil GDV	01/07/20	28/02/21	637 399	165 000	100 000,00 €
CCEG	ERDRE CANAL FORET	Acquisition et implantation de la signalisation touristique pour la destination Erdre Canal Forêt		4	NON	3 – Attractivité terriroire	01/04/20	31/12/23	203 700	71 295	50 000,00 €
CCEG	GRANDCHAMP DES FONTAINES	Construction du groupe solaire maternel	oui	non	NON	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	20/01/20	20/03/21	2 262 476	350 000	175 000,00 €
CCEG	HERIC	Aménagement de la place centrale		non	Contrat Ruralité	3 – Attractivité terriroire	01/09/20	28/02/21	1 012 794	175 000	125 000,00 €
CCEG	NORT-SUR-ERDRE	Aménagement d'un pôle social : mise aux normes des locaux, amélioration de l'enveloppe thermique et mise en accessibilité PMR		non	Maison France Service	2 – Maintien services publics	01/02/20	01/07/20	221 698	110 849	69 214,56 €
CCEG	NOTRE-DAME DES LANDES	réhabilitation de l'étage de l'agence postale communale en vue de sa transformation en bureaux pour les services municipaux		non	NON	1-3 – Autre bâtiments publics	02/03/20	30/06/20	85 378	29 882	26 689,00 €
CCEG	SAINT MARS DU DESERT	Extension de l'école maternelle pour faire face à l'évolution démographique de la Commune. Création de deux classes supplémentaires, extension de la partie périscolaire, extension cour et création préau		non	non	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	03/02/20	31/08/20	1 064 500	246 000	220 785,02 €
CCEG	SUCE SUR ERDRE	Remplacement de la chaudière de la base nautique de la plaine de Mazerolles		non	NON	4-Transition écologique, énergétique, numérique et mobilité	01/05/20	15/10/20	32 000	11 200	10 500,00 €
CCEG	TOUCHES (LES)	Rénovation énergétique , réhabilitation des réseaux CVC de la Salle Polyvalente		non	NON	1-3 – Autre bâtiments publics	01/04/20	31/10/20	133 468	46 713	46 713,00 €
CCEG									5 761 802	1 250 133	868 096 €

### 3.3 Soutien financier 2021 – pour le territoire d’Erdre et Gesvres

EPCI	COLLECTIVITE	INTITULE DU PROJET	Dossier 2020 n° ?	Tranche	Contrat Etat	DETR/DSIL	CATEGORIE DE L'OPERATION	DEBUT opération	FIN opération	COOUT de l'opération	Subvention sollicitée	Aides Etat DETR/DSIL Accordés et notifiées	
CCEG	CASSON	Construction salle municipale polyvalente.	OUI	non	NON	DSIL	GP 7 – Réalisation d'hébergements et d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population.	01/06/21	21/03/23	1 900 500 €	1 000 000	DSIL RETENUE	500 000,00 €
CCEG	CASSON	nouveau bâtiment pour le Relais Petite Enfance et les associations	non	non	NON	DETR	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	01/07/21	01/03/22	390 975 €	195 487	DETR RETENUE	117 290,00 €
CCEG	CC ERDRE ET GESVRES	Extension et aménagement du Terrain d'Accueil des Gens du Voyage de Treillières	non	non	Contrat Ruralité	DSIL	CR – 6 – Cohésion sociale	01/07/21	31/12/21	432 405 €	80 000	DSIL RETENUE	80 000,00 €
CCEG	CC ERDRE ET GESVRES	Parc d'activité les Ardillaux - Casson	non	non	Contrat Ruralité	DSIL	CR-2- Attractivité du territoire et revitaliation des centres-bourgs	01/02/21	30/06/21	217 785 €	77 600	DSIL RETENUE	77 600,00 €
CCEG	CC ERDRE ET GESVRES	Etudes de faisabilité - itinéraires cyclables phase 2021-2025 du Plan Global de Déplacement	non	non	CTE	DETR	7 – Ingénierie territoriale	01/04/21	30/06/22	105 000 €	50 000	DETR RETENUE	50 000,00 €
CCEG	GRANDCHAMP DES FONTAINES	Extension du restaurant scolaire de la Futaie	non	non	NON	DETR	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	29/11/21	26/08/22	702 490 €	210 747	DETR RETENUE	175 000,00 €
CCEG	NORT-SUR-ERDRE	Réaménagement du Centre Administratif	non	non	PVD	DETR	1-3 – Autre bâtiments publics	01/02/22	31/12/22	291 579 €	102 052	DETR RETENUE	72 894,75 €
CCEG	NOTRE-DAME DES LANDES	restruction et agrandissement de l'école publique	non	non	NON	DETR	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	03/05/21	29/07/22	1 062 859 €	235 287	DETR RETENUE	140 000,00 €
CCEG	PETIT MARS	Remise en accessibilité des trottoirs des quartiers de la Butte et la Giraudière	non	non	NON	DETR	4 -Transition écologique, énergétique, numérique et mobilité	30/07/21	31/01/22	147 405 €	55 174	DETR RETENUE	35 000,00 €
CCEG	SAINT MARS DU DESERT	Elaboration d'un projet de territoire en transition	non	non	ORT	DETR	7 – Ingénierie territoriale	01/04/21	31/12/25	75 000 €	37 500	DETR RETENUE	37 500,00 €
CCEG	SUCE SUR ERDRE	Etude urbaine et étude mobilités	non	non	NON	DETR	7 – Ingénierie territoriale	01/01/21	31/12/21	113 012 €	50 000	DETR RETENUE	50 000,00 €
CCEG	TOUCHES (LES)	mise en œuvre du Plan d'Actions Communales pour les Mobilités Actives (PACMA) - Programme 2020-21	non	non		DSIL	GP 3- Dév infrastructures en faveur de la mobilité	01/03/21	01/11/21	98 658 €	18 575	DSIL RETENUE	18 575,00 €
CCEG	VIGNEUX DE BRETAGNE	Création d'un terrain de foot synthétique	non	non	NON	DETR	1-2 – Equipements culturels et sportifs	01/10/21	30/06/22	1 000 000 €	280 000	DETR RETENUE	160 000,00 €
<b>CCEG</b>										<b>6 537 668 €</b>	<b>2 392 422 €</b>		<b>1 513 860 €</b>

## **Annexe 4 – Engagement des partenaires**

### **4.1 Engagements de l'État**

### **4.2 Engagements du Conseil régional**

### **4.3 Engagements des opérateurs**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 4.1 Engagements de l'État

Nantes, le 22 septembre 2021



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Note d'enjeux arrondissement de Châteaubriant-Ancenis**

**Objet : CTRE, note d'enjeux pour la CC d'Erdre et Gesvres**

### **1) Observations générales :**

Les CRTE représentent un enjeu important pour le Ministère de la Culture. Plusieurs points d'attention cependant :

- **L'existence de dispositifs contractuels déjà bien cadrés au ministère** qu'il sera nécessaire d'inclure dans ces nouveaux contrats sans les dissoudre (conventions villes et pays d'art et d'histoire, contrats livre et lecture, contrats locaux d'éducation artistique et culturel)
- **Que la culture puisse être présente dans les diagnostics territoriaux, au-delà du seul sujet patrimonial**, et notamment en termes de dynamiques territoriales ; d'autant que les autres contractualisations du ministère de la Culture vont au-delà de cette problématique (contrat territoire lecture (CTL), contrat local d'éducation artistique et culturel (CTEAC...).
- **Que la DRAC est structurée au niveau régional, sans représentation départementale** de niveau DDI, alors que les CRTE sont pilotés par les Préfets de département/sous-préfet d'arrondissement, ce qui peut poser des difficultés de suivi par les équipes en DRAC, au regard du nombre de contrats prévus.

L'action de l'Etat-Culture vise à favoriser l'égalité des territoires et à améliorer l'accès à la culture : cette action répond à plusieurs enjeux interministériels :

- **Enjeux de vitalité des territoires** : accompagner vers le rééquilibrage des territoires et encourager les coopérations territoriales ;
- **Enjeux d'inclusion** : inclure l'ensemble de la population dans le développement du territoire et notamment les plus jeunes
- **Enjeux de sobriété et de résilience** : partager la prise de conscience de la valeur et de la fragilité des ressources naturelles, paysagères et patrimoniales des territoires

L'action de l'Etat-Culture trouve une traduction, en termes de dispositifs et leviers :

- **Par le biais des contractualisations** avec les communes (de + de 40 000 habitants) et avec les EPCI (contrats locaux d'éducation artistique et culturelle, CLEAC ; contrats territoire lecture, CTL ; conventions villes et pays d'art et d'histoire, VPAH)
- **En mobilisant, notamment au bénéfice des territoires ruraux, les ressources culturelles existantes** (structures culturelles du spectacle vivant labellisées par l'Etat, musées de France, patrimoine monumental bâti...) et en suscitant une présence artistique de qualité et professionnelles (résidences artistiques)
- **Par le soutien accordé dans le cadre des crédits de droit commun aux quartiers prioritaires de la politique de la ville**, via la déclinaison de convention nationale Culture/ville et au dispositif de jumelage entre QPV et structure culturelle
- **En mettant en œuvre les priorités ministérielles** : le plan bibliothèque, par la mobilisation des crédits DGD, la « culture près de chez vous » : itinérance, musée mobile (MUMO), le déploiement des Micro-folies (musées numériques) et enfin le Pass Culture pour les jeunes de 18 ans
- En mobilisant les crédits et dispositifs juridiques de **sauvegarde et de valorisation du patrimoine paysager et monumental bâti**

## 2) Observations liées à ce territoire intercommunal :

**Le volet culturel du CTRE de la CC d'Erdre et Gesvres pourrait être articulé autour des 3 axes prioritaires pour l'État : la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'éducation artistique et culturelle et le développement de la lecture.**

### 1. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine du patrimoine :

La valorisation du patrimoine monumental est un marqueur important du développement touristique et culturel d'un territoire. Particulièrement fragile, ce patrimoine très souvent situé en zones rurales est exposé aux profondes mutations de ces espaces, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de communication. Par ailleurs, un patrimoine architectural et bâti doit être apprécié au regard de ses abords. Il convient donc de préserver et de mettre en valeur l'environnement de ces monuments, notamment lorsqu'ils participent de **la revitalisation des centres-bourgs.**

Enfin, **de nombreux édifices protégés au titre des monuments historiques se trouvent en zone rurale** et les moyens mis en œuvre pour leur sauvegarde (travaux d'entretien et de restauration) sont souvent lourds à supporter pour leurs propriétaires, qu'ils soient publics ou privés. Ceci est particulièrement vrai pour les petites communes rurales propriétaires d'églises ou de chapelles dont l'entretien et les coûts de restauration grèvent lourdement les budgets. **L'État-culture peut intervenir financièrement, au travers de son enveloppe annuelle de crédits de restauration, mais aussi avec le fonds spécifique en faveur des monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources**, créé en 2018 par le ministère de la culture pour inciter les conseils régionaux à contribuer aux travaux de restauration sur ces monuments historiques (ce qui est toujours le cas avec le conseil régional des Pays de la Loire).

### 2. L'éducation artistique et culturelle :

**La convention « projet culturel de territoire », intégrant un volet concernant la politique publique d'éducation artistique et culturelle a été signée en 2019** pour 3 ans avec l'État (DRAC et les autres partenaires, conseil départemental de Loire-Atlantique et Éducation nationale).

**L'objectif pour la CC d'Erdre et Gesvres est de développer des parcours d'éducation artistique et culturelle autour de plusieurs volets :**

- **faciliter l'accès** à une pratique culturelle (accès aux œuvres de la création et du patrimoine, fréquenter des lieux culturels, côtoyer des artistes engagés dans la création contemporaine) et l'accès à une pratique artistique, notamment en renforçant la présence artistique sous forme de résidences artistiques à durée significative.
- **développer une offre en direction des jeunes** sur temps scolaire et hors temps scolaire ;
- **permettre au territoire de structurer sa politique culturelle** (professionnalisation qualification, développement, inscription dans la durée de l'offre culturelle) et aux artistes de travailler dans des contextes particuliers au plus près des populations
- **former les intervenants et acteurs de l'éducation artistique et culturelle** sur le territoire et renforcer la cohérence des actions menées par la mise en synergie des acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux du territoire
- **mettre en œuvre le dispositif de musée numérique (Micro folie)** pour lequel un appel à projet régional a été lancé en 2021 (financement FNADT).

Pour mémoire, financements 2020 au § 4 et les aides exceptionnelles versées au titre de la relance en 2021 par le ministère de la culture (DRAC et les opérateurs : CNC, CNM et CNL) au § 5

### 3. Le développement de la lecture publique :

Il s'agit donc pour l'État, au sein du CTRE, de venir conforter cette dynamique, autour de plusieurs axes :

- le développement et l'approfondissement de la coopération à l'échelle intercommunale ;
- la construction et l'équipement de bibliothèques de qualité et répondant aux besoins des populations ;
- diversifier l'offre d'actions culturelles et de services en direction de tous les publics, y compris les plus en difficulté.
- l'ambition d'extension des horaires d'ouverture et de professionnalisation des bibliothèques tant à l'échelle communale qu'intercommunale (notamment dans le cadre du plan bibliothèques de l'État « offrir plus, ouvrir mieux », via la DGD bibliothèques. Pour atteindre cet objectif, plusieurs projets d'extension des horaires d'ouverture seront financés sur la DGD en 2021 :
  - **NORT SUR ERDRE** : subvention de **32 931 €** (70 %)
  - **SUCE SUR ERDRE** : subvention de **14 674 €** (70 %)
  - **TREILLIERES** : subvention de **5 516 €** (60 %)

### 4. Subventions versées par l'État en 2020 sur les trois axes :

CC d'Erdre et Gesvres	Commune	Libellé	Montant
Programme			
131 - Créaton	Nort-sur-Erdre	LA NUIT DE L'ERDRE - Fonds exceptionnel d'aide au festival Les Nuits de l'Erdre	10 000
		Total P131	10 000
175 - Patrimoines	Héric	44 Héric - Obusier de 1913	2 325
		Total P175	2 325
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Grandchamps-des-Fontaines	CC ERDRE ET GESVRES - Actons d'éducation artistiques et culturelle 2020 2021	23 000
	Nort-sur-Erdre	TV SUR ERDRE - Projet "Les mensonges des images"	5 000
	Treillières	Collège HELDER CAMARA – atelier théâtre	1 500
		Total P224	29 500
334 - Livre et lecture	Nort-sur-Erdre	EDITIONS DU LUMIGNON - Aide exceptionnelle aux maisons d'édition	3 763
		Total P334	3 763
		Total CC d'Erdre et Gesvres	45 588

### 5. Subventions exceptionnelles versées par l'État en 2021 au titre de la relance sur ce territoire :

Bénéficiaires (associations, sociétés...)	Montant de l'aide financière	Dispositifs « culture »
LE GEN ERIC (9544), CINEMA PARADISO (2944)	12488	Aides versées par le Centre national de la cinématographie (plan d'urgence exploitation)
<b>TOTAL</b>	<b>12488</b>	

## 4.2 Engagements du Conseil régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT	SAINT-MARS-DU-DESERT	FRR - St Mars du Désert : ingénierie territorial innovante et plan guide de revitalisation coeur de bourg	21/05/2021	Fonctionnement	12 532,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES D ERDRE GESVRES	NORT-SUR-ERDRE	La rénovation et extension de l'aire d'accueil des gens du voyage	12/02/2021	Investissement	100 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES D ERDRE GESVRES	TREILLIERES	L'aménagement et extension de l'aire d'accueil des gens du voyage	12/02/2021	Investissement	60 000,00 €
COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT	SAINT-MARS-DU-DESERT	PLRIC : Requalification de la rue Julienne David	31/03/2021	Investissement	75 000,00 €
COMMUNE DE CASSON	CASSON	La construction d'un bâtiment accueil petite Enfance	21/05/2021	Investissement	112 800,00 €
COMMUNE DE NORT SUR ERDRE	NORT-SUR-ERDRE	L'aménagement des espaces publics quai St Georges et construction d'une passerelle	21/05/2021	Investissement	112 800,00 €
COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT	SAINT-MARS-DU-DESERT	La rénovation énergétique d'un bâtiment en vue de la création d'un Tiers Lieu	31/03/2021	Investissement	112 800,00 €
COMMUNE DE SUCE SUR ERDRE	SUCE-SUR-ERDRE	La sécurisation et l'aménagement en voie douce de la Route de Procé	31/03/2021	Investissement	112 800,00 €
COMMUNE D HERIC	HERIC	La construction de la nouvelle Mairie	31/03/2021	Investissement	112 800,00 €
COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT	SAINT-MARS-DU-DESERT	Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs - St Mars du Désert : aménagement rue du 3 Août 1944	21/05/2021	Investissement	50 000,00 €
					<b>861 532,00 €</b>

## **4.3 Engagements des opérateurs**

## 4.3.1 La Banque des territoires



**La Banque des territoires,  
un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux**

### **- Principales missions de la Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales ; elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

### **- Contribution au plan de relance**

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'État en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, cofinancement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

### **— Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux**

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

**Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales**  
**Via un service de renseignement téléphonique et des conférences**

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions

juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille (territoiresconseils@caissedesdepots.fr).

#### Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire.

⇒ <https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales>

#### Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100 % d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50 % d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80 % en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

#### **Financement des projets des collectivités territoriales**

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

#### **Via des prêts sur fonds d'épargne**

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

**Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :**

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport (y compris les ponts) ;
- de la biodiversité et de la transition écologique ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;

- d'« Actions Cœur de Ville » et de « Petites Villes de Demain » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social et de santé ;
- de la relance touristique ;
- du renouvellement urbain ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

### **Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux**

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

### **Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement,**

la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

### **Contribution aux programmes nationaux territoriaux**

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

**Action Cœur de Ville** : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

**Petites Villes de Demain** : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en région Pays de Loire par les conseils départementaux. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la Banque des Territoires).

**Territoires d'Industrie** : la Banque des Territoires, aux côtés de l'État et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

**France Services** : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'État et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

**Quartiers productifs** : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

### 11e Programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau

Zoom sur deux thématiques essentielles pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans vos CRTE

VOTRE PROJET	CREDITS AGENCE DE L'EAU
<p>Améliorer le fonctionnement de vos systèmes d'assainissement de votre collectivité (réseaux d'eaux usées et station d'épuration)</p> <p>Consolider la surveillance de vos systèmes d'assainissement pour vérifier l'efficacité de vos équipements</p> <p>Une infiltration des eaux pluviales à la parcelle</p>	<p>⇒ Des aides pour la réalisation de travaux visant à améliorer les performances épuratoires et la collecte des effluents des systèmes d'assainissement afin de limiter les rejets compromettant le bon état des eaux ou certains usages sensibles à la qualité de l'eau (baignade, production de coquillages, pêche à pied).</p> <p>Ces aides bonifiées pour une liste resserrée de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP). Des taux d'aides de 30 % majorables jusqu'à 60 %.</p> <p>⇒ Des aides renforcées pour la gestion intégrée des eaux pluviales (taux = 50%) afin de réduire l'impact des déversements par temps de pluie</p> <p>⇒ Des aides jusqu'en 2021 pour achever la mise en place de l'autosurveillance (taux = 70%)</p> <p>⇒ Une dégressivité des aides accélérée lorsque les systèmes d'assainissement sont déclarés non-conformes vis-à-vis de la directive ERU</p> <p>⇒ Des aides (taux = 50%) pour réduire à la source les pollutions dues aux micropolluants</p>
<p>Restaurer vos rivières et vos milieux aquatiques</p>	<p>⇒ Des programmes d'action (dont l'acquisition) ambitieux qui visent la correction des altérations hydromorphologiques des cours d'eau, la restauration des zones humides, de la continuité écologique et de la biodiversité.</p> <p>⇒ Priorité aux actions coordonnées dans les Contrats territoriaux Eau (outil partenarial avec Région, Département et Etat) et aux démarches globales qui prennent en compte, à l'échelle d'un bassin versant, l'ensemble des usages de l'eau et leurs effets sur les milieux aquatiques.</p> <p>⇒ Des aides recentrées sur les masses d'eau dégradées ou en risque et particulièrement celles proches du bon état</p> <p>Des taux d'aides de 30 à 50 %</p>

Pour connaître l'ensemble des autres aides du 11<sup>e</sup> programme\* de l'agence de l'eau en faveur des collectivités (économies d'eau, sensibilisation,..), consultez : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/collectivites/aides-pour-les-collectivites.html>

Et contactez vos interlocuteurs habituels de l'agence pour des renseignements ou des conseils pour constituer votre demande à déposer via le service en ligne « Démarches simplifiées ». <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/deposer-sa-demande-daide-en-ligne.html>

\*Le programme fait l'objet d'une révision au 01 01 2022 ; les éléments présentés dans cette fiche pourraient évoluer à la marge.

# Annexe 5 – Orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire d'Erdre et Gesvres approuvé en date du 30 juin 2021 :

- **Orientation 1 : Conduire localement les transitions écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire :**
  - Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
  - Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire ;
  - Développer la production et la consommation des énergies renouvelables avec une exemplarité sur le patrimoine public ;
  - Impliquer davantage les habitants et la société civile en favorisant les changements de comportement et en soutenant les initiatives en faveur des transitions
- **Orientation 2 : Un territoire prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques :**
  - Lutter contre l'isolement ;
  - Lutter contre toutes les précarités (alimentaire, emploi, énergétique,...).
- **Orientation 3 : Améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement**
  - Donner envie et favoriser la pratique de la marche, du vélo et du covoiturage dans les déplacements du quotidien sur le territoire et en direction des territoires voisins ;
  - Mettre en place une organisation qui permette d'améliorer l'offre de transport au plus près des besoins avec efficacité ;
  - Favoriser la proximité (consommation locale, télétravail, démarches numériques) pour optimiser et réduire l'impact carbone des déplacements.
- **Orientation 4 : Accompagner et valoriser une agriculture et une alimentation durable au plus près des besoins locaux :**
  - Consolider l'activité agricole en développant des filières de proximité dans les domaines de l'alimentation, des énergies renouvelables et de l'écoconstruction ;
  - Pérenniser et conforter les espaces agricoles et y maintenir les emplois en travaillant sur l'installation et la transmission ainsi que la remise en exploitation de terres en friches ;
  - Encourager une agriculture respectueuse du cadre de vie, de la santé et génératrice de services environnementaux (biodiversité, qualité de l'eau, stockage)
  - Favoriser les liens entre les agriculteurs et les habitants pour assurer une reconnaissance réciproque garante d'une meilleure cohabitation ;
- **Orientation 5 : Poursuivre le développement économique et la création d'emplois non délocalisables en favorisant l'activité commerciale de proximité et les filières innovantes et exemplaires :**
  - Soutenir l'activité commerciale de proximité ;
  - Renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire par le développement des filières d'excellence écologique, technologique et numérique et impulser le développement de l'économie circulaire ;
  - Poursuivre la politique d'accueil des entreprises et faciliter les nouveaux modes de travail (télétravail, coworking, fibre optique) ;
  - Développer l'offre de services aux entreprises et poursuivre le soutien à la création d'entreprises, notamment pour accompagner les transitions ;
  - Poursuivre l'animation économique pour renforcer les liens entre les entreprises ;
  - Poursuivre au travers notamment des Maisons de l'emploi et de la formation les services de mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi ;

- Tendre vers un territoire zéro chômeur de longue durée en favorisant particulièrement le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.
- **Orientation 6 : Agir pour la santé des habitants en favorisant la promotion, la prévention, l'accès aux soins et le développement des services à la personne avec une attention particulière auprès des publics les plus vulnérables :**
  - Développer la prévention et les comportements favorables à la santé dans le domaine de la parentalité, de l'enfance et la jeunesse ;
  - Faciliter l'accès aux droits et à la santé des personnes en situation de précarité/vulnérabilité ;
  - Agir pour le bien vieillir ;
  - Développer des cadres de vie favorables à la santé ;
  - Promouvoir les métiers des filières sanitaires et du maintien à domicile ;
  - Lutter contre la précarité alimentaire.
- **Orientation 7 : Faire d'Erdre et Gesvres un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité :**
  - Aménagement/urbanisme :
  - Stabiliser un canevas d'espaces agricoles et naturels comme fondation d'une identité territoriale périurbaine ;
  - Organiser et développer un réseau de bourgs comme armature territoriale grâce à une approche partagée de l'aménagement ;
  - Conforter la place d'Erdre et Gesvres à travers des grands projets et renforcer la coopération en lien avec les territoires voisins ;
  - Développer l'ingénierie urbaine pour accompagner les communes à traduire de manière opérationnelle dans leurs projets les ambitions et objectifs stratégiques en matière d'aménagement.
- **Orientation 8 : Habitat/foncier :**
  - Diversifier l'offre de logements destinées aux ménages à revenus moyens ou faibles, éprouvant des difficultés à rester ou s'installer durablement sur le territoire ;
  - Améliorer la qualité de l'Habitat, pour un meilleur confort de vie des ménages, réduire leurs charges de préserver les ressources ;
  - Répondre aux besoins en hébergement et en logement de ménages qui, en raison d'une situation sociale, familiale, professionnelle ou d'un mode de vie particulier, ne trouvent pas une solution adaptée dans le parc de droit commun ;
  - Agir auprès des aménageurs publics ou privés pour développer l'offre de logements abordables ;
  - Mettre en œuvre et développer des stratégies foncières dans les communes pour répondre au besoin de diversification de l'offre en logement et aux enjeux du renouvellement urbain.
- **Orientation 9 : Eau/biodiversité/préservation des milieux : préserver et valoriser les atouts naturels du territoire (paysage, eau, ressources naturelles, biodiversité) :**
  - Préserver les réservoirs de biodiversité, les zones humides en intégrant cet enjeu dans les aménagements
  - Préserver, valoriser et renforcer les grands ensembles paysagers, les caractéristiques bocagères ;
  - Satisfaire les exigences de qualité de la ressource en eau potable ;
  - Préserver, restaurer les continuités écologiques, le fonctionnement et le patrimoine des zones humides
  - Réduire les impacts des systèmes d'assainissement, les pollutions diffuses ;
  - Mettre en place une gestion durable de la forêt et de la haie ;
  - Développer une filière écoconstruction ;
  - Encourager une agriculture respectueuse du cadre de vie, de la santé et génératrice de services environnementaux (biodiversité, qualité de l'eau, stockage du carbone).

- **Orientation 10 : Poursuivre un projet culturel de territoire pour faire territoire, faire citoyenneté/société et faire ensemble :**
  - Faire territoire par une offre culturelle de proximité et accessible, aménager culturellement le territoire (maillage, diversité, complémentarité, accessibilité des équipements) ;
  - Faire citoyenneté/société : mettre l'éducation artistique au cœur du projet culturel, une offre culturelle jeune public source d'émancipation individuelle et d'épanouissement collectif ;
  - Faire ensemble : renforcer la gouvernance du projet culturel pour favoriser la concertation assurer une plus grande visibilité, un meilleur partage du PCT.
  
- **Orientation 11 : Tendre vers un territoire zéro déchet par la réduction du volume des déchets, le développement du réemploi et de l'économie circulaire :**
  - Réduire les biodéchets ;
  - Agir pour développer l'économie circulaire sur le territoire dans le but de limiter la consommation et le gaspillage des ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets ;
  - Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation ;
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire.
  
- **Orientation 12 : Cohésion territoriale et solidarité communautaire avec des ambitions partagées :**
  - Être un territoire riche de la diversité et de la complémentarité de ses communes qui coopèrent librement entre elles, avec l'appui de l'intercommunalité et en relation avec les territoires voisins ;
  - Être acteur du plan relance national en mettant en place une enveloppe de fonds de concours exceptionnelle 2021-2022 de 6M€ à destination des communes. Ce plan de relance viendra en complément des deux autres plans triennaux (3M€ au total) prévus dans la prospective financière et dans le pacte financier 2020/2026 pour lesquels les conditions d'attribution resteront à définir au cours de l'année en fonction de l'adoption du projet de territoire et au regard aussi des contrats de territoires qui seront discutés avec l'Etat, la Région et le Département ;
  - Mutualiser les moyens et les services entre les communes.

## 6.1 – Programmation des projets (tableau de suivi)

Fiche action Annexée au CRRTE V21/11 OUI



Maître d'ouvrage	Ambition Projet de territoire	Action	Date de début des travaux	Date de fin	Somme de Coût total
CCEG	Agriculture et alimentation	étude de faisabilité cuisine(s) centrale(s)	01/10/2021	01/02/2022	40 000 €
		Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial - Plan d'actions 2022-2025	01/12/2022	01/12/2025	200 000 €
		urbanisme de transition	01/09/2021	01/12/2022	30 000 €
	Déchets	Amélioration des la Déchetterie de Norts sur Erdre	01/01/2022	01/08/2022	320 000 €
		Dév. Économique	jeunes engagés de la ruralité	01/10/2021	01/10/2022
	Mobilités	Etude de faisabilité pour la création maison de l'entrepreneuriat	01/03/2022	(vide)	40 000 €
		Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (animation et plan d'actions)	01/01/2022	01/12/2023	280 000 €
		Acquisition de véhicules électriques pour le service commun informatique	01/12/2021	01/03/2022	96 250 €
		Plan de Déplacement InterEntreprises	01/01/2022	(vide)	- €
		Itinéraires cyclables d'intérêt communautaire (2022-2025)	01/01/2022	01/09/2026	7 000 000 €
	Solidarités et lutte contre les inégalités	Installation d'abris vélo	01/06/2021	01/12/2021	565 911 €
		espace des aidants	01/09/2021	01/04/2022	6 686 €
		lutter contre la fracture numérique	01/09/2021	01/04/2022	10 000 €
	Transitions	Tiers lieu itinérant - Epicerie solidaire	01/09/2021	01/04/2022	289 090 €
		Amélioration site internet pour un service performant auprès des usagers	01/09/2021	01/04/2022	60 000 €
dématérialisation ADS		01/01/2019	01/12/2020	29 784 €	
Santé	Etude pour soutenir l'implication citoyenne sur le territoire (CCEG et communes)	01/11/2021	01/05/2022	44 800 €	
	Maison des services itinérante	01/09/2021	01/12/2026	- €	
<b>Total CCEG</b>					<b>9 056 271 €</b>
CASSON	Culture	Construction d'une Mairie et d'une médiathèque	01/04/2022	01/12/2023	- €
		Mobilités	Rénovation de la place de l'Eglise	01/06/2022	01/12/2022
	Transitions	Extension du Restaurant scolaire	01/06/2022	(vide)	- €
		Habitat/foncier	Rénovation de logements sociaux	01/06/2022	01/12/2023
	Santé	Extension de la maison médicale	01/04/2022	01/12/2023	150 000 €
<b>Total CASSON</b>					<b>150 000 €</b>
FAY DE BRETAGNE	Transitions	extension et réorganisation du restaurant scolaire	01/09/2022	01/02/2023	639 800 €
<b>Total FAY DE BRETAGNE</b>					<b>639 800 €</b>
GRANDCHAMP DES FONTAINES	Aménagement/urbanisme	Extension restaurant scolaire des 100 Sillons	01/01/2022	(vide)	700 000 €
		Extension du Service animation jeunesse	01/01/2022	(vide)	170 000 €
		Aménagement de loisirs autour du plan d'eau Davray	01/01/2022	31/12/2026	350 000 €
	Mobilités	Liaison douce Les Moulins - La Loeuf	01/09/2021	01/12/2022	330 000 €
		Liaisons douces la Vinçais - route de la Rochère	01/09/2021	01/12/2022	80 000 €
	Transitions	Aménagement de jardins partagés au nord de la commune	01/09/2021	01/12/2022	50 000 €
		Création d'un tiers lieu	01/01/2022	(vide)	500 000 €
<b>Total GRANDCHAMP DES FONTAINES</b>					<b>2 180 000 €</b>
HERIC	Aménagement/urbanisme	construction de nouveaux vestiaires pour le football	01/09/2022	01/09/2023	800 000 €
		Aménagement des abords extérieurs de l'école Jean Monnet	01/04/2022	01/03/2023	225 000 €
		Sécurisation des Hameaux	01/09/2021	01/12/2026	249 996 €
	Mobilités	réalisation de liaisons douces entre les villages et le bourg	01/01/2022	01/12/2023	1 666 665 €
<b>Total HERIC</b>					<b>2 941 661 €</b>
LES TOUCHES	Mobilités	PACMA : sécurisation rue des étangs/Rte Trans sur erdre	01/09/2021	01/12/2023	98 658 €
	Santé	Réhabilitation de la Mairie actuelle (cellule médicale, coworking)	01/01/2022	01/01/2024	700 000 €
<b>Total LES TOUCHES</b>					<b>798 658 €</b>
NORT SUR ERDRE	Agriculture et alimentation	Cuisine centrale et salle de restauration	01/06/2023		- €
		Mobilités	Programme de mobilités actives	01/06/2022	01/10/2022
	Transitions	Programme de replantation des haies bocagères	01/07/2021	01/09/2026	43 800 €
		Requalification de l'école de musique	01/01/2022	01/12/2022	1 000 000 €
		Requalification du Stade municipal de football	01/05/2022	01/08/2022	- €
	Habitat/foncier	Extension de la Garenne Village	01/05/2022	01/01/2024	- €
		Eau/biodiv/protection des milieux	plan de gestion des marais de la Guénardière	01/09/2021	01/09/2025
		restauration des berges du plan d'eau à Nort-sur-Erdre			- €
<b>Total NORT SUR ERDRE</b>					<b>1 157 100 €</b>
NOTRE DAME DES LANDES	Aménagement/urbanisme	Création d'un bâtiment MAM avec habitations	01/02/2022	01/09/2025	500 000 €
		Transitions	Création d'un bâtiment d'exploitation pour le moulin de Foucré	01/01/2022	01/09/2025
<b>Total NOTRE DAME DES LANDES</b>					<b>500 000 €</b>
PETIT MARS	Agriculture et alimentation	Matériel de restauration scolaire	01/04/2022	01/09/2023	63 500 €
		Mobilités	Liaisons douces communales 2022-2024	01/09/2021	01/12/2022
	Transitions	Création d'un pôle enfance Jeunesse	01/04/2022	01/09/2024	4 333 000 €
<b>Total PETIT MARS</b>					<b>4 804 500 €</b>
SAINT MARS DU DESERT	Culture	Construction d'une médiathèque			2 000 000 €
		Mobilités	Liaison douce Goulière-Bourg et sécurisation entrée de la Commune / axe Mortier-Carr		
	Transitions	Nouveau Pôle élémentaire, restaurant scolaire, centre de loisir	01/06/2022	01/01/2024	6 661 375 €
<b>Total SAINT MARS DU DESERT</b>					<b>9 161 375 €</b>
SUCE SUR ERDRE	Aménagement/urbanisme	Construction d'un bâtiment pour accueillir les services municipaux	01/12/2022	01/12/2023	575 000 €
		Rénovation de l'église	01/03/2022	01/12/2022	400 000 €
	Mobilités	Mobilités actives : Bd de l'Europe, Rte de la Chapelle, Rd point des écoles	01/12/2022	01/06/2024	1 110 000 €
<b>Total SUCE SUR ERDRE</b>					<b>2 085 000 €</b>
TREILLIERES	Aménagement/urbanisme	Réunification des places du bourg pour extension du marché	01/01/2022	01/12/2023	350 000 €
		Culture	Construction d'un théâtre de verdure	01/01/2022	01/12/2023
	Transitions	Réhabilitation de l'ex décharges site Le Bossin	01/09/2021	01/12/2023	740 000 €
		Création d'un tiers lieu en agglomération	01/12/2021	31/12/2023	730 000 €
	<b>Total TREILLIERES</b>				
VIGNEUX DE BRETAGNE	Aménagement/urbanisme	réaménagement du stade	01/01/2022	01/12/2025	5 200 000 €
		Transitions	Création d'une centrale photovoltaïque sur le CTM	01/12/2022	01/12/2024
		Mise aux normes et amélioration énergétique de l'écomusée de la Paquelais	01/01/2022	01/12/2023	- €
<b>Total VIGNEUX DE BRETAGNE</b>					<b>5 200 000 €</b>
<b>Total général</b>					<b>40 574 365 €</b>

## **6.2 Fiches actions**

**Fiche action**  
**Installation d'abris vélo en Erdre et Gesvres**  
**CCEG**

Orientation stratégique n° 3	<b>Mobilités</b>			
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation</b> : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres <b>Type</b> : EPCI			
Description de l'action	<p>Le projet consiste en l'acquisition et l'installation d'abris vélos sur le territoire de la CCEG. Ces abris vélos seront situés dans les points de connexion entre les différentes offres de transport de la CCEG. Il s'agit de poser 77 mobiliers sur 30 arrêts de car Aléop pour sécuriser environ 300 places de stationnement vélos sur les 12 communes du territoire.</p> <p>Ce projet répond à l'objectif stratégique du Plan global de déplacement visant à développer la mobilité active (marche/vélo) sur le territoire. Plus précisément, il s'agit de mettre en œuvre l'action n°3 du PGD « Réaliser un plan en faveur du développement de la pratique du vélo sur le territoire »</p> <p>Les abris vélo seront installés dans toutes les communes du territoire a niveau de points de connexion</p>			
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>La mobilité constitue une thématique prioritaire du projet de territoire qui porte l'ambition d'améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement.</p> <p>La réalisation d'itinéraires cyclables vient directement participer à la diversification des modes de déplacement en permettant de développer les déplacements quotidiens en vélo</p>			
Partenaires	<p>l'Etat, l'ADEME, la Région, Alvéole</p> <p>Acquis</p> <p><b>Prochaine étape / action à entreprendre</b></p> <p><b>Rôle ?</b></p>			
Coût prévisionnel	Installation des abris vélo et aménagement des abris : 565 911 €			
Plan de financement	<b>DEPENSES</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Postes</b>	<b>total</b>	<b>co-financeur</b>	<b>montant</b>
		HT		
	Achat Abris vélos	446 282,00 €	Alvéole	267 769,20 €
	Aménagement des abris (électricité, dalle béton) et aménagement espace public	119 629,00 €	Région	128 368,50 €
			Autofinancement	169 773,30 €
	<b>Total</b>	<b>565 911,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>565 911,00 €</b>

Calendrier	Juin 2021 – décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche Action**  
**Achat de véhicules électriques pour le service informatique commun**  
**CCEG**

Orientation stratégique n°3	<b>Mobilités</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CCEG Type : EPCI
Description de l'action	Dans l'objectif que la collectivité participe dans le développement de ses services à la transition écologique, la CCEG souhaite acquérir des véhicules électriques pour son service informatique commun.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Le projet de territoire de la CCEG a pour ambition de conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire. Le projet, mené en coopération avec les communes du territoire et ayant pour objectif de limiter les gaz à effet de serre est en cohérence avec le projet de territoire de la CCEG
Partenaires	Les communes  Le partenariat est acquis  Prochaine étape / action à entreprendre : achat de 5 véhicules
Coût prévisionnel	Coût total prévisionnel : 96 250 € HT
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Décembre 2021 : achat des véhicules
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche action</b> <b>Espace des aidants - CLS</b> <b>CCEG</b>	
Orientation stratégique n° 6	<b>Solidarités et lutte contre les inégalités</b>
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation</b> : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres <b>Type</b> : EPCI
Description de l'action	<p>Le CLIC d'Erdre et Gesvres et du Pays de Blain ne dispose pas sur son territoire d'Erdre et Gesvres d'un lieu dédié aux aidants. Aussi « l'espace parenthèse » est le moyen de répondre à ce besoin. La maison des aidants située à Nantes et la plateforme d'accompagnement et de répit nommée Al'Fa Répit intervient sur le Pays de Blain une partie du territoire du CLIC.</p> <p>Le CLIC est un lieu ressources pour les aidants, les aidés, les professionnels afin de favoriser le maintien à domicile ou l'accompagnement des usagers vers le bien vieillir dans le respect de leurs choix de vie.</p> <p>Et le CLIC accompagne désormais les personnes en situation de handicap en tant qu'antenne de proximité de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).</p> <p>Aussi le café des aidants pourrait répondre à l'ensemble des aidants PA puis PSH dans un second temps (proche âgé ou en situation de handicap avant l'âge de 60 ans).</p> <p>Le souhait est de créer un lieu de rencontres, d'échanges de ressources, de soutien aux aidants, et aux personnes qui accompagnent un malade au quotidien. « L'investissement psychologique et physique que nécessitent l'aide et l'accompagnement auprès d'une personne dépendante peut être difficile à vivre et le soutien, l'échange sont primordiaux. La mise en place d'ateliers sur l'année est le moyen de faciliter les rencontres et les échanges, c'est l'outil de médiation pour entrer en communication, et faciliter les échanges. Une écoute active est proposée aux aidants, et l'atelier proposé permet de répondre aux besoins des aidants tout en abordant d'autres sujets que de la maladie. C'est un lieu de rencontres où chacun peut apprendre à se connaître, où chacun peut tisser des liens, et se rencontrer à l'extérieur suite à cette interconnaissance. Il permet de rompre l'isolement. L'intervention d'une psychologue et d'un professionnel du CLIC permet de connaître les dispositifs qui aident, les structures d'accueil afin de pouvoir s'accorder un peu de répit.</p> <p>Public cible : personnes âgées de plus de 60 ans</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Le projet de territoire porte 5 ambitions générales dont celle qu'Erdre et Gesvres soit Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques.</p> <p>La solidarité et la lutte contre les inégalités est d'ailleurs une thématique transversale au projet de territoire</p>

Partenaires	<p><b>Qui</b> : Les 12 communes d'Erdre et Gesvres et plus spécifiquement le canton de Nort S/E et de Ligné situé en zone blanche</p> <p>Le Département en tant que collectivité ayant la compétence en matière d'actions sociales</p> <p><b>s'engage à quoi</b> : à soutenir l'action</p> <p><b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</b> le soutien du département a été confirmé dans le cadre de la conférence des financeurs mais aussi via le Contrat local de Santé</p> <p><b>Prochaine étape / action à entreprendre :</b></p> <p>Mise en place de l'action et réalisation des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur de NORT S/E : Jeudis 16/09/2021, 21/10/2021, 18/11/2021, 16/12/2021 et 13/01/2022</li> <li>- Secteur de St Mars du Désert : Jeudis 24/02/2022, 17/03/2022, 28/04/2022, 19/05/2022 et 23/06/2022 l'après-midi.</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>-RH : gestion des inscriptions des usagers, accueil des usagers et intervenants au sein de l'espaces des aidants.</p> <p>-Intervenants : Psychologue, éducateur de Qi Qong :3343.2€ (prestation)</p>
Plan de financement	<p><b>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</b></p> <p><b>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p>
Calendrier	Mise en place des ateliers en 2021 et 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'habitants aidants accueillis, soutenus

**Fiche action**  
**Refonte du site internet de la CCEG**  
**pour apporter un service performant à la population**  
**CCEG**

Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CCEG Type : EPCI
Description de l'action	<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>Le site internet de la collectivité a été développé et mis en ligne en mai 2017 pour répondre à une nécessité de mise en conformité avec la réglementation en matière d'accessibilité numérique.  Il a été développé via le CMS typo3 au sein d'un écosystème, afin de mutualiser à la fois les coûts de développements avec les communes mais aussi le contenu éditorial.  Lors de sa création, une première réflexion pour le rendre plus tourné vers l'utilisateur que site vitrine institutionnel avait alors été entreprise. Le site avait été modernisé et construit en responsive web design pour qu'il s'adapte aux usages nomades des internautes.  Il s'agit à présent de renforcer le côté user centric du site internet <a href="http://www.cceg.fr">www.cceg.fr</a> pour l'ancrer dans les usages d'aujourd'hui.  L'étude statistique du site dévoile un taux de consultation à 65% par des internautes et une consultation essentiellement pour retrouver des informations pratiques comme en témoigne les top 10 des pages les plus consultées du site.  La crise sanitaire, avec la fermeture des lieux d'accueils physiques ou la restriction des déplacements, a accentué cette nécessité de s'adapter aux usagers et de miser sur la digitalisation des démarches administratives pour assurer la continuité de service.  En préalable, le CMS (ou logiciel) utilisé doit avoir une montée de version pour passer de la version 7.6.32 à la LTS en cours actuellement soit la 11.5.</p> <p><b>LE PROJET</b></p> <p>Le projet consiste à réaliser un upgrade du logiciel déjà utilisé à savoir une montée de version de typo3 pour migrer le contenu des sites internet (CCEG, Communes, Conseil de dev., PLUI).  Cette montée en puissance sera accompagnée simultanément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une refonte graphique, modification visuelle des éléments déjà en place</li> <li>- d'une refonte ergonomique, modification structurelle des modèles, changements des emplacements des éléments</li> <li>- d'une refonte et/ ou d'ajouts de fonctionnalités.</li> </ul> <p>L'objectif est bien d'apporter un service performant à la population et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter le même service ou le même niveau d'information pour tous, en respectant les règles d'accessibilités,</li> <li>- Donner le même accès au site de la collectivité aux internautes qui consultent le web d'une manière différente (synthèse vocale, smartphone, PDA, PC, MAC, bas débit, ...)</li> <li>- Renforcer le socle de sécurité et la garantie de maintenance de la version du logiciel pour assurer une continuité de l'information et la sécurisation des données collectées sur les sites</li> <li>- Apporter un meilleur confort d'utilisation avec l'évolution d'ergonomie, de navigation des sites,</li> <li>- Apporter plus de téléservices, de téléprocédures, et une simplification des démarches administratives, avec l'ajout de fonctionnalités</li> </ul>

Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Le projet de territoire de la CCEG a pour ambition de conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire.</p> <p>Le projet, mené en coopération avec les communes du territoire et ayant pour objectif de faciliter l'accès aux services de la CCEG aux habitants du territoire participent à la mise en œuvre de cette ambition</p>
Partenaires	<p>Les communes s'engagent à évaluer en amont les besoins avec la CCEG.</p> <p>Le partenariat est acquis</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du groupe projet, deux communes seront désignées comme pilotes volontaire</li> <li>- Rédaction du cahier des charges</li> </ul> <p>Rôle ?</p>
Coût prévisionnel	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b>.</p> <p>Coût total prévisionnel : 60 000 € TTC</p>
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>Plan de relance « Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales" 45 000 € sollicités</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation et choix du prestataire : sept/2021 à nov/2021</li> <li>- Refonte avec site pilotes et refonte arborescence : Sept 2021 à Fev-mars2022</li> <li>- Migration des autres sites : Fev 2022à Avril 2022</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de visites sur le site</p>

**Fiche action**  
**Dématérialisation du service ADS – Plan de Relance Numérique**  
**CCEG**

Orientation stratégique n° 1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation</b> Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres <b>Type EPCI</b>
Description de l'action	<p>Afin de répondre à la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) de novembre 2018 qui institue l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de dématérialiser la totalité de la chaîne d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le 1er janvier 2022, la Communauté de Commune d'Erdre a décidé, dès 2018 de débiter la dématérialisation par l'achat de modules complémentaires au logiciel métier déjà utilisé : Droit de Cités dont le développeur est la société OPERIS (installation, paramétrage et formation de l'utilisation), à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un module pour permettre la saisine par voie électronique des communes par des demandeurs (SVE), complété d'un module pour les professionnels (E-pro).</li> <li>- un module pour permettre la consultation des services consultés dans le cadre de l'instruction (AVIS)</li> <li>- un outil de connexion permettant le raccordement à PLAT'AU, la plateforme d'échange avec les services de l'Etat développée par le ministère. La commande vient d'être passée, le bon de commande est joint au dossier.</li> </ul> <p>Ces outils sont utilisés et financés par les 23 communes instruites par le centre d'instruction de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (les 12 d'Erdre et Gesvres en service mutualisé et les 11 communes de la Communauté de communes de la Région de Blain et de la communauté de communes de Nozay en prestation de service).</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Cette démarche de dématérialisation participe à l'objectif transversal de Transition mais aussi de mutualisation des services avec les communes du territoire et les communes voisines de la CCEG.
Partenaires	<p><b>Qui...</b> L'Etat</p> <p><b>s'engage à quoi...</b>soutien la dématérialisation des services</p> <p><b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</b> Acquis</p> <p><b>Prochaine étape / action à entreprendre</b></p> <p><b>Rôle ?</b></p>

Coût prévisionnel	<p><b>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>29 784 € pour l'acquisition des modules suivants :</p> <p>II. module pour permettre la saisine par voie électronique des communes par des demandeurs (SVE), complété d'un module pour les professionnels (E-pro).</p> <p>III. un module pour permettre la consultation des services consultés dans le cadre de l'instruction (AVIS)</p> <p>IV. un outil de connexion permettant le raccordement à PLAT'AU, la plateforme d'échange avec les services de l'Etat développée par le ministère</p>
Plan de financement	<p><b>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>13 200 € d'aide sollicitée dans le cadre de France Relance (démat ADS)</p>
Calendrier	Janvier 2019 à décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action**  
**Étude « Soutenir l'implication citoyenne »**  
**CCEG**

Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation</b> : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres <b>Type</b> : EPCI
Description de l'action	<p>La pratique de la participation citoyenne n'est pas un sujet nouveau sur le territoire d'Erdre et Gesvres ; en témoigne les actions menées depuis des années par les communes ou le travail de facilitation de territoire mené par le Conseil de développement.</p> <p>Pour dépasser l'intention et traduire cette ambition politique en actions concrètes, il reste maintenant à définir précisément les modalités de mise en œuvre (périmètres, processus, dispositifs, etc.).</p> <p>Suite aux élections municipales de 2020, les communes du territoire d'Erdre et Gesvres et la communauté de communes ont souhaité aller plus loin sur ce thème, en s'engageant à impliquer davantage les habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques publiques.</p> <p>Cette ambition politique s'est traduite par l'adoption d'une délibération sur "les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public" inscrite au projet de territoire 2021.</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Le projet de territoire porte 5 ambitions générales et notamment qu'Erdre et Gesvres soit un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.
Partenaires	<p><b>Qui</b> : Les 12 communes du territoire</p> <p><b>s'engage à quoi</b> : participer à l'action</p> <p><b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</b> le partenariat a été formalisé par la délibération sur "les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public" inscrite au projet de territoire 2021.</p> <p><b>Prochaine étape / action à entreprendre</b> :</p> <p>Lancer la prestation</p>
Coût prévisionnel	Prestation Colporterre : 44 800 € HT
Plan de financement	<p><b>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</b></p> <p><b>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>DETR à mobiliser (50%)</p>
Calendrier	Début de l'étude : novembre/décembre 2021
Indicateurs d'évaluation	

proposés	
----------	--

**Fiche action**  
**Gestion Territoriale des emplois et des compétences**  
**CCEG**

Orientation stratégique n°5	<b>Développement économique</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres Type EPCI
Description de l'action	<p>Engagée dans une démarche de GTPEC depuis 2019, et suite à l'élaboration d'un diagnostic, la CCEG s'est engagée dans la réalisation d'un plan d'action GTPEC et notamment, le développement de trois filières : l'agriculture alimentation, l'écoconstruction et les services aux personnes. A cela s'ajoute un plan d'action dit "transversal". Il émane de la filière industrie travaillée lors de la phase d'élaboration du plan d'action GTPEC et qui a montré l'importance d'agir sur des éléments de contexte, dans lesquels les autres filières peuvent être concernées. Au travers de ce plan d'action, il s'agit de développer les emplois et les compétences de demain et de renforcer l'attractivité du territoire.</p> <p>Ce déploiement d'actions prend appui sur d'autres programmes dans lesquels la Communauté de communes est engagée :</p> <p>Territoires apprenants pour identifier les mécanismes innovants d'apprentissage, améliorer la résilience des territoires et sécuriser les parcours professionnels (MCDR)</p> <p>Un projet de coopération entre trois territoires (PETR Causses Cévennes, MRC du Témiscamingue au Québec et CC Erdre et Gesvres) afin d'approfondir les réflexions visant à améliorer l'attractivité des territoires (LEADER).</p> <p>Par ailleurs, la collectivité s'est engagée dans un Contrat de Transition Écologique (CTE). Les implications souhaitées dans le cadre du CTE, correspondent bien à la logique conduite dans la démarche de développement territorial, notamment par la co-construction à la base de la méthode de collaboration.</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Expliquez en quoi le projet correspond au projet de territoire, à quelle(s) ambition(s) et objectif(s) stratégique(s) il se raccroche et dans quelle mesure il participe à la mise en œuvre des ambitions transversales (transitions et lutte contre les inégalités)</p> <p>Le développement des filières sur le territoire et</p>
Partenaires	<p>Qui...la Région, les acteurs du service publique de l'emploi, l'Etat, les collectivités partenaires, les entreprises, les communes</p> <p>...s'engage à quoi...</p> <p>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Acquis</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre :</p> <p>Rôle ?</p>
Coût prévisionnel	<p>Animation et mise ne œuvre du plan d'actions :</p> <p>140 000 € par an (2 postes de chargés de missions et actions de communication, formation etc...)</p> <p>Soit 280 000 € sur deux ans</p>

Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action**  
**Réalisation d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire**  
**CCEG**

Orientation stratégique n° 3	<b>Mobilités</b>
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation :</b> Communauté de communes d'Erdre et Gesvres <b>Type :</b> EPCI
Description de l'action	Projet inscrite dans le CTE d'Erdre et Gesvres, la réalisation de 60 km d'itinéraires cyclables en 10 ans fait l'objet d'une fiche action au Plan Vélo et au Plan Global de Déplacement. Le programme d'action est prévu en deux phases. La demande de subvention porte sur la deuxième de travaux.  Programme 2017-2021 : Cette première phase est en cours de réalisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Treillières – Grandchamp-des-Fontaines</li> <li>• Sucé-sur-Erdre – Casson</li> <li>• Casson – Nort-sur-Erdre</li> <li>• Nort-sur-Erdre – Petit Mars</li> </ul> Programme 2022-2026 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit Mars – Saint-Mars-du-Désert</li> <li>• Héric – Blain par Notre-Dame-des-Landes et Fay-de-Bretagne</li> <li>• Sucé-sur-Erdre – Carquefou</li> <li>• Treillières – Vigneux-de-Bretagne : étude pas lancée en attente rencontre avec Vigneux</li> <li>• Petit-</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	La mobilité constitue une thématique prioritaire du projet de territoire qui porte l'ambition d'améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement. La réalisation d'itinéraires cyclables vient directement participer à la diversification des modes de déplacement en permettant de développer les déplacements quotidiens en vélo.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Qui... : l'État</b>, l'ADEME, la Région, le pôle métropolitain</li> <li>• <b>...s'engage à quoi...</b> accompagner la CCEG</li> <li>• <b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</b> Acquis</li> <li>• <b>Prochaine étape / action à entreprendre</b></li> <li>• <b>Rôle ?</b></li> </ul>
Coût prévisionnel	<b>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</b> Acquisition : 707 900 € Travaux : 7 14 750 € de travaux estimés

Plan de financement	<p><b>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</b>  <b>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>DETR 2021 validée pour des études de faisabilité</p>
Calendrier	<p><b>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</b></p> <p>2022 - 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Km d'itinéraire créé</p>

**Fiche action**  
**Maison entrepreneuriat**  
**CCEG**

Orientation stratégique n°5	<b>Développement économique</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres Type : EPCI
Description de l'action	<p>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</p> <p>La communauté de communes souhaite travailler sur la création d'un lieu permettant l'accueil des entreprises, le conseil dans l'idée de faire travailler les acteurs du développement économique ensemble dans une maison de l'entrepreneuriat.</p> <p>Au stade de projet, il s'agit, dans un premier temps, de réaliser une étude de faisabilité et de programmation afin de construire le projet avec tous les acteurs économiques, mais aussi les acteurs de l'emploi afin d'étudier les besoins et de bien dimensionner le projet.</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Pour ce qui concerne le développement économique, le projet de territoire a pour ambition de « Poursuivre le développement économique et la création d'emplois non délocalisables en favorisant l'activité commerciale de proximité et les filières innovantes et exemplaires » et notamment, poursuivre l'activité d'accueil des entreprises et faciliter les nouveaux modes de travail, développer l'offre de services aux entreprises et poursuivre l'animation économique. C'est l'objectif du projet de maison de l'entrepreneuriat.
Partenaires	<p>Qui...</p> <p>...s'engage à quoi...</p> <p>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre</p> <p>Rôle ?</p>
Coût prévisionnel	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b>.</p> <p>Coût de l'étude : 40 000 €</p>
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>Un aide dans le cadre la DETR pourrait être sollicitée</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p> <p>Lancement de l'étude : janvier 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche action</b> <b>Tiers lieu itinérant- Épicerie solidaire -</b> <b>CCEG</b>	
Orientations stratégiques n°2, n°6	<b>Solidarités et lutte contre les inégalités</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes d'Erdre et Gesvres <b>Type</b> : EPCI
Description de l'action	<p>La digitalisation des démarches de la vie quotidienne peut être facilitatrice, mais elle peut aussi laisser les non-initiés à la marge de la vie citoyenne et limiter l'accès aux droits. Actuellement « 43% des français résidant en zones rurales sont inquiets à l'idée de devoir effectuer de plus en plus leurs démarches administratives sur Internet ; contre 61% des habitants des villes moyennes et contre 74% des résidents de l'agglomération parisienne».</p> <p>D'ici 2022 l'ensemble des démarches administratives seront à effectuer en ligne.</p> <p>L'Etat qui déploie en parallèle le réseau France services par le biais du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires.</p> <p>Un guichet a d'ailleurs ouvert à Nort S/Erdre en avril 2021.</p> <p>L'association « coup de main numérique », lauréate de l'appel à projet « France services itinérant » en partenariat avec la MSA Loire-Atlantique Vendée propose au territoire d'Erdre et Gesvres de bénéficier du réseau France services itinérant.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner dans l'utilisation d'outils informatiques et les démarches numériques du quotidien.</li> <li>• En s'appuyant sur les correspondants au sein du réseau des partenaires. (le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste).</li> <li>• Améliorer l'accès aux droits des habitants par un accompagnement social et numérique</li> <li>• Réduire l'isolement et le sentiment de solitude</li> <li>• Améliorer l'autonomie du public vis-à-vis d'Internet</li> <li>• Augmenter l'estime de soi du public face à l'usage du numérique</li> <li>• Créer une adresse e-mail, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne...</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Le projet s'intègre dans l'ambition n°4 sur projet de territoire : Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques et s'inscrit à la croisée des deux objectifs stratégiques transversaux en lien avec les transitions et les solidarités.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Qui</b> : les CCAS, le Département, les communes</li> <li>▪ <b>s'engage à quoi</b> : à participer au projet</li> <li>▪ <b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</b> acquis</li> <li>▪ <b>Prochaine étape / action à entreprendre</b> : mise en place de formations en lien avec la convention PASS signée avec le Département et les chéquiers numériques</li> </ul>

Coût prévisionnel	<b>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</b>
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	<b>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</b>  Début du projet : septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'habitants accompagnés par le Bus France Services

<b>Fiche Action</b> <b>Accompagner les habitants les plus fragiles à l'usage du numérique</b> <b>CCEG</b>	
Orientation stratégique n°6 , n°2	<b>Solidarités et lutte contre les inégalités</b> <b>Facilite l'accès aux droits des personnes en situation de précarité/vulnérabilité</b>
Action n°	
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation</b> : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres <b>Type</b> : EPCI
Description de l'action	<p>La digitalisation des démarches de la vie quotidienne peut être facilitatrice, mais elle peut aussi laisser les non-initiés à la marge de la vie citoyenne et limiter l'accès aux droits. Actuellement « 43% des français résidant en zones rurales sont inquiets à l'idée de devoir effectuer de plus en plus leurs démarches administratives sur Internet ; contre 61% des habitants des villes moyennes et contre 74% des résidents de l'agglomération parisienne »1. Dans ce contexte, il apparaît primordial de faciliter et d'accompagner l'autonomisation des publics aux usages du numérique pour que les bénéfices de cette évolution soient profitables à tous. D'ici 2022 l'ensemble des démarches administratives seront à effectuer en ligne. Aussi l'Etat déploie le réseau France services par le biais du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires. Ainsi, un guichet a ouvert à Nort S/Erdre en avril 2021. Puis suite au lancement de l'appel à projet « France services itinérant » le 26 octobre 2020, 50 projets itinérant ont été retenus dont celui de l'association « coup de main numérique » en partenariat avec la MSA Loire-Atlantique Vendée a été lauréate de cette appel à projet sur la Loire-Atlantique. Cette dernière propose au territoire d'Erdre et Gesvres de bénéficier de ce réseau France services itinérant. Néanmoins pour accueillir ce guichet unique mobile un engagement de 5 communes est nécessaire à minima. L'objectif est de proposer une offre élargie de services publics dans un seul et même lieu en proximité des habitants, en particulier dans les zones rurales.</p> <p>Quel que soit le lieu de résidence de l'habitant, France services propose un accueil en proximité (secteur urbain/rural) et accompagne vers l'accès aux démarches administratives et besoins numériques du quotidien -Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, emploi- au sein d'un guichet unique les habitants. L'agent France services est formé pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle au plus près. Il délivre une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien, un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages, une aide aux démarches en ligne).</p> <p>-Mettre en place France services itinérant -Organiser un relais vers les formations Pass numérique</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<b>Expliquez en quoi le projet correspond au projet de territoire, à quelle(s) ambition(s) et objectif(s) stratégique(s) il se raccroche et dans quelle mesure il participe à la mise en œuvre des ambitions transversales (transitions et lutte contre les inégalités)</b>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Qui</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le Département</li> <li>○ l'association « coup de main »</li> </ul> </li> <li>▪ <b>s'engage à quoi</b> : à déterminer</li> <li>▪ <b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</b> Acquis</li> <li>▪ <b>Prochaine étape / action à entreprendre</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise ne place de l'action</li> </ul> </li> </ul>

Coût prévisionnel	<p><b>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de la responsable CLIC : Organisation du projet,</li> <li>- Temps de l'assistante (CCAS) : Inscription des usagers de sa commune.</li> </ul>
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	<p><b>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</b></p> <p>Mise en route de l'action : rentrée scolaire 2021</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes accueillies

<b>Fiche action</b> <b>Étude de faisabilité « cuisine centrale mutualisée et approvisionnement local »</b> <b>CCEG</b>	
Orientation stratégique n°4	<b>Agriculture et alimentation</b>
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation</b> : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres <b>Type</b> : EPCI
Description de l'action	<p>Dès septembre 2020, les Maires et les Vice-présidents de la CCEG ont souhaité travailler sur un projet de territoire afin de donner une vision à long terme des enjeux identifiés en Erdre et Gesvres.</p> <p>Le travail sur le projet de territoire a permis d'identifier 5 thématiques prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mobilité,</li> <li>• l'agriculture et l'alimentation,</li> <li>• le développement économique,</li> <li>• la santé,</li> <li>• Les transitions écologiques et sociétales (développement durable) comme transversales à toutes les politiques publiques.</li> </ul> <p>Pour ce qui concerne l'agriculture et l'alimentation, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres est impliquée dans un projet alimentaire territorial depuis 2018 avec comme objectifs le développement de l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuise pas à l'environnement, faciliter le lien entre l'offre alimentaire de proximité et la demande et l'accompagnement au changement de comportement sur la thématique de l'alimentation (gaspillage alimentaire, sensibilisation des publics aux enjeux...).</p> <p>Les élus se sont positionnés sur des objectifs à trois niveaux concernant l'ambition pour la restauration collective en produits bio, produits locaux et fait maison. Ces niveaux viennent s'ajouter aux objectifs de la Loi EGALIM concernant l'introduction de produits labellisés.</p> <p>Face au premier constat du dynamisme démographique liée à l'agglomération nantaise augmentant les effectifs scolaires et s'ajoutant aux contraintes financières importantes subies par les collectivités, l'idée d'une mutualisation d'un outil destiné à la fabrication de repas germe dans les communes depuis quelques années. Certaines sont satisfaites du fonctionnement actuel mais souhaite quand même connaître le potentiel d'un outil commun, d'autres pensent que pour atteindre les objectifs d'approvisionnement il est essentiel de mutualiser.</p> <p>Les intérêts d'un outil tel qu'une cuisine centrale pour l'intercommunalité serait entre autres de poursuivre la politique de qualité initiée par la CCEG via son PAT (qualité des denrées alimentaires, circuits courts, produits bio / labellisés), d'optimiser les ressources financières des communes, de poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, d'offrir aux agents des conditions de travail favorisant la cuisine de qualité (locaux adaptés, matériels ergonomiques, outils adaptés au travail de produits bruts...).</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	La thématique de l'agriculture et de l'alimentation a été identifiée comme une priorité du projet de territoire avec l'objectif d'accompagner et valoriser une agriculture et une alimentation durables au plus près des besoins locaux
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Qui</b> : les partenaires du PAT de la CCEG, les communes</li> <li>▪ <b>s'engage à quoi</b> :</li> <li>▪ <b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</b> Acquis</li> <li>▪ <b>Prochaine étape / action à entreprendre</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation de l'étude place de l'action</li> <li>○</li> </ul> </li> </ul>

Coût prévisionnel	<p><b>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>Prestation : 40 000 €</p>
Plan de financement	<p><b>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>Subvention de l'ANCT à hauteur de 20 000 €</p>
Calendrier	<p><b>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</b></p> <p>Mise en route de l'action : rentrée scolaire 2021</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de personnes accueillies</p>

<b>Fiche action</b> <b>Mise en œuvre du plan d'actions du projet Alimentaire Territorial de la CCEG</b>	
Orientation stratégique n°4	<b>Agriculture et alimentation</b>
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation</b> : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres <b>Type</b> : EPCI
Description de l'action	<p><b>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</b></p> <p>Un projet Alimentaire Territorial (PAT) a été validé en 2018 par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (CCEG). Ce projet a été co-construit avec les partenaires qui agissent dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation durable (CAP 44, le GAB 44, la Chambre d'Agriculture 44, la Fédération Départementale des CIVAM et le conseil de développement d'Erdre et Gesvres) et valorisé dans le Contrat de Transition Ecologique de la CCEG signé en février 2020.</p> <p>Le PAT de la CCEG a d'ailleurs fait l'objet d'une reconnaissance de niveau 2 par l'Etat depuis mai 2021.</p> <p>Les objectifs du PAT sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Développer l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuise pas à l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recréation de sièges d'exploitations</li> <li>- Etude qualitative sur les freins et leviers à la conversion vers l'agriculture biologique</li> <li>- Structurer l'offre de produits locaux</li> <li>- Sensibiliser à la culture de légumineuses pour l'alimentation humaine</li> </ul> </li> <li>⇒ Faciliter le lien entre l'offre alimentaire de proximité et la demande (restauration collective, consommateurs du territoire) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les restaurants collectifs à développer leur approvisionnement local et durable</li> <li>- Accompagnement collectif et individuel à la rédaction d'un marché public et suivi du marché</li> <li>- Mise en place d'un groupement d'achat territorialisé pour la restauration institutionnelle &amp; marchés publics de co-traitance</li> </ul> </li> <li>⇒ Faire évoluer les comportements sur cette thématique et notamment réduire le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager une vision prospective de l'alimentation et des modèles agricoles</li> <li>- Sensibiliser des élèves de primaire à l'alimentation</li> <li>- Accompagnement des communes à la réduction du gaspillage alimentaire</li> <li>- Sensibiliser et engager des lycéens dans la transition alimentaire et agricole du territoire d'Erdre et Gesvres</li> <li>- Animer une réflexion citoyenne, organiser des événements, soutenir des initiatives locales et élaborer des propositions sur le thème de la transition alimentaire et agricole</li> </ul> </li> </ul>

	<p>Le public cible : Les producteurs, les élus, les gestionnaires et personnels de restaurants collectifs, les sociétés de restauration, les convives (enfants, personnes âgées voire salariés d'entreprises), les jeunes (150 élèves de lycées) et plus largement les parents d'élèves et l'ensemble des consommateurs citoyens du territoire.</p> <p>Les actions et le travail partenarial mis en place dans le cadre du PAT ont permis de mettre en lumière des axes d'intervention nouveaux ou à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur la production des repas, cuisine centrale, logistique avec d'autres acteurs tels que le Département, Nantes Métropole...Réalisation d'une étude de faisabilité sur la réalisation de cuisine centrale sur le territoire.</li> <li>- Relancer le groupe de travail sur l'approvisionnement en viande locale dans la restauration collective</li> <li>- Continuer à accompagner les communes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire par de nouveaux projets à mettre en place adaptés aux communes.</li> <li>- Favoriser l'installation de production pour la restauration collective et également accompagner l'installation d'outils de transformation (fromagerie, conserverie...).</li> <li>- Préserver les sièges d'exploitations par la veille foncière communale et le portage foncier</li> <li>- Travailler sur la préfiguration d'un défi famille à alimentation positive</li> </ul> <p>Les actions à développer pourraient être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de coordination multi acteurs</li> <li>- Construction et alimentation d'un observatoire du PAT (Cf. mesure 13 du PAT Plan de relance)</li> <li>- Développer les filières. Les filières prioritaires étant les céréales, légumineuses, maraîchage et viande</li> <li>- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'échelle d'un système de restauration collective</li> <li>- Appuyer l'approvisionnement local en gestion directe</li> <li>- Réaliser un diagnostic d'un restaurant scolaire avec approfondissement sur les approvisionnements</li> <li>- Assurer le suivi des marchés publics</li> <li>- Réaliser des actions d'animations dans les écoles, dans les fermes, dans les centres de loisirs et périscolaires</li> <li>- Lancer un "Défi Foyers à Alimentation Positive"</li> <li>- Lancer un atelier cuisine des céréales et légumineuses auprès du grand public</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	La thématique de l'agriculture et de l'alimentation a été identifiée comme une priorité du projet de territoire avec l'objectif d'accompagner et valoriser une agriculture et une alimentation durables au plus près des besoins locaux
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Qui</b> : les partenaires du PAT de la CCEG, les communes</li> <li>▪ <b>s'engage à quoi</b> :</li> <li>▪ <b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Acquis</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prochaine étape / action à entreprendre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Validation du plan d'actions</li> <li>○ Mise en place des actions</li> </ul> </li> </ul>
Coût prévisionnel	<p><b>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>200 000 € sur 3 ans</p>
Plan de financement	<p><b>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>Une réponse à l'appel à projets « Renforcer la dynamique des projets alimentaires territoriaux et accompagner la mise en œuvre des actions sur les territoires » est en cours d'écriture</p>
Calendrier	<p><b>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</b></p> <p>Octobre 2021 – mai 2022 : élaboration du plan d'actions  Mars 2022 – décembre 2025 : mis en œuvre du plan d'actions</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action**  
**Plan de mobilité interentreprises - CTE**  
**CCEG**

Orientation stratégique n° 3	<b>Mobilités</b>
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation</b> : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres <b>Type</b> : EPCI
Description de l'action	<p><b>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</b></p> <p>Aujourd'hui, un environnement sain, un temps de trajet optimisé, et des économies sont autant d'arguments qui facilitent l'insertion professionnelle, et contribuent à l'attractivité du territoire.</p> <p>Repenser les trajets domicile-travail grâce aux plans mobilités inter-entreprises c'est agir sur tous ces leviers de l'environnement mais pas seulement : si en luttant contre l'autosolisme avec le co-voiturage, on interagit directement sur la qualité de l'air ; en réduisant le nombre de voitures sur la route on interagit sur la sécurité routière, le budget « auto » de chacun...</p> <p>Le service Mobilités avec la Direction du Développement économique a engagé une réflexion sur les plans de déplacements inter-entreprises. Une première enquête a été réalisée début 2020 auprès des salariés du parc d'activités d'Erette-Grand'haie. Au total, 280 personnes issues de 28 entreprises ont répondu permettant d'avoir une bonne photographie des déplacements des salariés de la zone (habitudes, horaires, trajets, modes de déplacement) leurs attentes et bonnes idées.</p> <p>Les entreprises se penchent désormais sur le plan d'action. Les entreprises et la CCEG travaillent en partenariat pour développer des futures actions « sur mesure ». Des groupes d'échanges et de réflexion se sont constitués pour proposer des solutions qui englobent aussi bien les modes de déplacements, qu'une réflexion sur le travail en général, le télétravail ou encore la formation. Enfin, ces groupes de réflexion ont aussi pour objectif de sensibiliser les salariés, les invitant à changer de regard sur leur façon de se déplacer : c'est bien l'addition des changements de comportement individuels qui auront un réel impact sur notre territoire.</p> <p>Après Erette-Grand'haie une nouvelle enquête a été menée sur le parc d'activités de Ragon en partenariat avec l'entreprise Sofradi déjà très impliquée dans la préservation de l'environnement et la qualité au travail.</p> <p>Une réunion d'information et de lancement a eu lieu en mars 2021. Les événements suivants ont eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le lancement d'une grande enquête sur les deux zones : 300 réponses de 47 entreprises à Ragon et 160 réponses pour le parc d'activités Erette Grand'haie</li> <li>- 2 événements de sensibilisation sur les zones d'activités</li> <li>- Une sensibilisation sous forme de porte à porte pour informer chaque entreprise de la démarche</li> </ul> <p>Par ailleurs, la CCEG bénéficie d'un partenariat avec Mobil'Ethic dans le cadre des C2E qui permettra un soutien des actions mises en place par les entreprises des zones d'activités.</p> <p>Une réunion de restitution est prévue pour novembre 2021 qui lancera la construction du plan d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du PDIE. Ce plan d'actions sera finalisé en mai 2022.</p>

Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>La mobilité constitue une thématique prioritaire du projet de territoire qui porte l'ambition d'améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement.</p> <p>La réalisation d'un plan de déplacement entreprises vient directement participer à la diversification des modes de déplacement</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Qui...</b> : la Région, mobil'Ethic, les entreprises des zones d'activités, l'Etat via le CTE</li> <li>• <b>...s'engage à participer à la démarche</b></li> <li>• <b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Acquis</b></li> <li>• <b>Prochaine étape / action à entreprendre</b> Elaboration du plan d'actions</li> <li>• <b>Rôle ?</b></li> </ul>
Coût prévisionnel	<p><b>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>A déterminer en fonction du plan d'actions</p>
Plan de financement	<p><b>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p>
Calendrier	<p><b>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</b></p> <p>Mis en œuvre du plan d'actions à commencer en mai 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'entreprises concernées</p>

**Fiche action**  
**Jeunes engagés de la ruralité**  
**CCEG**

Orientation stratégique n°5	<b>Développement économique</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : communauté de communes d'Erdre et Gesvres Type : EPCI
Description de l'action	<p>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</p> <p>La communauté de communes d'Erdre a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité ».</p> <p>En s'appuyant sur son expérience de la mise en œuvre chaque année et depuis 6 ans, d'une Coopérative Jeunesse de Services (CJS), la CCEG a créé une mission centralisée afin de mettre en place un pool de jeunes en service civique, qui intégrerait le service emploi de la collectivité.</p> <p>Le dispositif ainsi intégré à l'action publique, bénéficierait des relations déjà établies avec les partenaires, dont la Mission Locale présente à demeure dans les locaux.</p> <p>Ce pool sera supervisé par la personne en charge de la coordination du dispositif.</p> <p>Chaque jeune sera accompagné par un tuteur au sein de la Communauté de Communes ou directement dans les communes.</p> <p>Le lieu de rattachement des jeunes serait la Maison de l'emploi et de la formation à Grandchamp des Fontaines</p> <p><b>Encadrement et animation du dispositif</b> : Un recrutement d'une coordinatrice a été réalisé. Elle a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition des missions des jeunes en service civique au regard des besoins des services de la CCEG et des communes volontaires</li> <li>- La gestion des recrutements et des questions RH en général</li> <li>- Le suivi des parcours des jeunes et la gestion des formations en lien avec les tuteurs</li> <li>- Les relations avec les services de l'Etat et le suivi du dispositif</li> <li>- La relation avec les tuteurs et les référents des services lors des opérations etc...</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Expliquez en quoi le projet correspond au projet de territoire, à quelle(s) ambition(s) et objectif(s) stratégique(s) il se raccroche et dans quelle mesure il participe à la mise en œuvre des ambitions transversales (transitions et lutte contre les inégalités)</p> <p>Ce projet vient en adéquation du projet de territoire de la CCEG et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'idée de solidarité envers les jeunes mais aussi les habitants en fonction des missions proposées aux jeunes volontaires,</li> <li>- le lien avec les transitions de manière générale de part le rôle des jeunes en service civique d'accompagnement des habitants de la CCEG sur les questions environnementales (déchets, mobilité etc..)</li> </ul>

Partenaires	<p>Qui l'Etat et notamment l'Education Nationale qui coordonne le dispositif ...s'engage à accompagner la CCEG dans la réalisation de l'action</p> <p>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Acquis</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre : lancer les recrutements des jeunes volontaires</p> <p>Rôle ?</p>
Coût prévisionnel	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b>.</p> <p>43 750 € TTC (poste de la coordinatrice)</p>
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>35 000 € de subvention validée au titre de l'AMI « Jeunes engagés de la ruralités »</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p> <p>Octobre 2021 : recrutement de la coordinatrice pour un an d'expérimentation</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de jeunes accueillis</p>

**Fiche action**  
**Jeunes engagés de la ruralité**  
**CCEG**

Orientation stratégique n°5	<b>Développement économique</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : communauté de communes d'Erdre et Gesvres Type : EPCI
Description de l'action	<p>La communauté de communes d'Erdre a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité ».</p> <p>En s'appuyant sur son expérience de la mise en œuvre chaque année et depuis 6 ans, d'une Coopérative Jeunesse de Services (CJS), la CCEG a créé une mission centralisée afin de mettre en place un pool de jeunes en service civique, qui intégrerait le service emploi de la collectivité.</p> <p>Le dispositif ainsi intégré à l'action publique, bénéficierait des relations déjà établies avec les partenaires, dont la Mission Locale présente à demeure dans les locaux.</p> <p>Ce pool sera supervisé par la personne en charge de la coordination du dispositif.</p> <p>Chaque jeune sera accompagné par un tuteur au sein de la Communauté de Communes ou directement dans les communes.</p> <p>Le lieu de rattachement des jeunes serait la Maison de l'emploi et de la formation à Grandchamp des Fontaines</p> <p><b>Encadrement et animation du dispositif</b> : Un recrutement d'une coordinatrice a été réalisé. Elle a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition des missions des jeunes en service civique au regard des besoins des services de la CCEG et des communes volontaires</li> <li>- La gestion des recrutements et des questions RH en général</li> <li>- Le suivi des parcours des jeunes et la gestion des formations en lien avec les tuteurs</li> <li>- Les relations avec les services de l'Etat et le suivi du dispositif</li> <li>- La relation avec les tuteurs et les référents des services lors des opérations etc.</li> <li>-</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Ce projet vient en adéquation du projet de territoire de la CCEG et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'idée de solidarité envers les jeunes mais aussi les habitants en fonction des missions proposées aux jeunes volontaires,</li> <li>- le lien avec les transitions de manière générale de part le rôle des jeunes en service civique d'accompagnement des habitants de la CCEG sur les questions environnementales (déchets, mobilité etc..)</li> </ul>
Partenaires	<p>Qui l'État et notamment l'Éducation Nationale qui coordonne le dispositif ...s'engage à accompagner la CCEG dans la réalisation de l'action</p> <p>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Acquis</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre : lancer les recrutements des jeunes volontaires</p> <p>Rôle ?</p>
Coût prévisionnel	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b>.</p> <p>43 750 € TTC (poste de la coordinatrice)</p>

Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>35 000 € de subvention validée au titre de l'AMI « Jeunes engagés de la ruralités »</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p> <p>Octobre 2021 : recrutement de la coordinatrice pour un an d'expérimentation</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de jeunes accueillis</p>

<b>Fiche action Urbanisme de transition CCEG</b>	
Orientations stratégiques n°7, n°8	<b>Aménagement/urbanisme Habitat/foncier</b>
Action n°	
Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation : CCEG Type : EPCI</b>
Description de l'action	<p>La communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des communes dans la réalisation de projet d'urbanisme de transition, projet à la frontière entre l'urbanisme et la culture et le développement durable.</p> <p>En effet, l'urbanisme de transition s'inscrit dans des enjeux d'innovation, d'invention des nouveaux modes de vie et d'habiter, de transition écologique. A travers des terrains et des bâtiments inoccupés, il s'agit de réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas déterminé, que le projet urbain tarde à se réaliser ou que les futurs usages imaginés nécessitent d'être testés. La transition écologique suppose de faire avec l'existant et de s'adapter à un monde en pleine évolution.</p> <p>Un appel à projets « urbanisme de transition » a donc été lancé auprès des communes via fin 2020. L'appel à projets visait à identifier des sites susceptibles de correspondre à la démarche et aux critères définis pour permettre une sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- site bâti</li> <li>- bâti public</li> <li>- au sein de l'enveloppe urbaine</li> <li>- en lien avec les orientations du PLUI et du projet culturel (renouvellement urbain et favorisation de dynamiques participatives via la mise à disposition de locaux)</li> </ul> <p>La commune de Grandchamp-des-Fontaines a répondu à l'appel à projets. Le site proposé est compris dans l'enveloppe urbaine du bourg, il est constitué d'une ancienne halle bâtie sur un foncier public et est destiné à terme à un projet de renouvellement urbain. Ce site a fait l'objet en 2019 d'une étude préalable du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE).</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Plusieurs ambitions du projet de territoire se retrouvent dans le projet et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la traduction opérationnelle des grandes orientations du PLUI en faveur du renouvellement urbain au sein des enveloppes urbaines</li> <li>- Limiter l'artificialisation des sols en faisant la ville sur la ville (recyclage urbain)</li> <li>- En lien avec la politique culturelle et le schéma intercommunal des équipements, dans le cadre du Projet Culturel de Territoire 2019-2022</li> </ul>
Partenaires	<p><b>Qui...</b>Le CAUE,  <b>...s'engage à quoi.</b> accompagner la CCEG et la commune de Grandchamp des Fontaines  <b>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</b> Acquis  <b>Prochaine étape / action à entreprendre :</b> mise en œuvre du projet  <b>Rôle ?</b></p>

Coût prévisionnel	<p><b>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p> <p>30 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude,</li> <li>- Accompagnement de la commune dans la réalisation du ptojet</li> </ul>
Plan de financement	<p><b>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</b></p>
Calendrier	<p><b>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</b></p> <p>2021 : lancement de l'appel à projets – positionnement de Grandchamp des Fontaines 2022 : choix du projet à mettre en place</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche action</b> <b>Extension du Restaurant scolaire</b> <b>Fay de Bretagne</b>	
Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Fay de Bretagne collectivité
Description de l'action	La commune possède un restaurant scolaire qui accueille les deux écoles maternelles et élémentaires privées et publiques soit près de 400 élèves (265 primaires et 135 maternelles). Suite à l'accroissement constant du nombre d'élèves inscrit au restaurant scolaire municipal, depuis ces dernières années, la commune envisage de réaliser une extension du restaurant et de réorganiser ses espaces, pour permettre d'améliorer le bien-être des élèves.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Conduire localement les transitions notamment écologiques et sociétales est une ambition du projet de territoire.
Partenaires	État, Région, Département
Coût prévisionnel	Estimation faite fin 2019 par un programmiste en cours de mise à jour : 538 000 € HT de travaux 71 800 € HT de Moe 30 000 € HT de contrôles, études... Total : 639 800 € HT
Plan de financement	Montant des travaux : 639 800 € Subventions à demander : État, Conseil Régional, Conseil départemental (Fonds école)
Calendrier	Déc 2021 : Validation programme Sept 2022 : début travaux Février 2023 : fin travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche action</b> <b>Aménagement de 3 liaisons douces</b> <b>Grandchamp des Fontaines</b>	
Orientation stratégique n°3	<b>Mobilités</b>
Maître d'ouvrage	MAIRIE de GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Maître d'œuvre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Bureau d'étude C2i pour la liaison n°1</li> <li>2) Cabinet BCG pour liaison n°2</li> <li>3) Non désigné pour liaison n°3</li> </ol>
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <u>Liaison n°1 La Vinçais – route de la Rochère</u> : Création d'une liaison douce pour partie en site propre et pour une autre partie en commun avec un chemin agricole. Cette liaison de 600 mètres de long permet de relier les villages de La Rochère et du Meslier à la future liaison douce intercommunale Grandchamp – Treillières au niveau du lieudit de la Vinçais.</li> <li>2) <u>Liaison n°2 Les Moulins - La Loeuf</u> : Création d'une liaison douce en site propre bidirectionnelle d'une longueur de 500 mètres permettant de relier les aménagements du haut du plan d'eau du Davray à l'entrée du village de La Loeuf.</li> <li>3) <u>Liaison n°3 Carrefour de La Rousselière – Route des Chesnaies</u> : Création d'une liaison douce à vocation intercommunale en direction de Casson entre le carrefour de la Rousselière à la sortie Nord du bourg jusqu'à l'intersection de la RD26 et la route du Moulin Grimaud. Cette liaison douce sera une voirie bidirectionnelle en site propre d'une longueur d'1 km. Dans le prolongement de cette liaison douce, création d'une voie bidirectionnelle en site propre sur la route du Moulin Grimaud d'une longueur de 350 mètres. Puis, création d'un aménagement cyclable sur la route des Chesnaies sur une longueur de 1 750 m.</li> </ol>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>⇒ Connexion entre les liaisons douces communales et celles intercommunales implantées sur le territoire de Grandchamp-des-Fontaines. Projet qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'Aménagement Communal pour les Mobilités Actives (PACMA) et du Plan Global de Déplacement (PGD) de la CCEG.</p> <p>⇒ Lien avec la stratégie de développement durable de la CCEG visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le déplacement des parts modales vers les mobilités douces.</p> <p>⇒ Plus globalement, ce projet s'inscrit dans l'ambition du projet de territoire d'améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CCEG – Département – Région – Etat.</li> <li>✓ Bureaux d'études en aménagements.</li> <li>✓ Entreprises de travaux publics.</li> </ul>
Coût prévisionnel	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Liaison n°1 : 80 000 € HT.</li> <li>2) Liaison n°2 : 330 000 € HT.</li> <li>3) Liaison n°3 : 830 000 € HT.</li> </ol>

Plan de financement	Non défini pour l'instant.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Liaison n°1 : 2021-2022.</li> <li>2) Liaison n°2 : 2021-2023.</li> <li>3) Liaison n°3 : 2023-2025.</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Part modale des déplacements doux.</li> <li>⇒ Nombre d'accidents impliquant des piétons et des vélo cyclistes lors de leurs déplacements.</li> </ul>

<b>Fiche action</b> <b>Aménagement de loisirs autour du plan d'eau du Davray</b> <b>Grandchamp des Fontaines</b>	
Orientation stratégique n°7	<b>Aménagement/urbanisme</b>
Maître d'ouvrage	MAIRIE de GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Maître d'œuvre	Non défini à ce jour.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Aménagements d'accueil et de loisirs autour du plan d'eau du Davray. Exemples d'aménagements envisagés <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mini-Golf ;</li> <li>✓ Guinguette ;</li> <li>✓ Aire d'accueil de camping-car ;</li> <li>✓ Habitat insolite, etc.</li> </ul> </li>   <li>❖ Le secteur du Davray est espace de loisir communal de 11 hectares qui comprend un plan d'eau de 2.2 hectares. Il se trouve implanté à proximité immédiate du centre bourg. Il est connecté aux sentiers de randonnées communaux et à la coulée verte.</li>   <li>❖ Le potentiel de ce site central est actuellement sous exploité. Il pourrait permettre d'offrir aux habitants et aux visiteurs une variété d'activités de loisirs de plein air dans un cadre naturel et proche des commodités du centre-bourg.</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Ce projet vise à développer un tourisme local et à proposer aux visiteurs des activités de loisirs dans un cadre naturel.</li>   <li>⇒ Il s'inscrit dans l'ambition générale de développer le territoire pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité ainsi que dans l'objectif de soutenir l'activité commerciale de proximité.</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Erdre Canal Forêt.</li> <li>⇒ Porteurs de projets, commerçants ambulants.</li> <li>⇒ Associations locales</li> <li>⇒ CCEG – Département – Région – Etat.</li> </ul>
Coût prévisionnel	350 000€ HT.
Plan de financement	A définir.
Calendrier	2022-2026.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fréquentation du site.</li> <li>➤ Diversité des activités proposées.</li> <li>➤ Programmation événementielle.</li> </ul>

<b>Fiche action</b> <b>Création d'un tiers lieu</b> <b>Grandchamp des Fontaines</b>	
Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	MAIRIE de GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Maître d'œuvre	Non défini à ce jour.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Acquisition et réhabilitation d'une maison disposant d'une cour située en cœur de bourg.</li> <li>❖ Mise à disposition du lieu à des porteurs de projet suite à un appel à candidatures.</li> <li>❖ L'objectif est d'offrir aux habitants l'accès à un lieu de vie, de travail et d'échanges autour du bien vivre. Ce lieu sera animé par les porteurs de projets retenus.</li> <li>❖ Ce tiers-lieu pourrait comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ un espace accueil composé d'une boutique, de tables d'échanges et d'un petit salon / café / bar ;</li> <li>⇒ un espace de co-working comprenant des postes de travail nomades ouverts ou fermés et des espaces collaboratifs et dynamiques ;</li> <li>⇒ des salles d'activités pour des ateliers, des formations et des activités de groupe.</li> </ul> </li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La création d'un tiers lieu rejoint l'ambition générale du projet de territoire de mieux accueillir les habitants dans leur diversité.</li> <li>❖ Ce projet est en lien avec l'ambition dans le domaine économique de faciliter les nouveaux modes de travail (télétravail, co-working).</li> <li>❖ Il est également en lien avec l'objectif d'impliquer davantage les habitants et la société civile en favorisant les changements de comportement et en soutenant les initiatives en faveur des transitions.</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Établissement public foncier de Loire Atlantique.</li> <li>⇒ Porteur de projets.</li> <li>⇒ CCEG – Département – Région – Etat.</li> <li>⇒ Entreprises de travaux publics.</li> </ul>
Coût prévisionnel	500 000 € HT comprenant 200 000 € de frais d'acquisition et 300 000 € de travaux et d'aménagement.
Plan de financement	Non défini pour l'instant.
Calendrier	2022-2023

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Fréquentation du lieu par les habitants et de ses différents espaces.</li><li>⇒ Soutenabilité économique pour les porteurs de projet.</li><li>⇒ Nombre et qualité des animations / ateliers / projets élaborés.</li></ul>
-----------------------------------	---

<b>Fiche action</b> <b>Extension du service animation jeunesse</b> <b>Grandchamp des Fontaines</b>	
Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	MAIRIE de GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Maître d'œuvre	Non défini à ce jour.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Il s'agit de créer une extension d'environ 60 m<sup>2</sup> du bâtiment du Service animation jeunesse dont l'activité est essentiellement tournée vers les 10-14 ans.</li> <li>❖ Cet espace supplémentaire vise à accueillir les 15-18 ans dans un objectif de développement de projets personnels, collectifs et d'investissement dans la vie locale (événements festifs culturels et sportifs). Ce lieu vise aussi à être un centre ressources pour les jeunes en matière de prévention, de santé, de formation et de lien avec le monde du travail.</li> <li>❖ L'animation de cet espace et l'accompagnement des jeunes sera assuré par le directeur du service jeunesse.</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Deux liens avec le projet de territoire d'Erdre &amp; Gesvres sont à mettre en avant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le projet vise à accueillir les 15-18 ans dans une optique d'accompagnement au développement de projets notamment dans le domaine de la vie locale en lien avec le tissu associatif et les manifestations. Cet objectif rejoint celui du projet de territoire de développer un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques</li> <li>2. La dimension « centre ressources » de l'accueil des 15-18 ans porte aussi sur la prévention des comportements à risques et addictifs particulièrement prévalents à cet âge. Cela s'inscrit donc dans l'objectif du projet de territoire de développer la prévention et les comportements favorables à la santé dans le domaine de la parentalité, de l'enfance et la jeunesse.</li> </ol>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Caisse d'allocations familiales de Loire Atlantique.</li> <li>⇒ Maison des adolescents.</li> <li>⇒ CCEG – Etat.</li> <li>⇒ Entreprises de travaux publics.</li> </ul>
Coût prévisionnel	170 000 € HT.
Plan de financement	Non défini pour l'instant.
Calendrier	2022-2023

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Fréquentation lieu par les jeunes de 15 à 18 ans.</li><li>⇒ Nombre et qualité des projets développés.</li><li>⇒ Implications des jeunes dans les associations et manifestations locales.</li><li>⇒ Nombre de mise en relation avec les structures spécialisées de santé, de prévention, de formation et d'insertion professionnelle.</li></ul>
-----------------------------------	--

<b>Fiche action</b> <b>Extension du restaurant scolaire des 100 Sillons</b> <b>Grandchamp des Fontaines</b>	
Orientations stratégiques n°7, n°11	<b>Aménagement/urbanisme</b> <b>Économie circulaire</b>
Maître d'ouvrage	MAIRIE de GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Maître d'œuvre	A définir.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pour faire suite à une augmentation des effectifs présents et à venir fréquentant le restaurant scolaire des 100 Sillons et dans l'optique d'un passage à un mode de restauration de type « scramble » (restauration en îlots où les élèves viennent se servir), plus efficient, plus confortable pour les utilisateurs mais consommateur d'espace, il convient de prévoir une extension du restaurant et la création d'aménagement extérieurs (préau, cour, clôture et portail).</li> <li>❖ Cette extension porterait sur une surface de salle de restauration de 100 m<sup>2</sup> pour les primaires et 80 m<sup>2</sup> pour les maternelles.</li> <li>❖ Un préau de 40 à 60 m<sup>2</sup> et un réaménagement des espaces extérieurs seront également nécessaires pour répondre à la problématique de stationnement et d'attente des élèves avant d'entrée dans le restaurant et à leur sortie, en attendant d'être accompagné vers l'accueil périscolaire des Farfadets.</li> <li>❖ A travers la restauration en îlots, ce projet vise à développer l'autonomie des enfants, à limiter le gaspillage alimentaire, à leur apprendre les pratiques de tri des déchets et de compostage.</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement durable d'Erdre et Gesvres et dans l'ambition de tendre vers un territoire zéro déchet par la réduction du volume des déchets.</p> <p>Le choix d'une extension plutôt que d'un nouveau restaurant permet aussi l'avantage de conserver la proximité avec les écoles Robert Desnos et Saint-Joseph et l'ALSH des Farfadets et ainsi de limiter les déplacements des élèves entre ces structures.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Restoria (prestataire actuel de la restauration scolaire).</li> <li>➤ CCEG, Département, Etat.</li> <li>➤ Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études.</li> <li>➤ Entreprises de bâtiment et travaux publics.</li> </ul>
Coût prévisionnel	700 000 € HT.
Plan de financement	A définir.
Calendrier	2022-2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La fluidité de passage des enfants.</li> <li>✓ Le niveau sonore des salles de restauration.</li> <li>✓ Le poids de déchets jetés par élève.</li> <li>✓ La quantité d'aliments compostés.</li> </ul>

<b>Fiche action</b> <b>Aménagement jardins partagés nord de la commune</b> <b>Grandchamp des Fontaines</b>	
Orientations stratégiques n°1, n° 4	<b>Transitions</b> <b>Agriculture et alimentation</b>
Maître d'ouvrage	MAIRIE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Maître d'œuvre	MAIRIE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Description de l'action	Création de 13 parcelles individuelles de jardins, d'un verger partagé accessible à tout public et d'un jardin solidaire géré par un collectif d'habitants. Chaque parcelle dispose d'une superficie entre 50 et 65 m <sup>2</sup> , d'un abri de jardin individuel et d'un récupérateur d'eau. Le site est alimenté en eau via un forage et à l'aide d'une pompe manuelle. Un local commun est mis à disposition des locataires. Le lieu sera également enrichi d'un composteur et d'un bac à aromates. Les services environnement, bâtiment et voirie assurent l'aménagement en régie : les abris de jardin et les plateformes béton les recevant, les clôtures et portillons, les accès et cheminements doux ainsi que les plantations d'arbres fruitiers. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, de partage et de convivialité.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Le projet s'inscrit dans la stratégie de développement durable de la CCEG et celui du Projet Alimentaire Territorial et vise à développer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité des fruits et légumes produits et consommés par les habitants.</li> <li>- Le lien social, la solidarité et le partage de techniques naturelles de jardinage et de compostage ;</li> <li>- Les circuits courts et l'autoconsommation.</li> </ul>
Partenaires	CCEG - Conseil départemental.
Coût prévisionnel	50 000 € TTC
Plan de financement	50 % Conseil départemental. 50 % Commune.
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'occupation des jardins individuels et collectifs. Pérennisation de l'usage des jardins.

<b>Fiche action</b> <b>Sécurisation des hameaux</b> <b>Héric</b>	
Orientations stratégiques n°3, n°7	<b>Mobilités</b> <b>Aménagement/urbanisme</b>
Maître d'ouvrage	Commune d'Héric
Description de l'action	Sécurisation de la traversée de certains hameaux de la commune Analyse menée pour prioriser et hiérarchiser les hameaux à traiter selon différents critères (accidentologie, relevés de vitesse, nombre d'habitants...) Réflexion à mener simultanément avec l'aménagement des liaisons douces des hameaux vers le bourg
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Sécurité de tous les habitants des hameaux, quel que soit leur mode de déplacement (à pied, à vélo, en voiture)
Partenaires	
Coût prévisionnel	<i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b></i>  250 000 € HT entre 2021 et 2026
Plan de financement	
Calendrier	<i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i>  Enveloppe annuelle : 41 666 € HT / 50 000 € TTC
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche action</b> <b>Construction de nouveaux vestiaires pour le football</b> <b>Héric</b>	
Orientations stratégiques n°2, n°7	<b>Solidarités et lutte contre les inégalités</b> <b>Aménagement/urbanisme</b>
Maître d'ouvrage	Commune d'Héric
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Les vestiaires actuels sont vétustes et ne correspondent plus aux besoins du club de football d'Héric (390 adhérents avec une section féminine)</p> <p>La commune a décidé la construction de nouveaux vestiaires de football et a confié au bureau d'études Atelier PréAU une étude programmation sur l'ensemble du complexe sportif des Frenouelles, intégrant la construction de nouveaux vestiaires pour le football.</p> <p>Il s'agit de démolir les vestiaires existants puis une remise en état du terrain avant la construction de nouveaux vestiaires fonctionnels, comprenant 4 voire 6 vestiaires joueurs + 2 vestiaires arbitres + salle de convivialité de 30 m<sup>2</sup> + local de rangement de 25 m<sup>2</sup> + bar + tribune couverte sous réserve</p> <p>Coût de l'opération : 800 000 € HT Surface utile : 278 m<sup>2</sup> Utilisation par le club de football et les élèves du collège Marcelle Baron</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p><b>Thématique prioritaire Santé</b> <i>Développer la prévention et les comportements favorables à la santé dans le domaine de la parentalité, de l'enfance et la jeunesse : promotion du sport auprès des jeunes, des femmes</i></p> <p><b>Ambition générale n°2</b> Un territoire riche de la diversité et de la complémentarité de ses communes, qui coopèrent librement entre elles, avec l'appui de l'intercommunalité et en relations avec les territoires voisins, pour bâtir un niveau de services comparable pour tous les habitants</p>
Partenaires	<p><i>Qui...</i> <i>...s'engage à quoi...</i> <i>À cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</i> <i>Prochaine étape / action à entreprendre</i> <i>Rôle ?</i> Prochaine étape / action à entreprendre : désignation d'un maître d'œuvre sur la base du programme élaboré par l'Atelier PréAU</p>
Coût prévisionnel	<p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b></i></p> <p>Construction vestiaires + abri couvert 560 000 € Aménagement abords 40 000 € Démolition : 50 000 € Déplacement modulaire 30 000 € Concessionnaires 20 000 € Honoraires + assurances 100 000 €</p>
Plan de financement	<p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</i> <i>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts</i></p>

	<p><i>doivent être en hors taxe.</i></p> <p>Fonds de concours CCEG = 100 000 €</p> <p>Demande de subvention à la Région – relance pour l'investissement communal = 75 000 € (en cours)</p> <p>Dossier déposé à la DETR en 2021 : refus – à redéposer en 2022</p>
Calendrier	<p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p> <p>Consultation des maîtres d'œuvre 4<sup>e</sup> trim 2021</p> <p>Élaboration avant-projet/projet/DCE 1<sup>er</sup> sem 2022</p> <p>Consultation des entreprises : 3<sup>e</sup> trim 2022</p> <p>Début travaux : 4<sup>e</sup> trim 2022</p> <p>Fin travaux : 4<sup>e</sup> trim 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche action</b> <b>Création d'un pôle médical et d'un espace de co-working</b> <b>Les Touches</b>	
Orientations stratégiques n°1 n°2, n°5, n°6	<b>Transitions</b> <b>Solidarités et lutte contre les inégalités</b> <b>Développement économique</b> <b>Accès à la santé</b>
Maître d'ouvrage	<b>Commune Les Touches</b>
Description de l'action	<p>La réhabilitation de l'actuelle Mairie fait partie d'une réflexion plus large portée depuis plusieurs années (Etude de programmation urbaine de 2013) sur les opérations d'aménagement suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de <b>cellules commerciales</b> ayant vocation à accueillir les activités médicales et paramédicales</li> <li>- Restructuration de l'îlot Mairie</li> <li>- Transfert de la mairie dans l'ancien presbytère</li> </ul> <p>Après plusieurs études sur le devenir de l'îlot Mairie, l'orientation suivante est définie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- implantation de cellules commerciales (à vocation médicale) au rez-de-chaussée + espace de co-working dans le bâtiment de l'actuelle Mairie (sous maîtrise d'ouvrage communale)</li> </ul> <p>La commune dispose sur son territoire de peu de services médicaux/paramédicaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ostéopathe</li> <li>- Psychologue</li> <li>- Kinésithérapeute</li> <li>- Pharmacie</li> </ul> <p>Le départ du médecin généraliste en 2018 a renforcé l'idée que la commune doit jouer un rôle pour favoriser l'installation des professionnels de santé. Cette incitation doit passer par la mise à disposition de locaux dédiés au secteur médical/paramédical permettant un regroupement géographique des services offerts à la population, des locaux accessibles, un stationnement de proximité,...</p> <p>Le projet d'aménagement et de changement de destination du site de la Mairie Actuel est à traité en lien avec l'aménagement de la place Clémence Pichelin/Rue de La Poste, située plus au nord. Ce périmètre fait l'objet d'une OAP sectorielle inscrite au PLUi.</p> <p>L'opération de construction de cellules médicales et espace de co-working dans les locaux de l'actuelle Mairie a pour objectifs de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- devenir une commune attractive pour les professionnels de santé en offrant un espace groupé de cellules médicales en cœur de bourg, à proximité immédiate des parkings, ....</li> <li>- rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (Ad'Ap) les cellules médicales</li> <li>- offrir aux usagers et personnel médical un espace sécurisé, conforme aux normes de sécurité</li> <li>- aménager un bâtiment qui s'intégrera au site constituant le cœur de bourg, situé à proximité immédiate des écoles, commerces, église, en créant également des liaisons douces</li> <li>- maîtriser les dépenses relatives à cette opération en visant la réhabilitation d'un bâtiment modeste</li> </ul>

Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter l'accès aux soins</li> <li>- soutenir l'activité médicale et paramédicale</li> <li>- faciliter des nouveaux modes de travail</li> </ul> <p>Dans quelle mesure il participe à la mise en œuvre des ambitions transversales (transitions et lutte contre les inégalités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la performance énergétique du secteur tertiaire</li> <li>- solidarité : lutter contre l'isolement via la création de services médicaux et para médicaux</li> </ul>																																												
Partenaires	<p>CAUE : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage  Département : Fiche action n°2 de l'AMI Cœur de ville/Cœur de Bourg – Plan guide en cours  Etat : DETR/ DSIL (à solliciter)  Région : à solliciter sur le volet énergétique  ADEME : à solliciter sur le volet énergétique  CCEG : Fonds de concours (à solliciter)</p>																																												
Coût prévisionnel	<p>Investissement :  Travaux : 500 000€ à 600 000€  Maîtrise d'œuvre : 10% (60 000€)  Etudes diverses : 10 000€  Divers 5% : 30 000€  TOTAL : 700 000€  Fonctionnement : entretien du site (à estimer)</p>																																												
Plan de financement	<p>Dépenses : voir ci-dessus :</p> <p>Recettes :</p> <p>Département : Fiche action n°2 de l'AMI Cœur de ville/Cœur de Bourg – Plan guide en cours (50% du coût total)  Etat : DETR/ DSIL (à solliciter)  Région : à solliciter sur le volet énergétique  ADEME : à solliciter sur le volet énergétique  CCEG : Fonds de concours (165 000€)  Autofinancement de la commune pour le solde  Loyers des cellules médicales, paramédicales et espace de co-working</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses prévisionnelles (HT)</th> <th colspan="2">Recettes Prévisionnelles (subventions sollicitées)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition foncière</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td>DETR</td> <td style="text-align: right;">175 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td style="text-align: right;">962 108,78 €</td> <td>CTR</td> <td style="text-align: right;">30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Mobilier</td> <td style="text-align: right;">19 300 €</td> <td>LEADER</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td style="text-align: right;">83 411,98 €</td> <td>SYDELA/ADEM E</td> <td style="text-align: right;">6 500 €</td> </tr> <tr> <td>C.SPS</td> <td style="text-align: right;">2 405 €</td> <td>Fond de concours CCEG</td> <td style="text-align: right;">150 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>C. TECHNIQUE</td> <td style="text-align: right;">5 956 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DIAG IMMO + amiante</td> <td style="text-align: right;">4 056 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>ÉTUDE SOL</td> <td style="text-align: right;">3 840 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">619 577, 76 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 081 077,76 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 081 077,76 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes Prévisionnelles (subventions sollicitées)		Acquisition foncière	0 €	DETR	175 000 €	Travaux	962 108,78 €	CTR	30 000 €	Mobilier	19 300 €	LEADER	100 000 €	Maîtrise d'œuvre	83 411,98 €	SYDELA/ADEM E	6 500 €	C.SPS	2 405 €	Fond de concours CCEG	150 000,00 €	C. TECHNIQUE	5 956 €			DIAG IMMO + amiante	4 056 €			ÉTUDE SOL	3 840 €					Autofinancement	619 577, 76 €	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 081 077,76 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 081 077,76 €</b>
Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes Prévisionnelles (subventions sollicitées)																																											
Acquisition foncière	0 €	DETR	175 000 €																																										
Travaux	962 108,78 €	CTR	30 000 €																																										
Mobilier	19 300 €	LEADER	100 000 €																																										
Maîtrise d'œuvre	83 411,98 €	SYDELA/ADEM E	6 500 €																																										
C.SPS	2 405 €	Fond de concours CCEG	150 000,00 €																																										
C. TECHNIQUE	5 956 €																																												
DIAG IMMO + amiante	4 056 €																																												
ÉTUDE SOL	3 840 €																																												
		Autofinancement	619 577, 76 €																																										
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 081 077,76 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 081 077,76 €</b>																																										
Calendrier	<p>Sélection de la maîtrise d'œuvre fin 2021  Études : 2022  Travaux : 2023  Livraison : 2024</p>																																												
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Consommation énergétique  Création de nouveaux services à la population  Installation de nouveaux professionnels de santé  Modalités d'accueil des usagers</p>																																												

**Fiche action  
PACMA et  
Sécurisation de la rue des étangs/ route de Trans/Erdre  
Les Touches**

<b>Orientation stratégique n°3</b>	<b>Mobilités</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Commune des Touches</b>
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre du Plan Global de Déplacement de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, un Plan d'Action pour les Mobilités actives a été réalisé sur la commune DES TOUCHES.</p> <p>Une étude a été réalisée entre mai 2017 et mai 2018 par l'agence Mobhilis, en étroite concertation avec le Comité de Pilotage constitué par des élus de la commune a abouti à l'élaboration de fiches actions et d'une programmation validée le 28/06/2018 en Conseil municipal.</p> <p>Pour les années 2021-2022-2023, le programme d'actions vise des aménagements de réduction de la vitesse autorisée, signalétique, aménagement de chemins ruraux sur les itinéraires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Itinéraire n°1 : Le Bois Geffray / Centre</li> <li>- Itinéraire n°4 : La Chatelière / Centre</li> <li>- Itinéraire n°5 : La Coudraie / Rue des étangs</li> <li>- Itinéraire n°7 : La Rivière / Centre</li> </ul> <p>L'objectif principal de ce PACMA est de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle en améliorant la sécurité et la qualité des déplacements doux. Il s'agit, à travers d'actions concrètes et programmées dans le temps, de se donner une « feuille de route » pour inciter les habitants à trouver des alternatives aux déplacements motorisés.</p> <p>La commune des Touches a initié en 2017 la sécurisation de ses entrées de bourg avec aménagement de liaisons douces. L'aménagement de la Rue des Étangs constituait une option non retenue en 2017 et qu'il convient d'envisager en lien avec le PACMA (Plan d'Actions communales pour les mobilités actives) à mettre en œuvre à partir de 2020.</p> <p>L'objectif pour cette opération est de sécuriser la partie de la RD 26 en entrée de bourg. Cette route est fréquemment utilisée et la vitesse y est importante, notamment aux heures de pointe. Il convient d'y implanter des aménagements visant à réduire la vitesse tout en y développant les espaces dédiés aux piétons et cyclistes (cette route constitue l'accès au bourg de plusieurs itinéraires cyclables inscrits au PACMA).</p> <p>La rue des Etangs débouche au sud sur le Parking des Buttes qui constitue un lieu d'activité de la commune (Parking arboré, accueillant un arrêt de car pour les collégiens et situé à proximité immédiate des commerces, du cimetière, de la caserne des pompiers,).</p> <p>Cette opération d'aménagement doit répondre aux objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De sécuriser les déplacements piétons, voire cyclistes</li> <li>- De ralentir la vitesse des véhicules</li> <li>- De respecter une ambiance rurale</li> <li>- De redéfinir l'image de certaines entrées du bourg (notamment l'accès au Parking des Buttes)</li> <li>- D'assurer la liaison cœur de bourg / itinéraires cyclables inscrits au PACMA</li> <li>- De prévoir des aménagements simples, efficaces et au coût raisonnable.</li> </ul>

Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Expliquez en quoi le projet correspond au projet de territoire, à quelle(s) ambition(s) et objectif(s) stratégique(s) il se raccroche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la marche par la création d'espaces publics et voie douce</li> <li>- faciliter l'accès aux services</li> <li>- organiser et développer le bourg</li> </ul> <p>Dans quelle mesure il participe à la mise en œuvre des ambitions transversales (transitions et lutte contre les inégalités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobilité et sécurisation</li> </ul>																																								
Partenaires	Département : Fiche action n°6 de l'AMI Cœur de ville/Cœur de Bourg – Plan guide en cours SYDELA – effacements de réseaux																																								
Coût prévisionnel	Voir plan de financement ci-dessous																																								
Plan de financement	<p>A définir selon étude du plan guide</p> <p><b>Plan de financement :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses prévisionnelles (HT)</th> <th colspan="2">Recettes Prévisionnelles (subventions sollicitées)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition foncière</td> <td>0.00 €</td> <td>DSIL</td> <td>18 575.00 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>96 159.00 €</td> <td>Région</td> <td>40 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>Divers études</td> <td>2 500.00 €</td> <td>Amendes de police</td> <td>20 351.00€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>19 732.00 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL HT</b></td> <td><b>98 658.00 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>98 658.00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes Prévisionnelles (subventions sollicitées)		Acquisition foncière	0.00 €	DSIL	18 575.00 €	Travaux	96 159.00 €	Région	40 000.00 €	Divers études	2 500.00 €	Amendes de police	20 351.00€																			Autofinancement	19 732.00 €	<b>TOTAL HT</b>	<b>98 658.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>98 658.00 €</b>
Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes Prévisionnelles (subventions sollicitées)																																							
Acquisition foncière	0.00 €	DSIL	18 575.00 €																																						
Travaux	96 159.00 €	Région	40 000.00 €																																						
Divers études	2 500.00 €	Amendes de police	20 351.00€																																						
		Autofinancement	19 732.00 €																																						
<b>TOTAL HT</b>	<b>98 658.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>98 658.00 €</b>																																						
Calendrier	PACMA itinéraires 1.4 et 7 : 2021 PACMA itinéraire 5 et sécurisation route de Trans sur Erdre : 2022-2023																																								
Indicateurs d'évaluation proposés	Création de nouvelles voies douces Valorisation des mobilités actives Valorisation du paysage Limitation de la vitesse de circulation route de Trans																																								

<b>Fiche action</b> <b>Programme de replantation des haies bocagères</b> <b>Nort sur Erdre</b>	
Orientations stratégiques n°1, n° 9	<b>Transitions</b> <b>Eau/ Biodiversité/ Préservation des milieux naturels</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Nort-sur-Erdre
Description de l'action	<p>La commune de Nort-sur-Erdre souhaite, en plus des plantations de haies bocagères en régie, accompagner un programme de plantation de haies bocagères auprès des agriculteurs sur son territoire. Pour l'année 2021, ce projet représente un linéaire estimé à 1 000 ml.</p> <p>Pour ce faire, la commune de Nort-sur-Erdre a sollicité la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire pour une mission d'accompagnement dans la réalisation de ce projet.</p> <p>Ce programme de plantation s'intègre dans une démarche environnementale mise en place sur la commune depuis plusieurs années. Les intérêts des haies bocagères sont multiples et ne sont plus à démontrer : valorisation du paysage, protection des cultures, lutte contre la pollution de la qualité des eaux, favorisation de la biodiversité, préservation du capital « terre »...</p> <p>Le projet de programme a été présenté à la Commission Locale Agricole de Nort-sur-Erdre le 5 juillet 2021 et validé au Conseil Municipal du 6 juillet 2021.</p> <p>L'ensemble des agriculteurs de la commune a été informé par courrier de cette action et 4 se sont manifestés pour y participer.</p> <p>Les 4 agriculteurs ont été rencontrés fin août 2021 avec la Chambre d'Agriculture afin de réaliser un diagnostic sur les parcelles pressenties à la plantation et définir ensemble les séquences de plantations des haies bocagères.</p> <p>La date du 4 décembre 2021 à été retenue pour les plantations qui se feront dans le cadre d'un chantier participatif (appel à bénévoles).</p> <p>Coût du projet : 7 300 € HT pour la plantation d'environ 1 km de haies bocagères.</p> <p>Le dispositif a vocation à se reproduire annuellement sur l'ensemble de la mandature.</p>

<p>Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres</p>	<p><b>THEMATIQUE : TRANSITION</b>  <b>AMBITION : Conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire.</b>  <b>Objectif stratégique :</b> Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique</p> <p><b>THEMATIQUE : EAU/ BIODIVERSITÉ/ PRÉSERVATION DES MILIEUX</b>  <b>AMBITION : Préserver et valoriser les atouts naturels du territoire (paysage, eau, ressources naturelles, biodiversité ...)</b>  <b>Objectif stratégique :</b>  Mettre en place une gestion durable de la forêt et de la haie</p> <p><b>THEMATIQUE : AGRICULTURE/ALIMENTATION</b>  <b>AMBITION : Accompagner et valoriser une agriculture et une alimentation durables au plus près des besoins locaux</b></p>
<p>Partenaires</p>	<p>Le projet est accompagné par la chambre d'agriculture.  ⇒ Les acteurs :</p> <p>La chambre d'agriculture s'engage à :</p> <p>A rencontrer, individuellement, (avec la chargée de mission environnement de la commune), chaque agriculteur/trice intéressé(e) par la démarche proposée afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les contraintes éventuelles (limites de propriété, prise en compte de servitudes, etc.),</li> <li>- Mesurer le linéaire réel de chaque projet,</li> <li>- Élaborer les séquences de plantation,</li> <li>- Indiquer le travail du sol à réaliser et organiser la livraison des fournitures nécessaires à l'opération (paillage, végétaux, protection lapin),</li> <li>- Catégoriser la pertinence des projets de plantation auprès de la commune,</li> <li>- A organiser, avec les services espaces verts, la livraison des fournitures nécessaires à l'opération</li> </ul> <p>La commune s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A confier à la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire la mise en œuvre des mesures d'accompagnement,</li> <li>- A transmettre la liste des agriculteurs/trices partenaires du projet ainsi que les linéaires projetés,</li> <li>- A chercher des planteurs (associations, bénévoles) pour les actions de plantations</li> <li>- A prendre en charge le coût financier</li> </ul> <p>Les agriculteurs/trices partenaires du projet, seront quant à eux responsables de la mise en place du projet et réaliseront ou financeront le travail du sol nécessaire pré plantation (sous solage, labour émiettement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En s'assurant, s'il y a lieu, de l'autorisation du propriétaire du terrain pour la mise en place des plantations,</li> <li>- En préparant le site (débroussaillage, déplacement des clôtures...), avant la réalisation le travail du sol,</li> <li>- En s'assurant de la bonne réalisation du travail du sol,</li> <li>- En assurant la logistique nécessaire à la disposition du paillage (télescopique, remorques, godet désileur...) le jour</li> </ul>

	<p>de l'opération de plantation,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En remettant en place les clôtures de protection pour le bétail si nécessaire,</li> <li>- En assurant l'entretien (fauche, taille de formation...) préconisé par la Chambre d'agriculture ; les premières années suivant la plantation.</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Coût du projet : 7 300 € HT (Investissement) Soit, a minima pour l'ensemble de la mandature : 43 800 € HT.</p>
Plan de financement	<p>En 2022, le plan de relance « Liger Bocage et Agroforesterie » sera sollicité en soutien à l'auto-financement communal.</p>
Calendrier	<p>Juillet 2021 : présentation du projet au comité local agricole et validation par le Conseil municipal. Août 2021 : diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs intéressés Septembre 2021 : point sur les diagnostics réalisés 4 Décembre 2021 : matinée de plantation par le biais d'un chantier participatif.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'agriculteurs volontaires Linéaires de haies bocagères plantés</p>

**Fiche action**  
**Requalification de l'école de musique**  
**Nort sur Erdre**

Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	Ville de Nort-sur-Erdre Commune
Description de l'action	<p>L'école de musique intercommunale occupe actuellement un bâtiment municipal ancien datant de la fin XIX ou début XX siècle situé en cœur de ville.</p> <p>C'est un bâtiment en pierre qui a subi peu de transformations structurelles et de rénovations depuis sa construction et, par conséquent, qui ne répond plus aux besoins et attentes des utilisateurs pour leur pratique et de l'enseignement de la musique.</p> <p>L'école de musique <i>associative</i> intercommunale (EMI) est ouverte depuis 22 ans.</p> <p>Cette opération de rénovation du bâtiment s'appuie de prime abord sur une rénovation énergétique lourde au vu du niveau de performance énergétique global. Elle s'articulera en quatre volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Une rénovation structurelle, au vu de l'état du clos-couvert et des planchers intérieurs,</li> <li>2- Une mise aux normes d'accessibilité PMR, pour un accès à tous,</li> <li>3- Une adaptation des locaux aux usages,</li> <li>4- Une forte amélioration de la performance énergétique,</li> </ol> <p>Les bénévoles membres du bureau, le conseil d'administration et tous les salariés travaillent pour offrir aux habitants des 5 communes environnantes que sont Casson, Les Touches, Petit Mars, Saint Mars du Désert et bien sûr, Nort-sur-Erdre, l'enseignement de la musique et de la technique vocale.</p> <p>En tant que ville inscrite au programme de « Petites villes de demain », ce projet s'inscrit dans le confortement structurant du centre-ville au bénéfice de la ville et des communes alentours.</p> <p>Par la rénovation énergétique de ce bâti, la ville de Nort-sur-Erdre souhaite pérenniser son patrimoine bâti, tant du point de vue structurel qu'énergétique.</p> <p>Le maintien de l'activité musicale en centre-ville est également un point important avec la proximité de la médiathèque, des écoles et du futur cinéma. Cette opération permettra en outre d'assurer l'accessibilité à tous à cette pratique culturelle, dans des locaux aux fonctions et aux caractéristiques acoustiques adaptées, tout en s'inscrivant dans l'objectif du décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'action de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments d'activité tertiaire.</p>

Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p><b>THEMATIQUE : TRANSITION</b>  <b>AMBITION : Conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire</b>  <b>Objectif stratégique</b>  Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique</p> <p><b>Objectif stratégique</b>  Développer la production et la consommation des énergies renouvelables avec une exemplarité sur le patrimoine public  De plus, des matériaux biosourcés seront utilisés.</p> <p><b>THEMATIQUE : CULTURE</b>  <b>AMBITION Poursuivre un projet culturel de territoire pour faire territoire, faire citoyenneté/société et faire ensemble</b></p> <p><b>Objectif stratégique :</b>  Faire territoire par une offre culturelle de proximité et accessible, aménager culturellement le territoire (maillage, diversité, complémentarité, accessibilité des équipements)</p> <p><b>Objectif stratégique :</b>  Faire citoyenneté/société : mettre l'éducation artistique au cœur du projet culturel, une offre culturelle jeune public source d'émancipation individuelle et d'épanouissement collectif  En effet, il s'agit de permettre une éducation culturelle et musicale de proximité</p>
Partenaires	Etat (DETR) 450 000 € La Ville entend également engager des demandes de subventions auprès de la Région au titre du Fonds de reconquête du Centre-ville ainsi qu'auprès des communes membres.
Coût prévisionnel	Travaux : 800 k€  Maîtrise d'œuvre et divers : 200 k€  Total : 1 M€HT
Plan de financement	
Calendrier	Conception du projet : 2021  Travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommations énergétiques du bâtiment  Confort des usagers

<b>Fiche Action</b> <b>Plan de gestion des marais de la Guénardière</b> <b>Nort sur Erdre</b>	
Orientation stratégique n°9	<b>Eau/ Biodiversité/ Préservation des milieux naturels</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Nort-sur-Erdre Collectivité
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune possède des parcelles en zone humide au lieu-dit la Guénardière. Il s'agit d'une mosaïque d'espaces avec des boisements humides, des prairies non pâturées, une parcelle pâturée, des haies bocagères et de la ripisylve le long des noues. Jusqu'à présent, une fauche était réalisée de manière non régulière (tous les 2, 3 voire 4 ans) sur les parcelles non pâturées. Les espaces boisés ne sont pas suivis et certaines espèces envahissantes prennent le dessus.</p> <p>C'est dans ce contexte que la commune de Nort-sur-Erdre a réalisé un diagnostic de ces parcelles afin de se les réapproprier, les entretenir en fonction des préconisations du plan de gestion, et de mettre en valeur leur richesse écologique.</p> <p>A moyen terme, ces parcelles auront également une vocation pédagogique pour les scolaires.</p> <p>2017-2018- 2019 : Réalisation d'un diagnostic et élaboration d'un plan de gestion sur les marais de la Guénardière à Nort-sur-Erdre. Cette étude a été réalisée par Bretagne Vivante.</p> <p>2018 : La Fédération de pêche de Loire Atlantique est intervenue pour réaliser un inventaire de la faune piscicole et des frayères afin de réaliser une étude préalable à la restauration de ces dernières.</p> <p>Mise en application du plan de gestion 2020-2025.</p> <p>L'ensemble des préconisations de gestion vont être réalisées en fonction les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer et maintenir une bonne fonctionnalité écologique du marais de la Guénardière</li> <li>- Améliorer les connaissances scientifiques sur le site et son fonctionnement</li> <li>- Sensibiliser le public</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>THEMATIQUE : <b>TRANSITION</b>  <b>AMBITION : Conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire.</b>  <b>Objectif stratégique :</b> Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique</p> <p>THEMATIQUE : <b>EAU/ BIODIVERSITÉ/ PRÉSERVATION DES MILIEUX</b>  <b>AMBITION : Préserver et valoriser les atouts naturels du territoire (paysage, eau, ressources naturelles, biodiversité ...)</b>  <b>Objectif stratégique :</b>  Préserver, restaurer les continuités écologiques, le fonctionnement et le patrimoine des zones humides</p> <p>En effet ce plan de gestion vise à retrouver les fonctionnalités de la zone humide (stockage et épuration de l'eau).</p>
Partenaires	Ce projet est intégré dans le CRTBV du bassin de l'ERDRE et est subventionné à hauteur de 80% par le Conseil Régional. 9 726 € : subvention notifiée pour 2020

Coût prévisionnel	Il faut noter que le projet n'a pas reçu de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne mais uniquement du Conseil Régional.  Coût estimatif global : 113 300€ sur la période 2020-2025
Plan de financement	
Calendrier	Mise en application du plan de gestion 2020-2025 : Travaux de réalisation 2021-2022 Actions de sensibilisation 2023-2025 Suivi du plan de gestion 2022-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaires de douves entretenues Restauration des zones humides Banquettes réalisées Surface de végétation rouverte Rapport de suivis : nombre d'espèces inventoriées  Nombre d'animations réalisées

**Fiche action**  
**Réhabilitation du matériel de restauration scolaire 2022-2023**  
**Petit Mars**

Orientation stratégique n°4	<b>Agriculture et alimentation</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Petit Mars Type : Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>Il convient pour la collectivité de prévoir le remplacement du matériel de la restauration scolaire actuellement très ancien afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux liés à la loi " EGAlim". Aussi pour avoir les moyens de nos ambitions les élus souhaitent porter la part du bio à hauteur de 35% sur les 3 prochaines années.</p> <p>Le constat d'usage réalisé avec les professionnels de la restauration, une société et les agents des services techniques a permis d'établir l'inventaire des besoins pour permettre aux enfants scolarisés sur la commune d'avoir un service de restauration en adéquation avec un accueil adapté et un service de qualité tant d'un point de vue de la souveraineté alimentaire que de la transition agro-écologique.</p> <p>Dans le cadre du traitement des produits frais et des ressources il a été réalisé un temps de travail et une étude.</p> <p>Il ressort que les meubles réfrigérés en vitrines, les bains maries, les fourneaux, feux et sauteuses sont très vétustes il n'y a pas eu d'investissement depuis de très nombreuses années.</p> <p>De plus nous avons constaté que la hauteur des éléments actuels de la ligne de self étaient inadaptés aux enfants plus jeunes CP CE1 &amp; CE2, elle était beaucoup trop haute. Ainsi l'investissement permettrait de remettre les éléments à hauteur d'enfant.</p> <p>Les investissements matériels sur la sauteuse, la friteuse et les armoires positives et négatives étaient un enjeu majeur. Aujourd'hui le matériel en place à une vétusté entre 25 et 33 ans.</p> <p>Ainsi, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la décision d'investir et de proposer une ligne de station de tri débarrassage à hauteur d'enfant avec les nouvelles orientations de tri semblaient incontournables. La ligne actuelle à 25 à 30 ans et n'est plus adaptée aux enjeux éducatifs actuels de sensibilisation au tri.</p> <p>Le programme de réhabilitation du matériel de restauration prévoit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des meubles ligne vitrine réfrigérée / bain marie</li> <li>- un ensemble laverie tri et débarrassage</li> <li>- le remplacement de 4 armoires (2 positives et 2 négatives)</li> <li>- Un nouveau fourneau gaz</li> <li>- Une nouvelle friteuse gaz</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Cette réhabilitation s'inscrit dans le cadre d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial) porté par la CCCEG

Partenaires	<p>Professionnel de RESTAURATION          Entreprise spécialisée en matériel de restauration          Agents et Personnels de la Commune</p>
Coût prévisionnel	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b>.</p> <p>63500 € HT soit 76 200 € TTC équipements cantine scolaire montant indiqué dans le cadre du Plan France Relance Cantine Scolaire</p>
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.          Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>Demande de subvention à l'ASP.          Demande de subvention de 28 895 € auprès de l'Etat dans le cadre du Plan France relance pour le soutien aux cantines scolaires.</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?          2022-2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action**  
**Construction d'un bâtiment pour les services municipaux**  
**Sucé sur Erdre**

Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>		
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SUCE SUR ERDRE COMMUNE		
Description de l'action	<p>La Commune de Sucé sur Erdre approche les 8 000 habitants. Les besoins en termes de services municipaux s'accroissent, et l'Hôtel de Ville n'a plus de surface disponible. Aussi, la Collectivité a pour projet de construire, en Cœur de Bourg, un bâtiment permettant d'accueillir la Police Municipale et le Pôle Solidarités ainsi que les permanences dont celle du Médiateur de la République.</p> <p>Une mission de programmation va être lancée avant la fin 2021 pour permettre de recenser les besoins des services et de rédiger une étude de programmation.</p> <p>Le projet de construction comportera un volet environnemental avec des matériaux bio-sourcés, une volonté d'être économe en énergie, et le recyclage des déchets de chantier, ....</p> <p>Ce projet est en droite ligne de la politique menée par la municipalité depuis plusieurs années : politique ambitieuse et précurseur en matière de gestion énergétique. La Commune est labellisée Territoire à Énergie Positive.</p>		
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	La transition énergétique est une thématique figurant au projet de Territoire d'Erdre et Gesvres, entrant dans le cadre de la transition écologique.		
Partenaires	<p>Les partenaires associés en concertation sur ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Bureau d'Étude qui sera en charge de l'étude énergétique et de programmation,</li> <li>- Le maître d'œuvre qui sera chargé de la conception du bâtiment.</li> </ul> <p>Par ailleurs, les partenaires financiers pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Etat (au titre de la DETR/DSIL ...),</li> <li>- Le Département</li> </ul>		
Coût prévisionnel	Montant estimatif en €HT		
	Maîtrise d'œuvre	60 000,00 €	
	Autres Honoraires (Étude géotechnique, CT, CSPS, ...)	15 000,00 €	
	Montant des travaux	500 000,00 €	
	<b>Montant total des dépenses</b>	<b>575 000,00 €</b>	
Plan de financement	DETR	175 000 €	A solliciter
	DEPARTEMENT AMI CŒUR DE BOURG (Pôle Solidarités)	100 000 €	A solliciter
	CCEG_FONDS DE CONCOURS	145 000 €	A Solliciter
	Participation de la Commune	155 000 €	
Calendrier	Début de mission Programmation	Décembre 2021	
	Début Mission de maîtrise d'œuvre	Juillet 2022	
	Début des Travaux	Décembre 2022	
	Fin des travaux	Décembre 2023	
Indicateurs d'évaluation proposés	Critères quantitatifs : agents accueillis, administrés et usagers accueillis, performance énergétique générée, ... Étude qualitative (satisfaction des usagers).		

<b>Fiche action Rénovation église Sucé sur Erdre</b>	
Orientation stratégique n°10	<b>Culture</b>
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SUCE SUR ERDRE
Description de l'action	<b>TRANCHE 1 _ TRAVAUX DE REFECTION COLATERAL SUD + CREATION D'UN BUREAU PAROISSIAL</b> Patrimoine emblématique et central de la Commune, l'Église Saint Étienne vient de faire l'objet d'un diagnostic complet, avec un phasage des différents travaux de réhabilitation à réaliser. La première tranche de travaux concerne la réfection du colatéral Sud (enduits, reprise de l'électricité) et la création d'un bureau paroissial au sein de l'édifice.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	La préservation du patrimoine entre dans l'ambition suivante figurant au projet de territoire : « <b>un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité</b> »
Partenaires	Les partenaires associés en concertation sur ce projet sont : - les membres de l'équipe de Maîtrise d'œuvre qui accompagne la Commune dans cette étude,  Par ailleurs, les partenaires financiers pourront être : - l'Etat (DETR, DRAC ...), - le Département de Loire-Atlantique (patrimoine de proximité) - La Fondation du Patrimoine
Coût prévisionnel	<b>TRANCHE 1 _ TRAVAUX DE REFECTION COLATERAL SUD + CREATION D'UN BUREAU PAROISSIAL</b> Montant estimatif en €HT Maîtrise d'œuvre 30 000,00 € Autres Honoraires (CT, CSPS, ...) 10 000,00 € Montant des travaux 360 000,00 € <b>Montant total des dépenses 400 000,00 €</b>
Plan de financement	DETR/DSIL 150 000 € A solliciter DEPARTEMENT (Patrimoine de Proximité) 12 000 € A Solliciter CCEG_FONDS DE CONCOURS 113 000 € A Solliciter Participation de la Commune 15 000 €
Calendrier	Début Mission de maîtrise d'œuvre Octobre 2021 Début des Travaux Mars 2022 Fin des travaux décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Critères quantitatifs : Gains en économie d'énergie (led ) Étude qualitative (satisfaction des usagers).

<b>Fiche action Mobilité active Sucé sur Erdre</b>																						
Orientation stratégique n°3	<b>Mobilités</b>																					
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SUCE SUR ERDRE																					
Description de l'action	<p><b>Tranche Boulevard de l'Europe / Route de la Chapelle/ Rond Point des Écoles</b></p> <p>Une étude relative aux mobilités sur la Commune est actuellement en cours. Elle vient compléter une étude urbaine. Cette étude des mobilités doit envisager sur les 10 prochaines années, et dans les orientations définies à l'issue de l'étude urbaine (plan guide), les grands flux de mobilités, et les projets d'aménagements nécessaires pour y répondre. La mobilité active est un axe majeur de cette étude. Il s'agit donc d'un projet qui a pour objectif d'aménager deux sites majeurs pour la circulation des vélos qui constituent des points noirs importants en matière de continuité cyclable.</p> <p>Ce projet sera scindé en deux, correspondant aux 2 points noirs en matière de mobilités douces. La première tranche a pour objectif de traiter le pont noir relatif à la desserte du Pôle Scolaire.</p>																					
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	La mobilité est une thématique figurant au projet de Territoire d'Erdre et Gesvres, entrant dans le cadre de la transition écologique.																					
Partenaires	<p>Les partenaires associés en concertation sur ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le CEREMA,</li> <li>- les associations œuvrant sur le sujet des mobilités actives,</li> <li>- les citoyens intéressés par le sujet.</li> </ul> <p>Par ailleurs, les partenaires financiers recensés à ce jour sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'État (au titre de l'Appel à Projet Fonds mobilités actives, Plan de Relance, DETR/DSIL ...)</li> <li>- le Département (Opération Cœur de Bourg).</li> </ul>																					
Coût prévisionnel	<p><b>Tranche Boulevard de l'Europe / Route de la Chapelle/ Rond Point des Écoles</b></p> <p><b>Montant estimatif en € HT</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Maîtrise d'œuvre</td> <td style="text-align: right;">80 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autres Honoraires (Sondages géotechniques, CT, CSPPS, ...)</td> <td style="text-align: right;">30 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Montant des travaux</td> <td style="text-align: right;">1 000 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Montant total des dépenses</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 110 000,00 €</b></td> </tr> </table>	Maîtrise d'œuvre	80 000,00 €	Autres Honoraires (Sondages géotechniques, CT, CSPPS, ...)	30 000,00 €	Montant des travaux	1 000 000,00 €	<b>Montant total des dépenses</b>	<b>1 110 000,00 €</b>													
Maîtrise d'œuvre	80 000,00 €																					
Autres Honoraires (Sondages géotechniques, CT, CSPPS, ...)	30 000,00 €																					
Montant des travaux	1 000 000,00 €																					
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>1 110 000,00 €</b>																					
Plan de financement	<p><b>Tranche Boulevard de l'Europe / Route de la Chapelle/ Rond Point des Ecoles</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="3">ETAT</td> </tr> <tr> <td>AAP MOBILITES ACTIVES</td> <td style="text-align: right;">450 000 €</td> <td style="text-align: right;">A solliciter</td> </tr> <tr> <td>ETAT – DSIL /DETR</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> <td style="text-align: right;">A solliciter</td> </tr> <tr> <td colspan="3">DEPARTEMENT AMI CŒUR DE BOURG</td> </tr> <tr> <td><i>(40% de partie cyclable/500 000€HT)</i></td> <td style="text-align: right;">200 000 €</td> <td style="text-align: right;">A solliciter</td> </tr> <tr> <td>CCEG_FONDS DE CONCOURS</td> <td style="text-align: right;">137 000 €</td> <td style="text-align: right;">A Sollicite</td> </tr> <tr> <td>Participation de la Commune</td> <td style="text-align: right;">223 000 €</td> <td></td> </tr> </table>	ETAT			AAP MOBILITES ACTIVES	450 000 €	A solliciter	ETAT – DSIL /DETR	100 000 €	A solliciter	DEPARTEMENT AMI CŒUR DE BOURG			<i>(40% de partie cyclable/500 000€HT)</i>	200 000 €	A solliciter	CCEG_FONDS DE CONCOURS	137 000 €	A Sollicite	Participation de la Commune	223 000 €	
ETAT																						
AAP MOBILITES ACTIVES	450 000 €	A solliciter																				
ETAT – DSIL /DETR	100 000 €	A solliciter																				
DEPARTEMENT AMI CŒUR DE BOURG																						
<i>(40% de partie cyclable/500 000€HT)</i>	200 000 €	A solliciter																				
CCEG_FONDS DE CONCOURS	137 000 €	A Sollicite																				
Participation de la Commune	223 000 €																					
Calendrier	<p><b>Tranche Boulevard de l'Europe / Route de la Chapelle/ Rond Point des Écoles</b></p> <p>Début Mission de maîtrise d'œuvre : Avril 2022</p> <p>Début des Travaux : Décembre 2022</p> <p>Fin des travaux : Juin 2024</p>																					
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Critères quantitatifs : évolution du nombre de kilomètres de voies cyclables créés, du nombre d'utilisateurs, ...</p> <p>Étude qualitative : satisfaction des utilisateurs, réduction de la vitesse (comptage de vitesse.)</p>																					

**Fiche action**  
**Projet réhabilitation ex-décharge Site LE BOSSIN**  
**Treillières**

Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	Commune de TREILLIERES
Description de l'action	Réhabilitation d'une ex-décharge d'une quarantaine d'années, jugée polluée (déchets inertes) – Investigations menées par Antéagroup depuis 2019 Projet de recyclage, réaménagement : plantations d'arbres 80 % de surface du site + 20 % restant à l'état naturel
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Ce projet s'intègre dans le projet de territoire d'Erdre et Gesvres : Transition énergétique et écologique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- projet de production et consommation des énergies renouvelables, par l'implantation de panneaux photovoltaïques (en réflexion)</li> <li>- création d'une mini-forêt d'essences différentes</li> <li>- implication des habitants pour les sensibiliser au changement climatique, participation citoyenne, respect de l'environnement, préservations et mise en valeur des milieux naturels autour de ce site : zones boisées, cours d'eau Vallée du Gesvres à l'usage de la pêche, champs agricoles, sentier pédestre</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût total prévisionnel : 390.000 € H.T sur 2022 350.000 € HT sur 2023
Plan de financement	Le projet sera phasé en deux parties : . dès 2022 : mise aux normes du site . puis projet de réaffectation du site nettoyé, ouvert au public
Calendrier	Travaux qui démarreront en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action**  
**Projet de réunification des places du bourg**  
**pour extension du marché**  
**Treillières**

Orientation stratégique n°7	<b>Aménagement/urbanisme</b>
Maître d'ouvrage	Commune de TREILLIERES
Description de l'action	Réunification des places de la Liberté et du Champ de Foire, afin de permettre l'agrandissement du marché pour accueillir de nouveaux commerçants ambulants. Construction d'une halle permettant d'accueillir les commerçants mais également de développer de nouvelles animations culturelles.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Ce projet s'intègre dans le projet de territoire d'Erdre et Gesvres à plusieurs titres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Développement économique</u> : soutien à l'activité commerciale de proximité par l'accueil de nouveaux commerçants locaux,</li> <li>- <u>Agriculture et alimentation</u> : favoriser les liens entre les agriculteurs et les habitants en permettant aux producteurs de disposer de davantage d'espaces de vente,</li> <li>- <u>Transitions</u> : développer la production et la consommation des énergies renouvelables par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle</li> <li>- <u>Culture</u> : Aménager culturellement le territoire, en permettant l'accueil de nouvelles animations et un nouveau public au cœur du centre-bourg.</li> </ul>
Partenaires	Recherche de partenaires en cours pour l'installation des panneaux photovoltaïques
Coût prévisionnel	Le coût total des aménagements est estimé à 350 000 € HT
Plan de financement	Le projet sera phasé en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunification des places,</li> <li>- Construction d'une halle.</li> </ul> <p>Il sera fait appel au fonds de concours « Plan de relance 2021-2022 » de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.</p>
Calendrier	Réunification des places : 2022. Les travaux devraient démarrer dès janvier 2022 Construction de la halle : à déterminer par la suite
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Modèle de fiche action**  
**Projet Construction d'un théâtre de verdure**  
**Treillières**

Orientation stratégique n°10	<b>Culture</b>
Maître d'ouvrage	Commune de TREILLIERES
Description de l'action	<p>Construction d'un théâtre de verdure dans le parc du Haut Gesvres, avec scène et gradins, raccordements électriques et éclairage du parc, afin de permettre le développement d'une saison culturelle</p> <p>Mise à disposition des associations, groupes musicaux, d'expression artistiques et/ou groupes théâtrales.</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Ce projet s'intègre pleinement dans le projet de territoire d'Erdre et Gesvres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au titre de la Culture : aménager culturellement le territoire, en permettant l'accueil de nouvelles animations dans un cadre boisé, atout touristique</li> <li>- au titre de la transition énergétique : développement d'une production et consommation d'énergies renouvelables sur le patrimoine public (liaisons filières pour assurer l'éclairage), mobilier</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le coût total des aménagements est estimé à 80 000 € HT
Plan de financement	Il sera fait appel au fonds de concours « Plan de relance 2021-2022 » de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Calendrier	Travaux devraient démarrer en janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action**  
**Création d'un tiers lieu en agglomération**  
**Treillières**

Orientations stratégiques n°1, n°5	<b>Transitions</b> <b>Développement économique</b>
Maître d'ouvrage	Commune de TREILLIERES
Description de l'action	<p>En fin de mandat précédent, la Commune a acheté un restaurant après cessation d'activité de son propriétaire. Ce bâtiment « Le Café de la Treille » a été symbolique de par sa situation géographique (en bordure de l'ex RN 137 Nantes et Treillières) et sa longévité (48 ans d'exercice) ; ces activités étaient connues : café, dépôt de pain, menus ouvriers le midi jusqu'à 120 couverts jour, mariages et autres festivités le week-end.</p> <p>Racheté par la Commune, ce bâtiment de deux étages fait désormais partie du patrimoine public de Treillières qui s'est engagée à en faire bénéficier la population.</p> <p>Les objectifs de ce projet sont divers et variés : conservation du bar pour ré-ouvrir un café, salle attenante pour un dépôt de pain, salle d'exposition, espace de co-working, salles pour certaines associations, réaffectation de l'actuel patio en terrasse ombragée avec un espace jeux pour enfants. Face à ce bâtiment, la Mairie a également acheté une grande parcelle réservée à un stationnement deux roues et à de places de parking.</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Ce projet s'inscrit dans le programme de territoire de la CCEG, car il s'agit là d'une véritable opportunité de réaménagement et de valorisation d'un espace en agglomération composée de 2.500 habitants. Au travers de l'Association des Habitants de la Ménardais, la Commune mise sur l'implication de tous les habitants de Treillières dans l'élaboration, la mise en œuvre et la durabilité de ce projet.</p> <p>Ce projet participera au développement économique (café privé ou associatif, dépôt de pain, co-working ou réservation d'un espace pour une formation – un séminaire...) et social (solidarité, lutte contre la solitude, accessibilité à tous)</p> <p>Dynamique collective  Démarche motivée par l'intérêt général</p>
Partenaires	<p>Le projet d'acquisition découle des requêtes des riverains de la Ménardais et d'associations en manque d'espace. A cet effet, la Municipalité reste à leur écoute pour parfaire ce projet. Les services de la mairie travaillent sur une étude, afin d'en définir la faisabilité et le chiffrage. L'étude approfondie sera ensuite confiée à un maître d'œuvre.</p> <p>A l'issue, la municipalité envisage une présentation du projet à la population, sur site, lors d'une Portes Ouvertes, pour recueillir leurs remarques.</p>
Coût prévisionnel	<p>Les principaux coûts hors taxe porteront sur une remise en état générale pour répondre aux normes de sécurité et aux accès aux personnes à mobilité réduite (issues de secours, rampes, ascenseur...), aux économies d'énergie (changements de tous les ouvrants, reprise du système de chauffage, isolations...).</p>

Plan de financement	Le financement prévu, s'élève à : 2020 et 2021 : <i>achat du bâtiment (fait)</i> 2022 : 430.000 euros travaux de réhabilitation (éclairage, chauffage, réaffectations de salles, cloisons mobiles...) 2023 : 300.000 euros
Calendrier	Étude préalable puis appel d'offres Échéance de lancement des travaux : 1 <sup>er</sup> semestre 2022 Achèvement des travaux : Fin 2023 (prévoir 18 mois de travaux)
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche action réaménagement du stade Vigneux de Bretagne</b>	
Orientations stratégiques n°7, n°3, n°10	<b>Aménagement/urbanisme</b> <b>Mobilité</b> <b>Culture</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Vigneux de Bretagne
Description de l'action	Refondre complètement le stade, les voies d'accès, les zones de stationnement, construction d'un terrain de football synthétique, d'une salle de jeux de raquettes, des locaux de rangement pour l'entretien du site, des liaisons piétonnes pour passer d'un quartier à l'autre et créer du lien, pour permettre la circulation des deux roues, des PMR, pour limiter la place de la voiture et rendre le secteur ouvert aux activités sportives et culturelles, aux rencontres et échanges de la population.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Liaisons douces, centre culturel et sportif à destination des habitants, lien social sur ce lieu de rencontre, accessibilité
Partenaires	Loire Atlantique Développement pour la maîtrise d'œuvre de planification.
Coût prévisionnel	1 200 000 pour le terrain de foot 250 000 cours de tennis extérieurs 1 670 000 pour la salle de raquettes 2 080 000 pour les aménagements extérieurs
Plan de financement	Aucun
Calendrier	Terrain de foot en 2022 Salle 2022-23 Cours extérieurs 2024 Aménagements extérieurs 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche action</b> <b>Nouveau pôle élémentaire – école/restaurant et centre de loisirs</b> <b>Saint-Mars-Du-Désert</b>	
Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Mars-Du-Désert
Description de l'action	<b>Construction d'un nouveau pôle élémentaire- 12 classes</b> <b>Restaurant scolaire satellite (2<sup>ème</sup>)</b> <b>Centre de loisirs</b> <b>Coût : 7 215 000 € TTC</b>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Face à l'évolution démographique du territoire et des perspectives de développement, la commune a souhaité mener une étude de programmation pour la réalisation d'une nouvelle école élémentaire associant un restaurant et un Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH).</p> <p>Pour ce faire, il a été confié au cabinet GALAND MENIGHETTI une étude complète de programmation menée en totale concertation et co-construction avec la communauté éducative et les associations de parents d'élèves.</p> <p>Ce travail de concertation mené auprès des services de la Mairie, des élus, des représentants des parents d'élèves et des représentants des écoles s'est fait en parallèle d'un travail de diagnostic et de prospective scolaire aboutissant aux constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'augmentation prévisible de la population scolaire dans les prochaines années induisant une ouverture de 3 classes à terme,</li> <li>• Un éclatement spatial des équipements scolaires sur la commune impliquant des déplacements d'enfants à pieds ou en bus,</li> <li>• Une saturation des locaux actuels de l'école George Sand,</li> </ul> <p>Fort de ces constats, l'étude de programmation a conclu au principe de reconstruction de l'école élémentaire George Sand, d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire / ALSH en remplacement des structures actuelles permettant de regrouper géographiquement ces équipements.</p> <p>Les principaux enjeux pris en compte pour la conception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'une école durable par rapport aux besoins en intégrant la possibilité d'extension des locaux,</li> <li>• Recherche de mutualisations d'espace entre les équipements,</li> <li>• Orientation de l'école vers la nature et les sports nature,</li> <li>• Faciliter l'accès aux espaces sportifs durant ces temps scolaire, périscolaire et d'accueil de loisirs,</li> <li>• Répondre aux normes d'accessibilité handicapés et à l'ensemble des contraintes réglementaires applicables à ce type de construction,</li> <li>• Prendre en compte des objectifs environnementaux dans la conception du bâtiment : bâtiment à énergie positive et à haute performance environnementale avec un niveau minimum E3C1 selon le référentiel « énergie carbone » pour les bâtiments neufs de juillet 2017,</li> <li>• Optimiser le foncier disponible pour la construction de cet équipement.</li> </ul> <p>Le futur pôle élémentaire accueillera des enfants de 6 à 12 ans et disposera à terme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une école élémentaire de 12 classes soit environ 300 à 325 élèves (+3 classes/existant),</li> <li>• Un restaurant scolaire permettant d'accueillir 90% des effectifs de l'école soit environ 113 places assises enfants et 17 places adultes avec un service en self (2,5 rotations) et une livraison des repas en liaison chaude,</li> <li>• Un accueil périscolaire / accueil de loisirs permettant d'accueillir jusqu'à 157 enfants (agrément actuel),</li> </ul>

	<p>Le futur pôle élémentaire représente un besoin global de surfaces se répartissant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 284 m<sup>2</sup> de surfaces utiles pour l'école élémentaire,</li> <li>• 399 m<sup>2</sup> de surfaces utiles pour l'accueil périscolaire,</li> <li>• 314 m<sup>2</sup> de surfaces utiles pour le restaurant scolaire,</li> <li>• 2 060 m<sup>2</sup> de surfaces extérieures ou abritées (cour, préau, aire de livraisons, parvis).</li> </ul> <p>Le besoin en foncier est évalué à environ 7 800m<sup>2</sup> (avec une partie des locaux en R+1) pour réaliser l'ensemble des locaux et des aires extérieures.</p> <p>Le site retenu pour la création de cet équipement est le site de la Verdière, localisé au Sud-Ouest du bourg, impasse Philippe Touzot car bénéficiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la proximité avec le complexe sportif actuel,</li> <li>• De la mutualisation possible des places de stationnements et bus existantes,</li> <li>• De la capacité du foncier à disposition permettant de disposer d'une réserve foncière pour l'extension du complexe sportif</li> </ul> <p>Il s'agit en l'occurrence du terrain engazonné. Une rencontre avec le club de football a permis de valider le principe de ce projet et de définir les contours des besoins ultérieurs du club et notamment d'un niveau terrain synthétique en remplacement du terrain stabilisé.</p> <p>Ce projet s'inscrit pleinement dans le projet de territoire intercommunal et notamment dans ses ambitions générales afin de faire d'Erdre et Gesvres un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité.</p>
Partenaires	<p>Afin de désigner le maître d'œuvre du programme de construction d'un Pôle élémentaire, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de concours. Le jury constitué à cette occasion et réuni le 10 février dernier a retenu 3 candidats admis à présenter une offre de façon anonyme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ATELIER 56S de Rennes</li> <li>➤ PADW de Nantes</li> <li>➤ DLW Architectes de Nantes</li> </ul> <p>Ce jury s'est de nouveau réuni le 21 juin afin de choisir le projet qui répond le mieux au programme, après avis de la commission technique.</p> <p>Ainsi, après levée de l'anonymat arrivée par pli d'huissier, c'est le projet de PADW Architectes qui a été retenu par les membres à voix délibératives avec une note de 7.75/10, basée sur 4 critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Qualité de l'organisation fonctionnelle des espaces, en réponse aux exigences du programme</li> <li>2. Qualité du parti architectural et paysager et de l'intégration dans le plan de référence, en adéquation avec le cahier des prescriptions spécifiques s'appliquant à l'aménagement du pôle sportif PHILIPPE TOUZOT</li> <li>3. Qualité et performances des solutions techniques et énergétiques proposées</li> <li>4. Économie globale du projet et sa compatibilité avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux</li> </ol> <p>Ce projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des usagers depuis la programmation, à ce stade nous sommes dans la phase APS qui se fait également en conception intégrée avec l'ensemble des usagers : enseignants, services municipaux, parents d'élèves, élus, architectes, bureaux d'études, paysagistes, etc.</p>

Coût prévisionnel	<p>Ce futur pôle élémentaire intégrant une école élémentaire de 12 classes, un accueil périscolaire / ALSH et un restaurant scolaire, se fera en deux tranches. L'enveloppe financière globale est estimée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût HT travaux 4 810 000 € HT,</li> <li>• Coût TTC travaux : 5 772 000 € TTC,</li> </ul> <p>Pour la DETR 2021 ou 2022, la Commune sollicite une aide de l'État et des autres partenaires financiers pour les travaux de la tranche 1 relatifs à l'école et aux espaces extérieurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût travaux tranche 1 – école et espaces extérieurs : 3 160 000 € HT</li> </ul> <p>La DETR 2022 ou 2023 sera de nouveau sollicitée pour les travaux de la tranche 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût travaux tranche 2 – restaurant et centre de loisirs : 1 650 000 € HT</li> </ul>
-------------------	---

Plan de financement	<p><b>TRANCHE 1 – École et espaces extérieurs</b></p>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>EN € HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>EN € HT</b>
	<b>Études / honoraires</b>	<b>374 964 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>1 204 196 €</b>
	AMO programmation	16 422,00 €	Etat – DETR 2021 – Tranche1	500 000,00 €
	Honoraires MOE, SPS,	319 228,00 €	Département	
	Bureau de contrôle Organisation concours (indemnités candidats, membres du jury, AAPC,	26 276,00 €	CAF	394 140,00 €
	Étude de sol, CT, CSPS,	13 138,00 €	Région	47 296,00 €
			Erdre et Gevres	<b>131 380,00 €</b>
	Travaux Tranche 1 – école et espaces extérieurs	<b>3 160 000 €</b>	Autofinanceme nt (emprunt)	<b>2 745 725 €</b>
	<b>Mobilier / équipements/ VRD</b>	<b>98 535 €</b>		
	<b>Aléas, révisions de prix (10%)</b>	<b>316 422 €</b>		
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 949 921 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 949 921 €</b>

### TRANCHE 2 - Restaurant et centre de loisirs

DEPENSES	EN € HT	RECETTES	EN € HT
<b>Études / honoraires</b>	<b>250 721 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>867 804 €</b>
AMO programmation	8578 € 221 457 €	État – DETR 2021 – Tranche2	500 000,00 €
Honoraires MOE, SPS, Bureau de contrôle	13 724,00 €	Département	
Organisation concours (indemnités candidats, membres du jury, AAPC, ...)	6 862,00 €	CAF	205 860,00 €
Étude de sol, CT, CSPS, ...		Région	24 704,00 €
		Erdre et Gesvres	68 620,00 €
<b>Travaux</b> <b>Tranche 2 – centre de loisirs et restaurant</b>	<b>1 650 000 €</b>	Autofinancement (emprunt)	<b>1 249 650 €</b>
<b>Mobilier / équipements/ VRD</b>	<b>51 465 €</b>		
<b>Aléas, révisions de prix (10%)</b>	<b>165 268 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 117 454 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 117 454 €</b>

Calendrier

Compte tenu des contraintes du projet, le planning prévisionnel général pour la réalisation de l'opération est le suivant :

- Lancement de la consultation de MOE : septembre 2020 (concours),
- Notification du marché de MOE : juin 2021
- Études de conception du MOE : juillet 2021 à avril 2022,
- Consultation des entreprises : juin 2022,
- Travaux y compris préparation : été 2022 à fin 2023,
- Ouverture des locaux : début 2024.

Indicateurs  
d'évaluation  
proposés

Nombre d'emplois induits localement par l'opération  
Nombre d'heures d'insertion en lien avec la maison de l'emploi  
Utilisation de matériaux biosourcés  
Performance énergétique de l'opération  
Recours aux énergies renouvelables (géothermie)  
Bilan carbone global

## 6.3 Fiches projets

**Fiche projet**  
**Construction d'une mairie et d'une médiathèque**  
**Casson**

Orientations stratégiques n° 1, n°5, n°10	<b>Transitions</b> <b>Développement économique</b> <b>Culture</b>
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Description de l'action	Construction d'une mairie et d'une médiathèque  Les équipements de centre bourg sont anciens et ne répondent plus aux normes d'accessibilité et environnementales. Il est prévu la rénovation de la Mairie, ainsi que la construction d'une nouvelle bibliothèque/médiathèque. L'objectif est de créer des liens entre les deux structures municipales (salles communes, réflexion sur la création d'un tiers lieux et des espaces partagés de co-workings, ou associatifs).
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Projet culturel de territoire / rénovation énergétique des bâtiments / Création de lieux partagés.
Partenaires	CCEG, État (notamment la DRAAC pour le projet de médiathèque), Département (dans le cadre de l'opération cœur de bourg)
Coût prévisionnel	En cours
Plan de financement	un emprunt de droit commun sera mobilisé, en complément de l'autofinancement et des éventuelles subventions obtenues
Calendrier	Avril 2022 – décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche projet**  
**Extension de la maison médicale**  
**Casson**

Orientation stratégique n°6	<b>Santé</b>
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Description de l'action	Extension de la maison médicale  la maison médicale de Casson ne permet pas d'accueillir toutes les demandes des professionnels de santé. Il est ainsi proposé une extension, pour passer de 6 à 10 cellules.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	La CCEG accompagne les communes dans le cadre du plan local de santé.
Partenaires	CCEG (plan local de santé)
Coût prévisionnel	150 k€ HT
Plan de financement	un emprunt de droit commun sera mobilisé, en complément de l'autofinancement et des éventuelles subventions obtenues
Calendrier	Avril 2022 – décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche Projet**  
**Projet de rénovation de la place de l'église**  
**Casson**

Orientation stratégique n° 3	<b>Mobilités</b>
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Description de l'action	Projet de rénovation de la place de l'église  Les différents aménagements vont permettre la rénovation de la place de l'église et l'accueil d'espaces et de services : stationnement (pour l'école, les habitations, les professions médicales et le cimetière), loisirs et culturels (kiosque, espace des anciens combattants, monument aux morts), services (implantation possible de commerces, conteneurs de tri sélectifs), mobilités (trajet sécurisé des enfants de l'école privée vers le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs, bancs publics, ramassage scolaire, parc à vélo sécurisés)
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	compétence mobilité / transitions
Partenaires	CCEG
Coût prévisionnel	En cours
Plan de financement	un emprunt de droit commun sera mobilisé, en complément de l'autofinancement et des éventuelles subventions obtenues
Calendrier	Juin 2022 – décembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche Projet</b> <b>Rénovation des logements sociaux du Riault, du parking de la mairie</b> <b>Casson</b>	
Orientation stratégique n°1, n°8	<b>Transitions</b> <b>Habitat/foncier</b>
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Description de l'action	Rénovation des logements sociaux du Riault, du parking de la mairie  La commune est propriétaire de 10 logements sociaux. Ils sont loués par l'intermédiaire d'un bailleur social. Il est prévu un programme de rénovation complet de ces logements.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Rénovation énergétique des bâtiments, Politique de l'habitat.
Partenaires	CCEG
Coût prévisionnel	
Plan de financement	un emprunt de droit commun sera mobilisé, en complément de l'autofinancement et des éventuelles subventions obtenues
Calendrier	Juin 2022 – décembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche Projet**  
**Extension du restaurant scolaire et périscolaire**  
**Casson**

Orientation stratégique n°1, n°4	<b>Transitions</b> <b>Agriculture et alimentation</b>
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Mairie de Casson Collectivité territoriale
Description de l'action	Extension du restaurant scolaire et périscolaire  il est prévu l'extension du restaurant scolaire, pour accueillir les enfants des écoles primaires et maternelles de Casson. L'objectif est double : pouvoir accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions (le restaurant actuel est devenu trop petit), et pouvoir transformer le réfectoire élémentaire en self.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Les enjeux liés à l'agriculture et l'alimentation sont considérés comme prioritaires dans le projet de territoire
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	un emprunt de droit commun sera mobilisé, en complément de l'autofinancement et des éventuelles subventions obtenues
Calendrier	Juin 2022 – décembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche projet**  
**Aménagement des abords extérieurs de l'école Jean Monnet**  
**Héric**

Orientation stratégique n°3	<b>Mobilités</b>
Maître d'ouvrage	Commune d'Héric
Description de l'action	La commune a réalisé une extension de l'école Jean Monnet, avec la création de 8 nouvelles classes élémentaires et d'un nouveau restaurant scolaire. Il s'agit d'aménager les abords extérieurs de l'école, en lien avec l'étude de programmation urbaine en cours
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Sécurité de tous les usagers de l'école : enfants – parents – enseignants – agents, quel que soit leur mode de déplacement (à pied, à vélo, en voiture, en car scolaire)
Partenaires	
Coût prévisionnel	<i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b></i> 225 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	<i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i>  Rendu de l'étude de programmation urbaine : déc 2021 Consultation maîtrise d'œuvre : 1 <sup>er</sup> trim 2021 Démarrage études : 2 <sup>e</sup> trim 2021 Fin des travaux : 1 <sup>er</sup> trim 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche projet –  
Réalisation de liaisons douces entre les villages et le bourg  
Héric**

Orientation stratégique n°3	<b>Mobilités</b>
Maître d'ouvrage	Commune d'Héric
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Mettre en place des liaisons douces avec les hameaux importants : La Servantière, Le Champoivre, Bout de Bois et la Verdinière La Servantière, la Chesnais et Bout de Bois seront desservies normalement par les liaisons intercommunales (maîtrise d'ouvrage CCEG) + liaison rue Anne de Bretagne (collège) – Bosse des Landes
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Thématique prioritaire Mobilités Ambition : Améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement Objectif : Donner envie et favoriser la pratique de la marche, du vélo et du covoiturage dans les déplacements du quotidien sur le territoire
Partenaires	CCEG et Département pour la liaison rue Anne de Bretagne (collège) – La Bosse des Landes CCEG pour les liaisons vers La Servantière, La Chesnais et Bout de Bois
Coût prévisionnel	<i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b></i>  1 666 667 € HT 2 000 000 € TTC
Plan de financement	
Calendrier	<i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i>  2022 Bout de Bois via La Chesnais 2022/2023 : liaison vers La Servantière Définition en cours du plan pluri-annuel d'investissement
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche Projet</b> <b>« Cuisine centrale et salle de restauration »</b> <b>Nort sur Erdre</b>	
Orientation stratégique n°1, n°4, n°7, n°8	<b>Transitions</b> <b>Agriculture et alimentation</b> <b>Aménagement/urbanisme</b> <b>Habitat/foncier</b>
Maître d'ouvrage	Ville de Nort-sur-Erdre Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>La Commune de Nort-sur-Erdre organise la restauration des élèves des 2 écoles publiques maternelle et élémentaire.</p> <p>Elles accueillent les enfants en maternelle et en élémentaire (dont environ 95 % d'entre eux fréquentent les restaurants scolaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— École maternelle du Marais (211 enfants – rentrée de septembre 2020 – 8 classes)</li> <li>— École élémentaire de la Sablonnaie (432 enfants – rentrée de septembre 2020 – 19 classes – 1 fermeture pour la rentrée 2021/22)</li> </ul> <p>Chaque école possède un restaurant scolaire avec une salle de restauration et une cuisine équipée pour la liaison froide.</p> <p>Entre 550 et 600 enfants en moyenne y déjeunent en périodes scolaires. Au cours de l'année scolaire 2018/2019, 75 157 repas ont été servis sur la période scolaire pour les enfants du primaire. 6 873 repas ont été assurés sur les mercredis et les vacances.</p> <p>Le mode actuel de fonctionnement en liaison froide et en mode de gestion déléguée ne répond plus aux attentes de la collectivité tant au niveau de la qualité culinaire, de la variété nutritionnelle, de l'adaptation aux imprévus (avec des effectifs à la baisse ou à la hausse) que de la prise en compte des régimes spécifiques.</p> <p>Le projet est né d'une volonté réelle des élus d'améliorer la qualité de la restauration scolaire, de développer une restauration avec des pratiques respectueuses des normes environnementales et de valoriser la filière locale d'approvisionnement.</p> <p>Le périmètre du projet repose sur la création d'une cuisine centrale/unité de production autonome, de taille adaptée et localisée sur la commune de Nort-sur-Erdre dont la capacité est estimée à ce stade à 1000 repas par jour, à destination des enfants des écoles publiques maternelle et élémentaire, l'accueil de loisirs des mercredis scolaires et des vacances scolaires.</p> <p>A titre subsidiaire, des repas adultes (avec une salle de restauration pour accueillir des groupes d'adultes, notamment le personnel communal : 120 agents municipaux) seront servis. Et pour les jeunes enfants du Multi-Accueil de 30 places, les repas pourront y être élaborés.</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Le projet répond à 2 ambitions générales du Territoire Erdre et Gesvres :</p> <p>THEMATIQUE : <b>AMENAGEMENT/URBANISME</b></p> <p>THEMATIQUE : <b>HABITAT/FONCIER</b></p> <p>AMBITION : <b>Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité</b></p> <p><b>Objectif stratégique</b></p>

	<p><b>THEMATIQUE : TRANSITION</b>  <b>AMBITION : Conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire</b>  Ce projet de cuisine centrale / salle de restauration, avec la mise en place d'un circuit court répond pleinement aux objectifs prioritaires sur la thématique de l'agriculture et de l'alimentation, le développement économique et la santé, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des producteurs locaux en développant une filière de proximité</li> <li>• Encouragement d'une agriculture respectueuse du cadre de vie, et de la santé : consommation d'une alimentation saine et durable,</li> <li>• Développement de l'économie locale avec le circuit court, créatrice d'emplois (atelier de transformation) et contribution au renforcement de l'attractivité du territoire</li> <li>• Amélioration de la performance énergétique des locaux et réduction de l'impact écologique</li> <li>• Mise en œuvre des pratiques conformes à la transition écologique (économie des énergies avec moins de déplacements/approvisionnements...)</li> </ul> <p><b>THEMATIQUE : AGRICULTURE/ALIMENTATION</b>  <b>AMBITION : Accompagner et valoriser une agriculture et une alimentation durables au plus près des besoins locaux</b>  <b>Objectif stratégique</b>  Consolider l'activité agricole en développant des filières de proximité dans les domaines de l'alimentation, des énergies renouvelables et de l'écoconstruction  <b>Objectif stratégique</b>  Pérenniser et conforter les espaces agricoles et y maintenir les emplois en travaillant sur l'installation et la transmission ainsi que la remise en exploitation de terres en friches.  <b>Objectif stratégique</b>  Encourager une agriculture respectueuse du cadre de vie, de la santé et génératrice de services environnementaux (biodiversité, qualité de l'eau, stockage du carbone)  <b>Objectif stratégique</b>  Favoriser les liens entre les agriculteurs et les habitants pour assurer une reconnaissance réciproque garante d'une meilleure cohabitation</p> <p><b>THEMATIQUE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>  <b>AMBITION :</b>  <b>Poursuivre le développement économique et la création d'emplois non délocalisables en favorisant l'activité commerciale de proximité et les filières innovantes et exemplaires</b>  <b>THEMATIQUE : SANTE</b>  <b>AMBITION : Agir pour la santé des habitants en favorisant la promotion, la prévention, l'accès aux soins et le développement de services à la personne avec une attention particulière auprès des publics les plus vulnérable</b></p>
Partenaires	Partenaires potentiels : CCEG, GAB 44, le Conseil départemental, associations de parents d'élèves, ANCRE
Coût prévisionnel	Une estimation pourra être arrêtée à la remise d'un avant-projet définitif par la maîtrise d'œuvre.
Plan de financement	La collectivité auto-financera sur fonds propres et recours à l'emprunt en plus des subventions obtenues.

Calendrier	<p>Mi-Novembre 2021 à Avril 2022 : études d'opportunité des sites et Programme technique détaillé</p> <p>Mai à Juin 2022 : Consultation de maîtrise d'œuvre</p> <p>Juillet 2022 à Février 2023 : Conception de Maîtrise d'œuvre</p> <p>Mars à Mai 2023 : Consultation entreprise travaux</p> <p>Juin 2023 à Février 2024 : Travaux</p> <p>Mars 2024 : Mise en service de l'équipement</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Public : nombre de repas servis enfants et adultes, taux de fréquentation par rapport au nombre d'élèves dans les écoles publiques...</p> <p>Qualité des repas : % produits bio, % produits locaux, quantité consommé/déchet</p> <p>Circuit court : nombre de producteurs locaux intégrés, volume traité, nombre d'emplois créés</p> <p>Évolution des coûts de production</p>

**Fiche projet**  
**Programme de développement des mobilités actives**  
**Nort sur Erdre**

Orientation stratégique n°2	<b>Mobilités</b>
Maître d'ouvrage	Ville de Nort-sur-Erdre Commune
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Avec l'approbation de son plan communal de déplacements dès 2011, la Commune de Nort-sur-Erdre s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme ambitieux de création de liaisons douces et souhaite poursuivre cet effort en privilégiant d'une part les secteurs où les équipements scolaires et sportifs sont nombreux et d'autre part les liaisons entre le centre-ville et les hameaux et villages les plus proches.</p> <p>C'est dans ce contexte que la ville a mis en place un programme pluriannuel pour réaliser progressivement un ensemble de liaisons douces afin de développer les mobilités actives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agglomération / Bricaudière / canal</li> <li>• Boulevard Charbonneau et Rouxneau, rue Fairand et rue de Montreuil,</li> <li>• Rue François Dupas/rue des Écoles</li> <li>• Boulevard de la Liberté/place du Bassin,</li> <li>• Port Cormier/rue de la Guénardière</li> <li>• Boulevard Paul Doumer,</li> <li>• Route d'Héric (entre le rond point des Anciens Combattants et la rue Gambetta)</li> <li>• Rue des Salicaires,</li> <li>• Rue des Broses/rue du Stade</li> <li>• Poupinière/centre ville</li> <li>• Languin/centre ville</li> <li>• La Bruère/Guénardière</li> <li>• La Trudelle/ route de Chateaubriand/Joué sur Erdre / La Bellaie</li> </ul>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p>Le projet de territoire de la Communauté de Communes Erdre &amp; Gesvres, établit suite à une étude des besoins sociologiques réalisée en 2018, prévoit d'améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement. La réalisation de ces liaisons douces s'intègre donc à cette thématique prioritaire puisqu'elle favorisera la pratique de la marche, du vélo... dans les déplacements du quotidien d'une part, et d'autre part, elle favorisera la proximité en optimisant les déplacements, entraînant, de surcroît, la réduction de l'impact carbone des déplacements.</p> <p><b>THEMATIQUE : MOBILITE</b>  <b>Ambition : Améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement</b>  <b>Objectif stratégique :</b> Donner envie et favoriser la pratique de la marche, du vélo et du covoiturage dans les déplacements du quotidien sur le territoire et en direction des territoires voisins  <b>Objectif stratégique</b>  Favoriser la proximité (consommation locale, télétravail, démarches numériques) pour optimiser les déplacements et réduire l'impact carbone des déplacements</p>
Partenaires	

Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : Agglomération / Bricaudière / canal</li> <li>• 2022 : Boulevard Charbonneau et Rouxneau, rue Fairand et rue de Montreuil,</li> <li>• 2022 : Rue François Dupas/rue des Écoles</li> <li>• 2022 : Boulevard de la Liberté/place du Bassin,</li> <li>• Port Cormier/rue de la Guénardière</li> <li>• 2024 : Boulevard Paul Doumer,</li> <li>• Route d'Héric (entre le rond point des Anciens Combattants et la rue Gambetta)</li> <li>• Rue des Salicaires,</li> <li>• 2022 : Rue des Brosses/rue du Stade</li> <li>• Poupinière/centre ville</li> <li>• Languin/centre ville</li> <li>• La Bruère/Guénardière</li> <li>• La Trudelle/ route de Chateaubriand/Joué sur Erdre / La Bellaie</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Linéaire de liaison douce créé</p> <p>Fréquentation des liaisons douces créées</p>

**Fiche projet**  
**Requalification du Stade municipal de football**  
**Nort sur Erdre**

Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	Ville de Nort-sur-Erdre Commune
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Face au nombre d'adhérents/pratiquants en hausse régulière, les équipements (bâtiments, terrains) du stade ne permettent plus au Nac Foot, principal utilisateur, d'organiser les entraînements et les tournois dans de bonnes conditions, et ne répondent plus aux différents besoins actuels et futurs.  Il s'agit donc dès à présent de mener une réflexion globale du site afin de le faire évoluer et répondre au mieux aux besoins des utilisateurs pour les 15 prochaines années.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<b>THEMATIQUE : TRANSITION</b> <b>AMBITION : Conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire.</b> <b>Objectif stratégique :</b> Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique <b>Objectif stratégique</b> Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire
Partenaires	
Coût prévisionnel	L'estimatif sera arrêté au stade avant-projet définitif.
Plan de financement	
Calendrier	Programmation : printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche Projet « Extension de la Garenne Village »  
Logements autonomes pour seniors  
Nort sur Erdre**

Orientation stratégique n°8	<b>Habitat/foncier</b>
Maître d'ouvrage	Ville de Nort sur Erdre Collectivité territoriale
Description de l'action	Construction de 6 à 8 nouveaux logements de plain-pied (T2/T3) pour seniors, en complément des 26 logements existants (livrés en 2001 et 2002) à destination exclusive également des seniors.  Réaménagement /réfection/rénovation des espaces publics de la Garenne Village existante.  Création d'un lieu de convivialité et d'espaces partagés « intergénérationnels » : aires de jeux, jardin
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Ce projet s'inscrit en cohérence avec les thèmes « solidarité », « habitat et foncier », « santé » du Projet de territoire d'Erdre et Gesvres en apportant une offre complémentaire et ciblée de logements intermédiaires au bénéfice d'une population identifiée au sein de l'Analyse des Besoins Sociaux.  <b>THEMATIQUE : SOLIDARITÉ ET LUTTES CONTRE LES INÉGALITÉS</b> <b>AMBITION : Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques</b> <b>Objectif stratégique : Lutter contre l'isolement.</b>  <b>THEMATIQUE : HABITAT / FONCIER</b> <b>AMBITION : Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité</b> <b>Objectif stratégique</b> Diversifier l'offre de logements destinée aux ménages à revenus moyens ou faibles, éprouvant des difficultés à rester ou s'installer durablement sur le territoire, en raison des conditions actuelles du marché  <b>THEMATIQUE : SANTE</b> <b>AMBITION : Agir pour la santé des habitants en favorisant la promotion, la prévention, l'accès aux soins et le développement de services à la personne avec une attention particulière auprès des publics les plus vulnérables</b> <b>Objectif stratégique : Agir pour le bien vieillir.</b>
Partenaires	Ville de Nort sur Erdre CCAS
Coût prévisionnel	En attente de la remise d'un estimatif en phase avant-projet par la maîtrise d'œuvre

Plan de financement	<p>L'excédent des loyers de la Garenne Village existante doit permettre de dégager des fonds propres pour couvrir l'annuité d'un emprunt à mobiliser, si possible dans le cadre de prêts conventionnés. A défaut, la collectivité pourra recourir aux offres de prêts conventionnels.</p> <p>La Ville étant désignée « Petite Ville de demain », l'opportunité de mobiliser des subventions au bénéfice de la dimension intergénérationnelle des équipements communs sera étudiée.</p> <p>Le site est une propriété communale et constitue un apport en valeur pour cette opération.</p>
Calendrier	<p>09-10/2021 : Consultation maître d'œuvre</p> <p>Début 2022 : Études préalables</p> <p>1<sup>er</sup> trimestre 2022 : Consolidation du plan de financement</p> <p>1<sup>er</sup> trim 2022 : Consultation marché conception réalisation</p> <p>2e trimestre 2022 : Consultation travaux /dépôt permis</p> <p>2e semestre 2022 : Démarrage des travaux</p> <p>Fin 2023 / début 2024 : Livraison de l'opération</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fichier de demandes en attente de traitement pour accès à un logement (environ une cinquantaine)</p> <p>Satisfaction des résidents actuels de la Garenne village</p>

<b>Fiche projet</b> <b>Restauration des berges du plan d'eau et de l'île</b> <b>Nort sur Erdre</b>	
Orientation stratégique n°9	<b>Eau/biodiversité/préservation des milieux</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Nort-sur-Erdre Collectivité
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Dans une étude transversale d'aménagement du site du plan d'eau de Nort-sur-Erdre et de ses abords, un bureau d'étude (SCE) a exécuté un diagnostic de l'état des berges. Une expertise terrain a été réalisée (parcours à pied, photographie des berges, relevés topographiques, prélèvements d'échantillons des berges) afin de définir des tronçons homogènes. Les 16 tronçons identifiés font l'objet d'une fiche descriptive.</p> <p>Des secteurs d'intervention prioritaires ont été mis en avant et représentent 38 % (608 ml) des 1592 mètres linéaires. Au global, le linéaire de berge dégradé pouvant justifier une intervention représente 751 ml (secteur de priorité 1 et 2).</p> <p>Les causes des érosions sont multiples (absence de ripisylve, nature des berges, variations des niveaux d'eau, le batillage, la présence des rongeurs, la fréquentation du public) et provoquent des effondrements, glissements.</p> <p>Pour limiter tout risque d'accident, des renforcements de berge doivent être réalisés. Ces travaux sont soumis à la rubrique 3.1.4.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau.</p> <p>Le projet vise à reconstituer une banquette ou ceinture d'hélophytes en pied de berge, accompagnée d'un traitement des talus différencié en fonction des secteurs et de la pente. Les secteurs les plus abrupts intègrent une protection anti-batillage en enrochements.</p> <p>Le parti pris est le maintien d'un accès ouvert aux berges sans replantations d'arbres en haut de berges afin de conserver les différents usages du site.</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	<p><b>THEMATIQUE</b> : EAU / BIODIVERSITE PRESERVATION DES MILIEUX</p> <p><b>Ambition</b> : Préserver et valoriser les atouts naturels du territoire (paysage, eau, ressources naturelles, biodiversité...)</p> <p><b>Objectifs stratégiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Satisfaire les exigences de qualité de la ressource en eau potable</li> <li>— Préserver, restaurer les continuités écologiques, le fonctionnement et le patrimoine des zones humides</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Le syndicat mixte portuaire</li> <li>⇒ Le département</li> <li>⇒ CCEG</li> <li>⇒ Entités à associer à la démarche : OFB, Pêcheurs</li> </ul>
Coût prévisionnel	Une estimation pourra être arrêtée à la remise d'un avant-projet définitif par la maîtrise d'œuvre.

Plan de financement	
Calendrier	A déterminer selon la maîtrise d'ouvrage compétente Ville ou CCEG Prévision du dépôt d'un dossier loi sur l'eau dès 2022, préalable aux travaux à engager ensuite
Indicateurs d'évaluation proposés	- Linéaires de berges restaurés

**Fiche projet**  
**Création d'un bâtiment d'exploitation pour le moulin de Foucré**  
**Notre-Dame-des-Landes**

Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	Mairie de Notre-Dame-des-Landes
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Réalisation d'un bâtiment d'exploitation sur le site du moulin de Foucré.
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Transition écologique par le biais de la création d'un bâtiment performant thermiquement et énergétiquement, matériaux bio-sourcés (ex : toiture en bardeaux de châtaigner), et compatible architecturalement avec le Moulin de Foucré datant du XVIe siècle. Le projet concerne également la thématique agriculture et alimentation par le biais d'une production locale de farine, en filière courte
Partenaires	Trop tôt pour se prononcer
Coût prévisionnel	Trop tôt pour se prononcer
Plan de financement	Trop tôt pour se prononcer
Calendrier	Études et consultation des entreprises : 2021-2022 Réalisation des travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche projet**  
**Création d'un bâtiment MAM et habitations**  
**Notre-Dame-des-Landes**

Orientation stratégique n°1, n°7, n° 8	<b>Transitions</b> <b>Aménagement</b> <b>Habitat/foncier</b>
Maître d'ouvrage	Mairie de Notre-Dame-des-Landes
Description de l'action	<p>Projet de création d'un bâtiment R+1+combles sur une parcelle en friche en plein cœur du centre-bourg de Notre-Dame-des-Landes.</p> <p>Le rez de chaussée est destiné à accueillir une MAM, l'étage sera composé de deux logements.</p> <p>La mairie produit actuellement le cahier des charges destiné au recrutement de l'architecte qui aura la charge de réaliser les plans et de l'accompagnement sur la phase travaux.</p> <p>Le projet est un bâtiment d'au moins 160 m<sup>2</sup>. Avec un coût moyen sur la commune de 2 500,00 € le m<sup>2</sup>, une 1ere estimation large du coût du projet se porte à 500 000.00 €</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage : 50 000.00 €</p> <p>Cout de travaux : 450 000.00 € HT</p> <p>Total : 500 000.00 € HT</p>
Plan de financement	Trop tôt pour se prononcer
Calendrier	<p>Phase d'appel d'offre / recrutement de l'architecte : septembre – novembre 2021</p> <p>Phase d'études : décembre – février 2022</p> <p>Phase d'appel d'offre travaux février – avril 2022</p> <p>Phase travaux : mai – septembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche projet**  
**Création de liaisons douces communales 2022-2024**  
**Petit Mars**

Orientation stratégique n°3	<b>Mobilités</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Petit Mars Type : Collectivité Territoriale
Description de l'action	Mise en œuvre d'une nouvelle phase du PACMA (Plan d'Actions Communales pour les Mobilités Actives)
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Un état des lieux mené en 2016 sur les habitudes et les modes de déplacements à l'échelle du Département a permis à la CCEG d'approuver un plan d'actions visant à : Stabiliser le nombre de déplacements en voitures individuelle Inciter les autorités compétentes à développer l'offre en transport en commun Faciliter l'usage du vélo Proposer de nouveaux outils pour des modes de déplacements collaboratifs La commune de Petit Mars est impliquée aux côtés de la CCEG pour la mise en œuvre de ce plan d'actions ambitieux ; avec notamment comme action : faciliter l'usage du vélo et de la marche.
Partenaires	S'agissant de trajet de proximité, chaque commune s'est engagée dans la mise en place d'un Plan d'Actions Communales pour les Mobilités Actives (PACMA). L'objectif principal de ce PACMA est de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle en améliorant la sécurité et la qualité des déplacements doux. La réalisation du PACMA de Petit Mars s'est appuyé sur une étude menée entre 2017 et novembre 2018 avec concertation, ayant permis de définir les éléments saillants du diagnostic de l'existant, une hiérarchisation de la voirie et de la régulation de la vitesse, les priorités identifiées et un programme pluriannuel des travaux. Le cabinet 2LM ayant mené des études de faisabilités sur l'ensemble des secteurs identifiés en début d'année afin d'amender le programme des travaux au titre du PPI.
Coût prévisionnel	Acquisitions Foncières : 20 000 €HT Frais de bornages/Actes notariés : 8 300 €HT Relevé topographique : 4 200 €HT Études Moe : 18 700 €HT Travaux : 346 230 €HT Imprévus Trx : 10 386,91 €HT Arrondi à 408 000 €HT
Plan de financement	
Calendrier	La commune de Petit Mars est à ce jour entrée en deuxième phase du PACMA quant à la poursuite du maillage des liaisons douces sur la base d'un plan pluriannuel d'investissement 2021-2025 2021 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude de faisabilités</li> <li>- Phase acquisitions foncières</li> </ul> 2021-2022 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations Étude de Maîtrise d'œuvre</li> <li>- Étude Maîtrise d'œuvre</li> <li>- Consultation des entreprises</li> </ul> Travaux identifiés sur les secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>— Bussonnière vers rue F. Rortais</li> <li>— Boisabeau vers rue du Moulin à Vent</li> <li>— Traversée RD31</li> </ul>

	— Bas Vigneau vers rue F. Rortais 2023-2024 Liaison douce Intercommunale portée par la CCEG : — Acacias vers Étang du Tertre Rouge
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche projet**  
**Création d'un Pôle Enfance Jeunesse 2022-2024**  
**Petit-Mars**

Orientation stratégique n°1, n°7	<b>Transitions</b> <b>Accueillir ses habitants dans leur diversité</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune de Petit-Mars Type Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>L'étude de programmation urbaine réalisée en 2012-2013 et réactualisée en 2021 a permis de mener une réflexion globale d'aménagement du bourg et d'articuler les différents projets de la commune. Aussi, après le réaménagement des voiries et espaces publics du centre bourg, la commune mène un projet de regroupement des structures enfance jeunesse par la création d'un nouveau pôle Enfance. Celui-ci est prévu au nord de la parcelle AC 105 sur l'ancien terrain de foot stabilisé.</p> <p>Il est prévu un bâtiment de 1440 m<sup>2</sup> environ qui comprendra les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ALSH-APS-RAM</li> <li>- Restaurant scolaire avec cuisine de production pour les élèves de l'école Guy de Maupassant (225 enfants)</li> <li>- Le local jeune</li> <li>- Un espace de travail agents</li> </ul> <p>Il apportera une meilleure lisibilité à l'offre enfance jeunesse sur la commune, proposera une implantation centrale qui rayonne et s'accrochera à des liaisons douces existantes et à en créer de nouvelles.</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Expliquez en quoi le projet correspond au projet de territoire, à quelle(s) ambition(s) et objectif(s) stratégique(s) il se raccroche et dans quelle mesure il participe à la mise en œuvre des ambitions transversales (transitions et lutte contre les inégalités)
Partenaires	<p>Qui...</p> <p>...s'engage à quoi...</p> <p>A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre</p> <p>Rôle ?</p> <p>La CAF, partenaire essentiel, a été rencontrée en mars 2021. Des discussions plus précises seront engagées.</p>
Coût prévisionnel	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b>.</p> <p>A ce stade les coûts travaux estimés en valeur août 2020 par l'AMO sont de 3 195 000 € HT pour l'équipement neuf avec un forfait calculé sur la partie honoraires et divers de 1 135 000 € HT (soit un coût d'investissement du projet de <b>4 330 000 € HT</b>).</p> <p>ci-dessous les différentes composantes travaux de l'équipement neuf au stade programme AMO :</p> <p>construction neuve : 2 940 000 € HT (cuisine centrale et équipements de la cuisine, salles à manger, entrées restaurant scolaire, locaux ALSH APS RAM, local jeunes, espaces communs, local vélos, stockage)</p> <p>espaces extérieurs dont préau : 255 000 € HT (espace de cour, 2 préaux, cheminements, zone livraison, parvis)</p>
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds eu-</p>

	<p>ropéens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>A ce jour le plan de financement n'est pas arrêté, toutes les politiques publiques État, Région, Département, dont les plans de relance, seront passés au crible de façon à mobiliser les ressources financières nécessaires au financement de ce projet d'envergure.</p> <p>La CAF sera un partenaire essentiel (rencontre en mars 2021) tant sur sa politique structurelle que sur les appels à projet.</p> <p>La CCEG sera mobilisée à travers les fonds de concours.</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p> <p>La commune se fait aider dans sa réflexion par un AMO recruté en septembre 2020 pour dégager des scénarii selon les besoins et les capacités financières de la commune.</p> <p>Le concours de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse vient d'être lancé. Le choix de l'équipe d'architecte interviendra en avril 2022 pour une réception des travaux et une ouverture des locaux en juillet ou septembre 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche projet</b> <b>Création d'une centrale photovoltaïque sur le CTM pour autoconsommation individuelle et collective</b> <b>Vigneux de Bretagne</b>	
Orientation stratégique n°1	<b>Transitions</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Vigneux de Bretagne
Description de l'action	<p>Il s'agit dans un premier temps de procéder au retrait de la dernière toiture amiantée sur le plus vieux hangar du site. Il faudra alors renforcer la charpente, remplacer le bardage pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur ces deux ensembles de toitures représentant ensemble une surface de 190 m<sup>2</sup>.</p> <p>La production d'énergie sera autoconsommée sur le site même en priorité et nous dirigerons le surplus sur tous les autres bâtiments publics du bourg de Vigneux de manière à nous approcher d'une autoconsommation de 100 %.</p> <p>Le SYDELA a réalisé il y a quelques mois une étude d'opportunité qui révèle l'intérêt du projet en termes de production.</p> <p>Actuellement, nous avons confié au SYDELA une nouvelle étude plus approfondie de structure pour bien cerner l'importance du coût de renforcement de la charpente.</p> <p>Nous souhaitons réaliser cette opération sur les années 2022-23.</p> <p>L'intérêt sera de supprimer définitivement la question de l'amiante sur notre site. Elle permettra un meilleur confort d'usage intérieur grâce à l'isolation du bâtiment. Elle aidera aux économies d'énergie sur ce site assez consommateur. Elle permettra d'abaisser les consommations de tous nos autres sites. Elle permettra à la collectivité de progresser dans son projet de produire autant qu'elle consomme.</p>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Ce projet s'inscrit pleinement dans la transition énergétique.
Partenaires	<p>Notre partenaire principal est le SYDELA.</p> <p>À cette date il est acquis que nous allons réaliser l'opération.</p> <p>Prochaine étape : estimation du montant de l'opération dans sa globalité.</p>
Coût prévisionnel	<p>Étude de faisabilité 1050</p> <p>Echafaudage 4 500</p> <p>Désamiantage 30 600</p> <p>Couverture acier 29 300</p> <p>Coût de la centrale PV environ 38 000</p> <p>En attente :</p> <p>Coût renforcement de charpente</p>
Plan de financement	Aucun
Calendrier	Selon les possibilités budgétaires 2022 et /ou 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche projet</b> <b>mise aux normes Personnes à mobilité réduite (PMR) et amélioration des performances énergétiques de l'écomusée de La Pâquelais</b> <b>CRRTE d'Erdre et Gesvres</b>	
Orientations stratégiques n°1, n° 7	<b>Transitions</b> <b>Accueil des habitants dans leur diversité</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Vigneux de Bretagne
Description de l'action	L'écomusée de La Pâquelais fait l'objet actuellement de deux études, l'une destinée à permettre l'accessibilité aux PMR, l'autre destinée à améliorer les performances énergétiques du site très consommateur malgré un faible usage. Cette dernière étude pourrait à termes déboucher sur la modification de certains bâtiments et sur la construction d'une extension permettant l'accueil du public et du personnel dans de bonnes conditions de confort. Le site pourrait sans doute ensuite être plus utilisé plus fréquemment pour le rayonnement culturel de la commune, pour l'organisation d'évènements publics divers...
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	lutte contre les inégalités et la transition énergétique.
Partenaires	Le Sydela pour l'étude énergétique Acceo pour l'étude accessibilité
Coût prévisionnel	L'étude énergétique 1640.63 L'étude de MO pour la partie accessibilité 7980 Les travaux liés à l'accessibilité inconnu à ce jour Les travaux pour la partie énergétique inconnu à ce jour
Plan de financement	Aucun
Calendrier	Travaux accessibilité en 2022 Travaux énergétiques idéalement en même temps ou juste à suivre.
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche projet Construction d'une médiathèque Saint-Mars-du-Désert</b>	
Orientation stratégique n°10	<b>Culture</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Mars-Du-Désert
Description de l'action	<b>Construction d'une médiathèque</b>  <b>Coût : 2 000 000 €</b>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Expliquez en quoi le projet correspond au projet de territoire, à quelle(s) ambition(s) et objectif(s) stratégique(s) il se raccroche et dans quelle mesure il participe à la mise en œuvre des ambitions transversales (transitions et lutte contre les inégalités)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b> .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Fiche projet</b> <b>Liaison douce Goulière-Bourg et sécurisation entrée de la Commune / axe Mortier- Carrefour Tourmentinerie Saint-Mars-Du-Désert</b>	
Orientation stratégique n°3	<b>Mobilité</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Mars-Du-Désert
Description de l'action	<b>Sécurisation espaces publics et développement modes doux</b>  <b>Coût : 500 000 €</b>
Lien avec le projet de territoire d'Erdre et Gesvres	Expliquez en quoi le projet correspond au projet de territoire, à quelle(s) ambition(s) et objectif(s) stratégique(s) il se raccroche et dans quelle mesure il participe à la mise en œuvre des ambitions transversales (transitions et lutte contre les inégalités)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b> .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?
Indicateurs d'évaluation proposés	

## **Annexe 7 – Évaluation du CRRTE (Indicateurs de suivi, Bilan)**

**Annexe à co-construire avec les collectivités.**

**Les services de l'État ont lancé une réflexion sur les indicateurs pouvant être utilisés dans le champ de la transition écologique.**

